

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU RAPPORT D'AUTOEVALUATION DE L'EPE UCA DANS LE CADRE DE L'EVALUATION
EXTERNE HCERES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'avis du Directoire en date du 15 septembre 2025 ;

PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la vague A de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, l'Université Clermont Auvergne doit remettre au 1^{er} octobre 2025 un dossier d'autoévaluation, qui comprend un rapport d'autoévaluation. Celui-ci servira de référence au comité qui se rendra sur le site de l'UCA au début du mois de mars 2026.

Ce rapport d'autoévaluation porte sur le déploiement du projet de l'établissement sur la période 2020-2025, mais aussi sur l'expérimentation institutionnelle engagée depuis 2021 (évaluation de sortie d'expérimentation) et sur le fonctionnement de la coordination territoriale (aujourd'hui nommée « Alliance UCA »).

Le plan de ce rapport d'autoévaluation suit strictement les domaines, références et critères listés dans le référentiel de l'autoévaluation des établissements. Il comprend 4 grands domaines, dont deux (les domaines 3 et 4) ont déjà été présentés et discutés lors du Conseil d'administration du 13 juin 2025.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le rapport d'autoévaluation de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne, établi dans le cadre de la démarche d'évaluation externe par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

Membres en exercice : 41

Votes : 30

Pour : 25

Contre : 1

Abstentions : 4

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI

Le 30 septembre 2025

RAPPORT D'AUTO-EVALUATION UCA 2020-2025

Introduction

Crée en 2017 suite à la fusion des deux Universités clermontoises (Université d'Auvergne et Université Blaise-Pascal), l'Université Clermont Auvergne (UCA) s'est dotée en 2021 du statut d'Etablissement Public Expérimental pour intégrer deux établissements-composantes (Clermont Auvergne INP dès 2021, l'Ecole nationale supérieure d'architecture à partir de 2024) et pour expérimenter de nouvelles formes de gouvernance permettant à l'Université de porter le projet et l'ambition de l'ensemble du site Clermont Auvergne d'enseignement supérieur et de recherche. La période couverte par ce rapport d'auto-évaluation (2019-2025) correspond à une étape décisive du processus de structuration d'un site qui a commencé à la fin des années 2000, sous l'égide du PRES Clermont Auvergne, et dont l'initiative CAP 20-25, labellisée I-SITE en 2017 et pérennisée en 2022, a été le moteur. Cette structuration répond à une ambition principale, ainsi définie dans le contrat de site 2021-2026 comme dans le projet d'établissement qui en constitue le prolongement opérationnel : « renforcer le rayonnement sur le site Clermont Auvergne d'une Université territoriale d'excellence, qui porte à un haut niveau d'exigence ses activités de formation et de recherche afin de répondre pleinement à ses responsabilités sociétales, à son rôle territorial et à ses ambitions internationales ».

Compte tenu de ce contexte et du positionnement spécifique de l'UCA, ce rapport d'auto-évaluation poursuit trois objectifs complémentaires et étroitement articulés : présenter un bilan équilibré de l'expérimentation institutionnelle réalisée depuis 2021 et de sa plus-value par rapport aux missions et au rayonnement de l'établissement (domaines 1 et 2) ; réaliser une analyse critique du déploiement de l'actuel projet d'établissement, de ses avancées et des éventuels freins ou difficultés à dépasser (domaines 3 et 4) ; évaluer les forces et les faiblesses de la coordination territoriale sur le site Clermont Auvergne, assurée désormais par l'établissement dans le cadre de « l'alliance UCA », qui fut précisément l'une des réalisations marquantes de l'EPE.

Pilotée par le directoire de l'UCA, cette auto-évaluation est le fruit d'une large concertation qui a mobilisé l'ensemble de la communauté universitaire (par le biais notamment d'un questionnaire adressé par voie électronique à l'ensemble des personnels de l'UCA et d'une douzaine d'assemblées générales réalisées dans les instituts et sur les campus territoriaux) et a impliqué spécifiquement les membres des conseils centraux et du directoire élargi de l'établissement, invités à contribuer dans le cadre d'ateliers et de séminaires. Elle vise à établir à établir un diagnostic lucide et largement partagé, qui outillera utilement l'élaboration du prochain projet d'établissement, dans une perspective d'amélioration continue et avec une ambition sans cesse renouvelée.

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DE L'EPE

La création de l’Etablissement Public Expérimental *Université Clermont Auvergne* répondait à un objectif stratégique clairement défini, en lien avec le déploiement de l’initiative CAP 20-25, labellisée I-SITE en 2017 : renforcer l’intégration du site Clermont Auvergne d’enseignement supérieur et de recherche, autour d’une grande Université qui fédère l’ensemble des acteurs de cet écosystème en vue d’assurer au meilleur niveau ses missions fondamentales de formation et de recherche, mais aussi de renforcer sa visibilité, son rayonnement et son impact aux échelles territoriale, régionale et internationale. Les dispositifs expérimentés depuis 2021 visent précisément à assurer un pilotage efficace et intégré du site Clermont, en favorisant les synergies et en encourageant un fonctionnement participatif et contributif.

Référence 1. Une stratégie intégrative pour un positionnement plus efficace à différentes échelles

Ambition et stratégie (C1)

La création de l’UCA en 2017 a été étroitement articulée à l’élaboration du projet labellisé I-SITE CAP 20-25, qui a formalisé l’ambition à long terme de la nouvelle Université : construire une Université pluridisciplinaire d’excellence qui, tout en étant fortement impliquée dans les dynamiques de développement des territoires sur lesquels elle est implantée, fasse partie de la vingtaine d’établissements français visibles à l’échelle internationale. Cette ambition s’appuie sur un concept – « Université territoriale d’excellence » – et sur une signature thématique identifiante – « Concevoir des modèles de vie et de production durables » – qui structurent le projet d’établissement, élaboré pour la période contractuelle 2021-2026, laquelle correspond à la phase d’expérimentation.

Validé par le CA de l’UCA le 11 mars 2022, après un avis unanimement favorable du CFVU et du CR réunis en session conjointe trois jours plus tôt, ce projet d’établissement décline la stratégie globale de l’UCA en quatre grands axes, comprenant chacun un certain nombre d’objectifs :

- Une gouvernance adaptée aux missions, aux valeurs et à l’engagement sociétal de l’UCA, avec notamment un objectif prioritaire consistant à « afficher la responsabilité sociétale comme thématique identifiante pour l’UCA », l’engagement de « déployer une stratégie de ressources humaines reposant sur le dialogue social et la qualité de vie au travail » et la volonté de « développer la contribution de l’UCA aux dynamiques de l’ensemble des territoires » ;
- Une activité recherche de qualité, ouverte sur la société, sur les territoires, sur l’Europe et sur le monde, avec des objectifs spécifiques dédiés à l’innovation et aux partenariats avec le monde socio-économique, à l’internationalisation, à la science ouverte et au dialogue science-société ;
- une stratégie globale de formation orientée vers la réussite des étudiants, par la qualité des formations, leur adossement à la recherche, la transformation pédagogique, l’approche compétences et la professionnalisation, l’ouverture internationale ;
- une stratégie renouvelée de vie de campus orientée vers la réussite des étudiants et l’attractivité des sites universitaires et fondée sur le développement d’une offre de services diversifiée, la prise en charge de la santé des étudiants, la reconnaissance de leur engagement et le déploiement d’une politique inclusive.

La stratégie de l’EPE s’inscrit délibérément à l’échelle du site d’enseignement supérieur et de recherche. Portée jusqu’en 2020 par une association d’établissements (au sens de la loi de 2013), dénommée « Université Clermont Auvergne et associés », la coordination territoriale est désormais par l’UCA, dans le cadre de ce qui est appelé depuis 2024 « l’alliance UCA ». L’UCA anime ainsi la réflexion stratégique de l’ensemble des acteurs du site sur le positionnement général du site mais aussi

sur le déploiement quasi-totalité des missions : politique de recherche et d'innovation, vie universitaire, formation, internationalisation, numérique, communication. Elle assure, au nom de l'Alliance, l'élaboration, le portage et le suivi des grands projets structurants déployés dans le cadre du PIA-France 2030, du CPER ou de l'Union européenne. Elle a également lancé, à l'été 2023, un ample travail de réflexion prospective visant à dessiner l'alliance UCA telle qu'elle devrait être à l'horizon 2040. Ce travail, qui a mobilisé non seulement les gouvernances des établissements mais aussi les partenaires, les collectivités, ainsi qu'un panel d'étudiants et de personnels (notamment parmi les plus jeunes), visait à régénérer une réflexion stratégique de site déjà ancienne, puisque ses bases avaient été posées à la fin des années 2000. Il a abouti à la présentation, en février 2025, d'un document, intitulé « Faire communauté pour construire un futur désirable », qui doit permettre d'« inventer de nouveaux horizons pour l'Alliance UCA » dans le champ de la recherche, de l'offre proposée aux étudiants, de son rôle dans la société et de son ouverture dans la société. Ce document s'inscrit dans une forme de continuité par rapport à la stratégie qui a conduit au projet CAP 20-25 à la création de l'EPE, tout en formulant de nouveaux défis de long terme, auxquels le projet d'établissement 2027-2031 devra apporter des premières réponses.

Alignement stratégique des établissements-composantes et des composantes avec l'EPE (C2).

La stratégie globale de l'EPE est construite, pilotée et suivie en impliquant étroitement les établissements-composantes et les instituts, qui regroupent l'ensemble des composantes, laboratoires et écoles doctorales. Le directoire, qui réunit autour du Président et des Vice-Présidents statutaires, les directeurs des six instituts (dont Clermont Auvergne INP, institut et établissement-composante) et le directeur de l'ENSACF, est précisément en charge de l'élaboration et du suivi de la stratégie, qui est donc intégrée à l'échelle de l'EPE. Il se réunit tous les quinze jours, ce qui permet d'associer pleinement les instituts au déploiement des actions inscrites dans le projet d'établissement et aux décisions qui impactent la vie de l'établissement. Trois fois par an, un séminaire d'une journée rassemble le directoire, l'ensemble des vice-présidents et chargés de mission, ainsi que les directeurs administratifs d'instituts et les membres de la direction générale des services et du Cabinet pour faire un point sur les dossiers stratégiques en cours et prioriser les actions à venir : ces séminaires sont un élément essentiel de la cohésion de l'ensemble de l'EPE et de ses dirigeants.

Clermont Auvergne INP bénéficie d'un volet spécifique du contrat d'établissement UCA (2021-2026) et du COMP (2023-2025), qui a été travaillé en complémentarité avec le contrat de l'établissement. La partie du COMP relevant de Clermont Auvergne INP est totalement intégrée aux objectifs généraux définis par l'UCA. La situation est un peu différente pour l'ENSACF, qui ne relève pas des modalités contractuelles du MESR et dont l'intégration à l'EPE s'est effectuée en cours de contrat. L'élaboration du prochain contrat 2027-2031 sera l'occasion d'aligner le dispositif de contractualisation de l'ENSACF sur celui de Clermont Auvergne INP, au sein de la stratégie générale définie par l'EPE. Mais c'est par le biais de son intégration à l'institut LLSHS que cet établissement-composante contribuera au projet d'établissement et à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UCA.

Qu'ils soient dotés ou non du statut d'établissement-composantes, les instituts sont considérés comme des contributeurs essentiels à la stratégie globale de l'EPE, telle qu'elle est définie dans le projet d'établissement. C'est dans cet esprit que dès 2022, ont été élaborés et signés (après validation par les instances des instituts et du CA de l'EPE) des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec chacun des six instituts, portant sur la durée du projet d'établissement (2021-2026). Ces CPOM définissent la manière dont chaque institut entend contribuer à la stratégie de l'EPE, en sélectionnant dans le projet d'établissement quelques objectifs prioritaires (sur la formation, la

recherche, la vie universitaire, l'international...) sur lesquels l'institut propose le déploiement d'actions spécifiques, avec des indicateurs associés. Les CPOM lient à ces actions des moyens spécifiques sur la durée du contrat, aussi bien en termes de financement (fonctionnement et investissement) qu'en termes de ressources humaines. Les CPOM s'inscrivent dans une démarche de GPEC, puisqu'ils formalisent, à l'échelle de chaque institut, une projection des recrutements sur la durée du projet d'établissement, en distinguant une part liée au fonctionnement de base des structures (80%) et une part liée à une démarche de projet, en lien avec la stratégie globale de l'établissement (20%). Chaque CPOM fait l'objet d'une actualisation annuelle, réalisée dans le cadre de dialogues de gestion RH et financier effectués avec chaque institut au moment de la construction du budget et de la campagne d'emploi annuelle : ces dialogues sont l'occasion de faire le bilan de la part prise par chaque institut dans la vie et le développement de l'établissement et d'actualiser l'expression des besoins (en termes financiers comme en termes RH) des différentes structures internes. Pour Clermont Auvergne INP, ce dialogue permet de faire le point sur les flux financiers et humains liés aux différentes conventions qui lient l'EPE à son établissement-composante.

Intégration stratégique et fonctionnelle (C3)

L'intégration stratégique et fonctionnement de l'EPE s'effectue à plusieurs niveaux, par le biais des instances statutaires et des modalités de concertation mises en œuvre.

A l'échelle du site, cette intégration est réalisée par la coordination territoriale, portée par l'UCA, qui pilote aussi bien les grands projets structurants (PIA, CPER) que la stratégie générale mise en commun par les acteurs de ce que l'on appelle depuis 2024 « l'alliance UCA » : celle-ci comprend, outre l'UCA et ses deux établissements-composantes (Clermont Auvergne INP et ENSACF), quatre grandes écoles (campus clermontois de VetAgro Sup et d'Agro Paris Tech, Ecole supérieure d'art de Clermont, Clermont School of Business), trois organismes nationaux de recherche (CNRS, INRAE, INSERM), deux établissements de santé (CHU et Centre de lutte contre le cancer Jean-Perrin), le CROUS et trois partenaires socio-économiques impliquée dans la stratégie de site d'enseignement supérieur et de recherche (les deux groupes industriels Limagrain et Michelin, ainsi qu'une fondation d'utilité publique, la FERDI). La gouvernance de la coordination territoriale a évolué, pour améliorer l'articulation entre la politique de site et la stratégie de l'EPE. De 2021 à 2023, elle était assurée par un Conseil des membres associés, composé d'un représentant par structure membre de la coordination : ce Conseil émettait des avis ou des propositions de délibération, en amont des instances de l'EPE (directoire ou CA). Depuis 2024, la coordination territoriale, désormais désignée sous terme « Alliance UCA », est pilotée par le directoire de l'EPE, élargi aux représentants des établissements et organismes alliés à l'UCA dans le cadre de la politique de site : cette évolution permet de mieux impliquer les instituts dans la politique de site et de simplifier les modalités de fonctionnement, le directoire élargi étant une instance décisionnelle. Le directoire élargi s'appuie sur des commissions thématiques (sur la recherche, la formation, l'international...), sollicités aussi bien pour définir des orientations stratégiques, construire des projets ou instruire des dossiers.

Chaque commission thématique rend compte chaque année auprès du directoire élargi de son activité, qui dépend du degré d'intégration stratégique chaque domaine. Ainsi, la Commission recherche de site (désignée depuis 2013 sous l'acronyme CAP3S pour *Commission d'animation et de suivi de la politique scientifique de site*) assure un véritable pilotage stratégique partagé de la stratégie de recherche et d'innovation du site, reconnu déjà en 2020 par le rapport HCERES de la coordination territoriale. En revanche, la Commission Formation se borne à une fonction de coordination – pour des réponses à des appels à projet (portés notamment par la région) ou des actions de promotion de l'offre

de formation du site (forum AuverSup, co-porté par l'UCA et le groupe L'Etudiant pour l'ensemble des établissements du site ; Journées Portes Ouvertes...) : la structure de l'offre de formation continue de relever de la politique de chaque établissement, et les partenariats, mutualisations ou passerelles relèvent d'ententes bilatérales entre établissements. Les autres Commissions (Communication, Numérique, International) sont appelées à proposer au directoire élargi la feuille de route stratégique pour chacun de leur domaine d'application, dans le cadre du prochain projet d'établissement.

Elaborés dans le cadre de la coordination territoriale, les projets structurants portés par l'UCA ont renforcé cette dynamique d'intégration stratégique. L'initiative CAP 20-25, labellisée I-SITE en 2017 et pérennisée en 2022 avec un financement annuel de 10M d'€, donne clairement à l'UCA la mission de porter une stratégie de visibilité et de rayonnement de l'ensemble du site, aussi bien dans le domaine de la recherche (avec le soutien apporté à quatre « Centres internationaux de recherche », pluridisciplinaires, fédérant des équipes d'excellence de différents domaines), que de la formation (programmes d'innovation pédagogique), du dialogue science-société ou de la vie étudiante. Les actions déployées dans le cadre de l'I-SITE, soumises chaque année à la validation du directoire élargi, sont étroitement articulées à la politique générale de l'UCA comme aux autres projets financés par le PIA : c'est pour assurer cette double complémentarité que le directeur de l'I-SITE exerce la fonction de vice-président de l'Université, en charge des Projets structurants et de la stratégie de rayonnement et d'attractivité, et qu'il siège au directoire élargi. D'autres projets appuient cette dynamique enclenchée par l'I-SITE. L'UCA a ainsi fait partie dès 2021 des cinq établissements-pilotes pour mettre en place un Pôle universitaire d'innovation (PUI), labellisé en 2023 : le PUI permet de fédérer autour de l'UCA et de sa filiale dédié à l'innovation (Clermont Auvergne Innovation) l'ensemble des acteurs académiques du site, mais aussi les collectivités territoriales et des organisations socio-économiques (Pôle de compétitivité par exemple). La même démarche fédérative, ouverte au champ associatif, a été conduite autour du projet SAPSAU (Science avec et pour la société en Auvergne), qui a fait partie de la première vague de labellisation SAPS par le MESR, à l'automne 2021. Dans autre domaine, l'alliance européenne ARTEMIS, coordonnée par l'UCA pour le compte de 8 Universités européennes et labellisée par l'Union européenne à l'été 2024, doit favoriser, au cours des prochaines années, la convergence des acteurs de l'Alliance UCA autour d'une stratégie européenne commune et d'actions partagées.

A l'échelle de l'EPE, le directoire et les instances centrales de l'établissement définissent et valident la stratégie commune, déployée par les différents instituts. Une réunion hebdomadaire associe certains vice-présidents (conviés selon l'ordre du jour) et les six directeurs d'institut pour définir les modalités opérationnelles de déploiement de la politique de l'établissement. L'UCA a souhaité traiter les six instituts de façon homogène, alors même qu'ils n'ont pas le même statut : quatre d'entre eux sont des regroupements de composantes (l'institut Lettres Langues Sciences humaines et sociales ; l'institut Droit Economie Management ; l'institut des Sciences ; l'institut Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement), à côté d'un IUT et d'un établissement-composante (Clermont Auvergne INP) qui, tous deux, font valoir un certain nombre de spécificités.

Issu de la fusion en janvier 2021 de deux IUT préexistants (IUT d'Allier, implanté à Montluçon, Moulins et Vichy ; IUT d'Aubière-Aurillac-Le Puy, implanté sur ces trois sites), ***l'IUT Clermont Auvergne*** regroupe 20 départements d'IUT sur l'ensemble des campus de l'UCA et pilote l'ensemble des formations de BUT proposées par l'établissement. Tout en respectant le statut national des IUT, le fonctionnement de cet institut-composante s'intègre sans problème aux règles générales définies par l'UCA, notamment en termes de budget et de ressources humaines. L'IUT est également considéré par l'UCA comme l'institut qui porte de façon privilégiée – mais non exclusive – sa politique territoriale. C'est pourquoi il bénéficie de financements spécifiques dans le cadre du projet structurant « CAP

ART », déployé par l'UCA en réponse à l'appel à projet IDEES et consacrée à la territorialisation des initiatives d'excellence. La politique territoriale reste toutefois pilotée par l'EPE (Présidence et Direction générale), qui anime notamment les instances de gouvernance des différents campus territoriaux et délègue à l'IUT des actions emblématiques sur les territoires non métropolitains - notamment le dispositif d' « Université foraine », déployé à partir de l'été 2022 en partenariat avec des communautés de communes situées dans des territoires ruraux : Sumène-Artense dans le Cantal (2022), Brioude-Sud Auvergne en Haute-Loire (2023), Ambert Livradois Forez dans le Puy-de-Dôme (2025). Les modalités de cette délégation et plus largement la répartition des compétences entre l'IUT et l'EPE dans le cadre de la politique territoriale restent à formaliser.

Clermont Auvergne INP a été créé au même moment que l'EPE, par le regroupement des trois écoles d'ingénieurs clermontoises relevant du MESR (SIGMA Clermont, EPSCP externe dont la personnalité morale a été étendue au nouvel établissement Clermont Auvergne INP ; Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA, jusqu'alors écoles internes de l'UCA). Cet EPSCP a été intégré comme établissement-composante à l'EPE, selon des modalités définies par les statuts de l'UCA (notamment dans son article 57). Il contribue à la stratégie générale de l'EPE, à son contrat et son projet d'établissement. Sa politique de formation est coordonnée avec celle de l'UCA *stricto sensu*. Les statuts de l'EPE prévoient d'ailleurs que Clermont Auvergne INP « transmet au CFVU de l'UCA : 1. Pour information les délibérations relatives aux formations d'ingénieur ; 2. Pour avis les délibérations relatives à sa stratégie de formation et de vie étudiante, aux diplômes d'établissement et aux formations spécifiques aux grandes écoles ; 3. Pour validation les délibérations relatives aux cursus préparatoires au cycle ingénieur ainsi que les formations autres que les formations d'ingénieur, diplômes d'établissement et formations spécifiques aux grandes écoles ; 4. Pour intégration aux délibérations du CFVU de l'UCA les contributions à la stratégie générale de formation et de vie étudiante de l'UCA ». Cette intégration a permis de développer les préparations intégrées au cycle ingénieur (avec notamment la création d'une Prépa INP, aux côtés des trois prépa préexistantes), de formaliser des passerelles entre BUT et cycle ingénieur et de développer de façon concertée une offre licence et master dans le champ de l'ingénierie. Il reste toutefois à mieux articuler les travaux du CEVE de Clermont Auvergne INP avec ceux du CFVU de l'EPE. Il en va de même pour l'articulation entre le Conseil scientifique de Clermont Auvergne INP et le Conseil de la recherche de l'UCA. La stratégie de recherche étant définie à l'échelle de l'EPE (qui est la tutelle universitaire unique de l'ensemble des laboratoires) et du site, les compétences de Clermont Auvergne INP dans ce domaine ne sont pas encore totalement stabilisées – en dépit des dispositions assez précises contenues dans les statuts de l'EPE.

L'intégration de Clermont Auvergne INP au sein de l'UCA s'effectue d'abord par le biais des dispositions statutaires, qui ont été intégralement respectées : participation croisée aux instances des établissements, avis du directoire et du CA de l'EPE sur les projets de budget de l'établissement-composante, Congrès social... L'application de ces dispositions relève parfois plus d'un formalisme que d'une réelle mise en commun. La synergie est plus visible sur les questions budgétaires et de ressources humaines, en lien d'une part avec la convention financière signée en 2021, qui définit les flux financiers structurels entre les deux établissements, d'autre part avec le suivi du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. La construction budgétaire s'appuie ainsi sur des orientations qui, depuis le budget 2023 (préparé à l'automne 2022), sont discutées par les deux conseils d'administration sur la base d'un texte commun, élaboré par la gouvernance des deux établissements et validé par le directoire : ces orientations font ensuite l'objet d'une lettre commune qui permet de formaliser les orientations stratégiques de l'ensemble de l'EPE, dans lequel s'inscrit l'établissement-composante. La préparation des campagnes d'emplois relève d'un dispositif comparable, mis en place plus récemment, à la suite de l'actualisation des statuts en 2024 : elle s'appuie en effet sur une lettre

commune d'orientation en matière de ressources humaines, validée par les CA des deux établissements.

Si elle peut s'appuyer sur un certain nombre d'avancées et de décisions, l'intégration de Clermont Auvergne INP au sein de l'UCA est un processus qui n'est pas encore complètement achevé, dans la mesure où il concerne principalement les équipes dirigeantes, qui sont en relations régulières (le président de l'EPE et la directrice générale de Clermont Auvergne INP échangent lors d'un point hebdomadaire, non prévu par les statuts), et les élus aux différents conseils. Un travail sur le sentiment d'appartenance reste à conduire, afin que la sortie d'expérimentation (qui doit se traduire par le transfert à Clermont Auvergne INP des 180 personnels de l'UCA placés aujourd'hui en position normale d'activité auprès de l'INP) s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

L'intégration de l'**Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand** s'est effectuée de façon plus récente (au 1^{er} janvier 2024), ce qui rend le bilan forcément plus limité, d'autant qu'un changement dans la gouvernance de l'Ecole est intervenu au début de l'année 2025. Par ailleurs, la dynamique, réelle, est freinée par les différences de statuts des personnels (ce qui n'empêche toutefois à envisager des synergies en matière de politique RH, au sein du Congrès social dont l'ENSACF est membre) comme de l'établissement (l'ENSACF n'étant pas aux responsabilités et compétences élargies). Cette intégration s'inscrit dans le prolongement de relations partenariales anciennes, qui se sont accrues au moment de la structuration du site : co-accréditation de diplômes (en géographie et aménagement, double diplôme architecte-ingénieur) ; unité mixte de recherche UCA-ENSACF (« Ressources »), créée en 2021 ; présence du président de l'UCA au CA de l'ENSACF depuis 2017 et du directeur de l'ENSACF au CA de l'UCA dès la création de l'EPE en 2021... L'intégration de l'ENSACF, avec le statut d'établissement-composante membre de l'institut Lettres, Langues et sciences humaines, permet de renforcer les synergies en formation et en recherche et de favoriser les mutualisations. Ainsi, grâce à la collaboration des équipes informatiques, les étudiants de l'ENSACF ont pu bénéficier dès l'année 2024-2025 d'une carte d'étudiant de l'UCA, avec l'ensemble des services associés. Les relations entre les deux établissements, fluides, sont facilitées par l'implication d'un agent de l'ENSACF missionnée sur les relations avec l'Université. Elles s'inscrivent dans un climat constructif et dans une dynamique positive, qui devrait permettre le bon aboutissement du processus lors du prochain projet d'établissement, qui sera élaboré de façon commune.

Mise en commun des stratégies partenariales (C4)

La stratégie partenariale est au cœur de l'identité de l'UCA (elle est directement liée au concept d' « Université territoriale d'excellence ») et de l'initiative CAP 20-25 qui, depuis 2017, s'attache à décliner l'ensemble de l'acronyme I-SITE (science, innovation, territoire, économie). Depuis 2021, elle s'appuie sur une structuration administrative *ad hoc*, avec la création d'un Pôle « Partenariats et territoires », piloté par une directrice générale adjointe qui a pour mission de coordonner l'action des différents services et structures impliqués dans cette stratégie, déployée à l'échelle de l'EPE, voire du site : directions métiers (Formation, Recherche), Fondation UCA (qui a été la première fondation universitaire créée, dès 2008, et qui est présidée par un ancien dirigeant du Crédit agricole Centre France), Clermont Auvergne Innovation (filiale de l'EPE créée en 2019 et dédiée au transfert de technologie et à l'innovation, dont le périmètre inclut les établissements-composantes et intègre aussi INRAE), Club des Entreprises UCA (créé en 2024 pour renforcer la coopération entre Université et monde socio-économique dans le champ de la formation et présidé par une cheffe d'entreprise innovante, Sophie Momège) ou encore Clermont Auvergne PEPITE, service dédié à l'entrepreneuriat étudiant porté par Clermont Auvergne INP pour l'ensemble du site universitaire.

Cette stratégie partenariale a été reconnue et renforcée par la labellisation (par le MESR) de l'UCA comme Pôle universitaire d'innovation (PUI), dès la phase pilote (2021) et avec confirmation en 2023. Centré sur la notion d'innovation à impact et dénommé CAP-ITERR (pour « Innovation et territoire »), le PUI permet d'associer à l'UCA et à sa filiale (Clermont Auvergne Innovation) l'ensemble des acteurs académiques (EPE, écoles externes, CHU...), territoriaux (collectivités) et socio-économiques du site (notamment les chambres de commerce et d'industrie, les organisations patronales, les pôles de compétitivité...) pour soutenir l'innovation au service du développement économique des territoires. Un des livrables de ce PUI est la mise en place d'un système d'information permettant d'avoir une vision globale de l'ensemble des partenariats, à des fins de pilotage (indicateurs qualifiés et actualisés, analyses multi-niveaux des données) mais aussi de gestion (actualisation des contacts, ciblage de campagnes de marketing digital). Ce projet, dénommé CAP 360, est porté sur l'ensemble du périmètre de l'EPE.

A l'instar de l'initiative I-SITE et du PUI, la plupart des projets structurants portés par l'UCA s'inscrivent dans cette dynamique partenariale, impliquant non seulement les établissements-composantes mais aussi les autres membres de l'Alliance UCA. C'est le cas des projets de formation financés par l'AMI Compétences et métiers d'avenir – notamment de l'Académie des mobilités (portée par Clermont Auvergne INP pour le compte de l'EPE, en lien avec des acteurs socio-économiques regroupés au sein de l'association ORBIMOB) ou encore du projet FAMOUS, déployé à Aurillac en lien avec la création d'un Pôle d'excellence en microbiologie industrielle (PEM2I) qui associe le monde académique (UCA, INRAE, VetAgro Sup), les collectivités territoriales et les entreprises dans le champ de la microbiologie. Financé par France 2030 dans le cadre de l'appel à projet IDEES, le projet CAP ART vise précisément à soutenir le déploiement territorial de la politique d'excellence de l'EPE, en renforçant les partenariats avec les différents acteurs territoriaux autour de thématiques et d'enjeux spécifiques pour chaque territoire.

Cette stratégie partenariale se caractérise ainsi par sa dimension territoriale. Dans son projet d'établissement, l'UCA affirme sa volonté de contribuer, par l'ensemble de ses activités, au développement social, économique, culturel des territoires sur lesquels elle est implantée. Cette volonté se traduit par des relations étroites – et conventionnées – avec les collectivités territoriales, dans toute leur diversité : de Clermont Auvergne Métropole (avec laquelle un accord prospectif de partenariat a été conclu et signé à l'automne 2025) à chacun des quatre conseils départementaux de l'Auvergne en passant par les communautés d'agglomération sur lesquelles sont implantés les campus et par des communautés de communes avec lesquelles des actions sont conduites, mobilisant des forces académiques de recherche sur des sujets à enjeu sociétal et environnemental. Cette stratégie territoriale, qui va bien au-delà de la simple co-gestion des campus territoriaux, mobilise plusieurs acteurs internes de l'UCA : des composantes (IUT, INSPE), des services (CAI, Clermont Auvergne PEPITE, services interuniversitaires de vie étudiante, BU) ainsi qu'une structure originale, l'Institut Auvergne-Rhône-Alpes du développement des territoires (IADT), un GIP co-piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'UCA, avec l'appui de collectivités territoriales (départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne métropole) et d'autres établissements d'enseignement supérieur (VetAgro Sup), afin de favoriser la mobilisation des ressources universitaires (recherche, formation, expertise) au service de projets portés par les collectivités. Elle a été co-construite par les acteurs universitaires et les différentes collectivités, ce qui a donné lieu à l'élaboration, en juin 2025, d'un Schéma directeur de la politique territoriale de l'UCA, adopté par le CA. Une réflexion est en cours pour étendre ce schéma à l'ensemble de l'Alliance UCA, les enjeux territoriaux étant partagés par la plupart des membres de la coordination territoriale.

Suivi de la trajectoire et de la stratégie de l'EPE (C5)

Le déploiement de la stratégie fait l'objet de bilans réguliers présentés au Conseil d'administration : rapport d'activité 2022 (CA du 30 juin 2023), bilan à mi-parcours du projet (présenté au CA du 8 mars 2024). Un bilan, arrêté à 18 mois de la fin du projet d'établissement et adossé à la présente auto-évaluation, sera présenté aux administrateurs en décembre 2025.

Par ailleurs, l'expérimentation institutionnelle et ses résultats ont fait l'objet au cours de l'année 2023 d'un travail d'auto-évaluation conduit par les gouvernances de l'UCA et de Clermont Auvergne INP, qui a fait l'objet d'un rapport remis au Comité d'orientation stratégique de l'UCA et au Conseil de rayonnement de Clermont Auvergne INP. Ces deux instances, composées de personnalités extérieures, ont remis un rapport conjoint, qui a été présenté aux CA des deux établissements en mars 2024, à l'appui d'une délibération préfigurant la sortie d'expérimentation. Ce rapport portait en effet une appréciation positive sur la trajectoire de l'EPE, tout en l'assortissant d'un certain nombre de recommandations, notamment sur les outils de pilotage, les systèmes d'information et la communication interne.

Le suivi de la trajectoire de l'EPE repose aussi sur des indicateurs, construits par la Direction du pilotage et du contrôle de gestion de l'UCA en relation avec l'ensemble des directions et services. Ils alimentent un système d'information décisionnel qui a été totalement repensé sous la forme d'un portail, accessible depuis mai 2025 à la la gouvernance de l'EPE et de ses instituts, ainsi qu'aux directions et services. Ce portail vise à moderniser les outils de pilotage, en renforçant la circulation et l'exploitation des données stratégiques. Il centralise l'ensemble des outils, processus et ressources nécessaires à la collecte, à l'analyse et au partage des données clés de l'établissement. Il offre ainsi une vision synthétique, interactive et actualisée quotidiennement des informations dans des domaines essentiels : finances, formation, ressources humaines et partenariats. En l'absence de système d'information commun ou même interopérable entre l'UCA et ses deux établissements-composantes, les indicateurs ne portent pas sur l'ensemble du périmètre de l'EPE. Il est bien prévu de corriger cet obstacle majeur au pilotage de l'EPE en travaillant sur l'interopérabilité des SI. Par ailleurs, les établissements-composantes sont intégrés au programme CAP 360, qui agrège l'ensemble des données relatives aux partenariats, à l'échelle de l'EPE.

Stratégie immobilière (C6)

La stratégie immobilière de l'UCA s'est appuyée sur un engagement ancien des deux anciennes Universités clermontoises dans une réflexion globale sur la rénovation et la restructuration de leur patrimoine bâti : dans le cadre de la dévolution de son patrimoine immobilier, l'Université d'Auvergne a signé en 2011 avec l'Etat une convention garantissant une programmation sur 25 ans des opérations de rénovation de l'ensemble de son parc ; quant à l'Université Blaise-Pascal, elle s'est engagée dans une démarche EcoCampus, caractérisée d'une part par des actions visant à réduire les consommations d'énergie (*intracting* négocié dès 2015 avec la Caisse dépôts), d'autre par des opérations de rénovation immobilière centrées sur la performance énergétique. C'est sur cette base qu'a été conçu le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2024 de l'UCA, adopté par le Conseil d'administration en février 2020 et validé par la Direction de l'immobilier de l'Etat en février 2021 après avis favorable du MESR. C'est sur ce schéma, organisé autour de 9 principes directeurs¹, que s'est appuyée la

¹ Améliorer la performance énergétique ; Regrouper les services centraux et réorganiser les sites universitaires ; Réduire les surfaces en mutualisant les locaux ; Optimiser les espaces dédiés à la recherche ; Développer des lieux de vie étudiante ouverts à tous ; Renforcer la visibilité de l'Université dans son territoire ;

négociation du CPER 2021-2027. La finalisation, tardive, de cette négociation a permis l'adoption par le CA en mars 2022 de la Programmation pluriannuelle des investissements immobiliers, qui porte sur des opérations lourdes de restructuration, notamment sur les bâtiments du Campus Centre Ville de Clermont : création d'un learning Centre « Le Kap » (inauguré en septembre 2024), rénovation du bâtiment de l'Ecole de droit (2024-2027), rénovation du bâtiment Gergovia avec construction d'un nouveau bâtiment en vue de regrouper des UFR de l'institut LLSHS (2026-2029), restructuration du campus Carnot en vue de regrouper les services centraux de l'EPE et d'héberger un tiers lieu culturel et associatif (*Creative Centre*) (2027-2031).

Cette stratégie immobilière se décline donc en grandes opérations, validées au sein d'un Comité stratégique immobilier d'établissement (« COSTRA immo ») qui se réunit trois fois par an en présence du Président et du DGS, et en actions plus ponctuelles, définies dans le cadre de comités de pilotage d'institut (« COPIL immo ») qui associe la gouvernance des instituts, la Direction du patrimoine immobilier et la gouvernance de l'établissement. Relevant essentiellement de l'autofinancement par l'UCA, ces actions ont pâti des difficultés financières, sensibles à partir de 2022.

L'UCA assure la coordination des stratégies immobilières des membres de l'Alliance UCA (principalement les deux établissements-composantes Clermont Auvergne INP et ENSACF, ainsi qu'INRAE et CROUS) dans le cadre de la préparation et du suivi du CPER. Il n'y a en revanche pas de stratégie immobilière pensée à l'échelle de l'EPE, l'UCA et son établissement-composante Clermont Auvergne INP ayant fait en 2023 deux démarches parallèles en vue de demander la dévolution du patrimoine sur lesquelles elles sont affectataires. Ce différend a été tranché par le MESR en mai 2025 : la dévolution du patrimoine à l'UCA s'effectuera sur le périmètre des bâtiments que ses composantes (hors établissements-composantes) occupent, les biens occupés par Clermont Auvergne INP étant maintenus sous propriété Etat. Pour la période à venir, l'UCA et Clermont Auvergne INP élaboreront chacun leur SPSI, autour de principes et d'objectifs cohérents et articulés.

Dynamique hospitalo-universitaire (C7)

Régies par une convention signée en mars 2018 par l'UCA, le CHU et le Centre de lutte contre le cancer Jean-Perrin, les relations hospitalo-universitaires ont connu une dynamique qui a favorisé la mise en œuvre des différentes réformes des études de santé, la poursuite d'une recherche d'excellence dans le champ de la santé (en relation étroite avec les trois organismes de recherches impliqués dans la politique de site : INSERM bien sûr, mais aussi CNRS et INRAE qui sont cotutelles d'unités et de structures dans ce champ) et une visibilité de ce domaine dans la politique de site. Le CHU comme le Centre Jean-Perrin font partie du consortium constitutif de l'initiative CAP 20-25, labellisée I-SITE, qui comporte un Centre international de recherche dédié spécifiquement à la santé. Ils sont aussi parties prenantes de l'alliance UCA et participent aux travaux du directoire élargi de l'EPE. Ils sont aussi actifs au sein du Pôle universitaire d'innovation, porté par l'UCA. Le projet d'établissement 2021-2026 compte parmi ses objectifs le développement de la recherche translationnelle, qui fait l'objet d'un appel à projet commun UCA-CHU-CJP depuis 2022. De nombreuses actions emblématiques à l'échelle de l'EPE témoignent de cette dynamique hospitalo-universitaire, comme, par exemple, le laboratoire commun CNRS-UCA-Michelin « SimatLab », que le CHU a rejoint comme co-tutelle en 2022.

La diversification des partenariats hospitalo-universitaires, la volonté commune de faire de la santé un axe fort du développement du site clermontois et la volonté de coordonner la démarche des acteurs dans le cadre des discussions à venir avec l'Etat comme avec les collectivités territoriales ont fait émerger la nécessité de renforcer le pilotage de cette dynamique à l'échelle des trois établissements – et pas seulement dans le cadre des instances qui portent sur un périmètre plus restreint (CRBSP, directoire élargi, instances du CHU et des UFR de santé). Une nouvelle convention hospitalo-universitaire, signée en 2025, instaure notamment un Comité stratégique hospitalo-universitaire, qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2025 et qui définit et pilote les priorités hospitalo-universitaires en matière de formation (dont la simulation en santé), recherche (notamment les axes de recherche partagés et co-portés sur le volet de la santé), innovation (dont projets CMA, FEDER) et coopération internationale.

Conclusion SWOT de la Référence 1

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement stratégique clairement défini et largement partagé, autour d'un concept (« Université territoriale d'excellence ») et d'une signature thématique (« Concevoir des modèles de vie et de production durables ») bien identifiés - Des projets structurants pensés en relation avec ce positionnement - La consolidation du positionnement de l'UCA comme chef de file du site, via la création de « l'alliance UCA » qui pilote les projets structurants, porte la politique scientifique de site et assure une forte synergie dans le champ de la vie universitaire. - Un dialogue interne avec les instituts et avec les établissements-composantes qui permet de mesurer la contribution de chacun à la dynamique globale de l'établissement - Une stratégie territoriale co-construite avec les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de réelle intégration stratégique (entre EPE et établissements-composantes) de la relation avec les entreprises et de la stratégie d'internationalisation. - La stratégie immobilière reste pensée à l'échelle de chaque établissement - Pas de tableau de bord automatisé à l'échelle de l'EPE - L'intégration de l'ENSACF est encore trop récente (janvier 2024) pour en tirer pleinement les conséquences - L'offre globale de formation à l'échelle du site n'est pas réellement coordonnée par l'Alliance
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - La création d'un grand établissement, permettant d'inscrire la trajectoire de l'UCA dans la durée - Déploiement des réseaux : ARTEMIS, L'Initiative - Dynamiques intra-régionales (cf cluster MIAI) - Relance de la coopération hospitalo-universitaire, sur la base d'une nouvelle convention - Une réflexion prospective, portée à l'échelle de l'Alliance UCA à l'horizon 2040 	<ul style="list-style-type: none"> - Incertitudes sur le soutien de l'Etat aux dynamiques de structuration - Fragilisation financière des collectivités territoriales - Fragilité de l'implication des acteurs économiques dans le fonctionnement de l'EPE et de l'Alliance - Déficit d'attractivité du territoire auvergnat

Référence 2. Gouvernance, organisation, communication et systèmes d'information

Gouvernance

Définition des compétences de l'établissement et de ses composantes (C1)

Les statuts de l'UCA définissent de façon assez précise les compétences des différents niveaux de gouvernance au sein de l'EPE :

- les instances de l'établissement (Présidence, Directoire, conseils centraux) définissent le projet d'établissement et en assurent le pilotage et le suivi. Elles fixent la stratégie globale de l'établissement et la manière dont elle se décline dans différents champs d'action : formation, recherche, vie universitaire – mais aussi budget et finances.
- les six instituts, qui regroupent par grands domaines disciplinaires les composantes, unités de recherche et écoles doctorales de l'UCA, ont explicitement pour mission de contribuer à la stratégie de l'établissement en fédérant les acteurs sur leur périmètre, d'articuler formation et recherche, d'impulser des projets transversaux, d'exercer des missions soit par mutualisation soit par déconcentration. Leur fonction d'arbitrage dans l'attribution des moyens financiers et humains, notamment dans le cadre de la construction des campagnes d'emplois et du budget, s'est affirmée au cours de la période, alors même qu'elle n'était pas explicitement prévue par les statuts. Ce sont les directeurs d'institut qui conduisent les dialogues de gestion annuels portant sur les finances et les ressources humaines.
- les deux établissements-composantes (Clermont Auvergne INP et ENSACF) exercent les missions et prérogatives que leur personnalité morale leur confère, mais en cohérence avec la stratégie générale fixée par l'UCA. Différentes dispositions statutaires permettent de s'assurer de cette mise en cohérence : avis du président de l'EPE préalable à la nomination de la direction de l'établissement-composante ; communication du projet de budget au directoire pour avis puis au Conseil d'administration pour validation de la cohérence avec les orientations budgétaires définies à l'échelle de l'EPE ; mise en place d'un Congrès social réunissant chaque année les membres des instances de dialogue social de l'EPE et des deux établissements-composantes avec les directions des trois établissements pour faire le bilan et établir la feuille de route de l'année à venir en ce qui concerne la politique RH partagée... A l'occasion de l'actualisation des statuts en 2024, a été confiée au président de l'EPE la mission de réunir les directeurs des établissements-composantes au moins trois fois par an afin de « partager les informations sur la manière dont les établissements-composantes déplient la stratégie générale de l'établissement ». Des conventions règlent par ailleurs les relations entre l'EPE et chacun des établissements-composantes sur les sujets partagés : recherche, formation, ressources humaines, flux financiers.
- les 21 composantes de l'EPE (dont 5 ont un positionnement particulier²) définissent leur projet pédagogique, en cohérence avec la stratégie de l'institut auxquelles elles appartiennent. Elles pilotent les programmes de formation initiale et continue et gèrent les moyens humains et financiers qui leur sont octroyés. Elles sont représentées dans les instances des instituts. Par ailleurs, un Conseil des directeurs de composantes, réuni de façon mensuelle, permet d'articuler la stratégie globale de l'EPE,

² ISIMA, Polytech Clermont-Ferrand et SIGMA Clermont sont composantes de Clermont Auvergne INP, qui définit ses propres modalités d'interaction avec elles ; l'Ecole Nationale Supérieure de Clermont-Ferrand est un établissement-composante, composante de l'institut LLSHS ; l'IUT Clermont Auvergne est un institut-composante.

en matière de formation, et la manière dont les composantes le déploient. Il permet aussi de partager avec les directions de composantes les informations et décisions relatives au fonctionnement général de l'établissement.

- les 36 laboratoires, dont les 2/3 sont des unités mixtes partagées avec des organismes nationaux de recherche, définissent et mettent en œuvre un projet de recherche, dans le cadre de la stratégie scientifique définie par l'Alliance UCA. Ils sont rattachés à un institut, voire à plusieurs pour des unités pluridisciplinaires. Certains d'entre eux sont membres de structures fédératives de recherche, qui mettent en œuvre des actions transversales stratégiques pour l'établissement. L'expérimentation institutionnelle a permis de créer, sur le modèle du Conseil des directeurs de composantes, un Conseil des directeurs d'unités, qui se réunit chaque mois pour échanger sur le déploiement de la politique scientifique de l'UCA et est consulté sur les sujets soumis à la délibération du Conseil de la recherche.

La création d'un niveau supplémentaire de gouvernance – celui des instituts – a été l'élément le plus discuté au moment de la création de l'EPE, une partie de la communauté redoutant une complexification liée à la création d'une « strate supplémentaire » s'intercalant entre la gouvernance et les opérateurs de l'Université. L'expérimentation a pu montrer la plus-value des instituts, aussi bien dans l'exercice de certaines fonctions de nature administrative (avec des géométries variables selon les spécificités de chaque institut) que dans une fonction d'arbitrage dans l'allocation des moyens. Les relations fonctionnelles entre instituts et composantes sont aujourd'hui fluides, tout comme entre les instituts et la gouvernance (grâce notamment au fonctionnement régulier du directoire). Les instituts éprouvent davantage de difficultés à être reconnus par les laboratoires et, plus largement, à se positionner sur des enjeux de recherche. Par ailleurs, alors que 5 des 6 instituts comportent en leur sein une école doctorale, ils ne contribuent pas réellement à la définition ni à la gouvernance de celle-ci.

Mise en œuvre des délégations de compétences (C2)

La création de l'EPE a été l'occasion de penser et de mettre en œuvre le principe de subsidiarité dans le fonctionnement de l'Université, en s'appuyant sur les instituts, auxquels ont été déléguées un certain nombre de fonctions, en relations étroites avec les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés avec la présidence de l'établissement :

- des fonctions stratégiques et politiques : les instituts ont ainsi été chargés de piloter, sur leur périmètre, le chantier du « redimensionnement » de l'offre de formation, engagé à partir de l'automne 2023 en vue de l'élaboration de la nouvelle offre de formation ; la Présidence a également affecté à chacun d'entre eux un poste de chargé d'internationalisation, en complémentarité de la politique conduite à l'échelle de l'établissement par la Direction des relations internationales. Plus spécifiquement, l'IUT bénéficie de délégations dans le cadre de la politique territoriale de l'établissement : il pilote le projet d'Université foraine et est l'un des principaux opérateurs du programme CAP ART (labelisé et financé par France 2030 dans le cadre de l'appel à projet IDEES). Clermont Auvergne INP porte pour le compte de l'EPE le pôle PEPITE Clermont Auvergne, dédié à l'entrepreneuriat étudiant.

- des fonctions administratives et techniques, sous la responsabilité des Directrices administratives d'instituts. Ainsi, l'institut DEM pilote la logistique et l'accueil de l'ensemble du campus centre Ville. Chaque institut dispose également d'un chargé de communication, qui répond en proximité aux attentes des composantes et laboratoires de son périmètre – en veillant à la cohérence avec la stratégie de communication de l'établissement. Un transfert de compétences a également été engagé

des composantes vers les Instituts. En effet, des pôles de gestion mutualisés (RH, gestion financière) ont été créés comme dans les instituts LLSHS et Sciences, ce qui permet de garantir une gestion de proximité tout en répondant au besoin de mutualisation, simplification organisationnelle et continuité de service.

- des fonctions d'arbitrage, en lien avec les nouvelles modalités d'allocation des moyens expérimentées à partir de 2025 dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Des enveloppes ont en effet été attribuées aux Instituts et aux pôles des services centraux. Elles concernent aussi bien les dépenses de masse salariale (enveloppes pour les campagnes des moyens provisoires et titulaires) pour la construction des campagnes d'emplois, que les dépenses financières autres pour la construction du budget de l'établissement. Ainsi ce modèle permet de responsabiliser encore plus les structures, qui doivent travailler à une priorisation de leurs activités au regard des capacités à faire sur les volets RH et financier, avant arbitrages menés dans un cadre institutionnel maîtrisé et conforme à la politique d'établissement. Les Instituts ont ainsi renforcé fortement leur fonction d'arbitrage depuis la création de l'EPE. A ce transfert de compétences du central vers les Instituts dans le cadre de l'allocation des moyens, d'autres missions ont été déléguées aux Instituts avec un apport de moyen associé financé par le programme I-Site dans le cadre de l'aide à la structuration des Instituts. C'est le cas pour les champs de la communication et de l'internationalisation, appuyés par 2 chargés de mission recrutés par institut dès 2021 (soit 12 ETP au total) qui ont permis d'appuyer les instituts.

Signature unique des publications scientifiques (C3)

La mise en œuvre d'une signature unique des publications scientifiques à l'échelle de l'ensemble du site Clermont Auvergne d'enseignement supérieur et de recherche est antérieure à la création de l'EPE. C'était un des livrables du projet CAP 20-25, dans le cadre de la phase probatoire 2017-2021, et elle a été mise en place dès la création de l'UCA en 2017, sous la forme de la signature monoline générique suivante : Université Clermont Auvergne, liste des tutelles, nom du laboratoire, F-63000 Clermont-France.

Les différentes conventions signées entre l'UCA et les organismes nationaux de recherche se réfèrent à cette signature. La convention réglant les relations entre l'UCA et Clermont Auvergne INP dans le champ de la recherche renvoie à la signature suivante, pour les trois UMR dont l'UCA est tutelle mais qui sont intégrées à Clermont Auvergne INP (ICCF, IP, LIMOS) : Université Clermont Auvergne, Clermont Auvergne INP, liste des tutelles, nom du laboratoire, F-63000 Clermont-France.

La création de l'EPE a permis d'améliorer le taux de conformité à cette signature unique.

Cohérence des modalités d'élaboration et d'exécution des décisions et délibérations (C4)

Les statuts de l'EPE mobilisent différents moyens pour vérifier la cohérence des délibérations des établissements-composantes avec la stratégie générale de l'établissement expérimental.

Certains de ces moyens sont prévus par l'article 7 de l'ordonnance de décembre 2018 :

- le Président ou son représentant siège, comme membre de droit avec voix délibérative, dans les conseils centraux de Clermont Auvergne INP : CA, CEVE, CS. Il siège également au CA de l'ENSACF. La mise en place d'un principe de réciprocité (la direction de Clermont Auvergne INP est représentée dans chacun des trois conseils centraux de l'UCA, la direction de l'ENSACF siège au CA de l'UCA) favorise la fluidité du fonctionnement entre l'établissement expérimental et ses établissements-composantes ;

- les établissements-composantes communiquent au directoire de l'UCA l'ensemble de leurs documents, actes et délibérations budgétaires pour les soumettre à son avis, avant d'être transmis au CA de l'UCA pour « approbation du respect de la stratégie de l'UCA ». Il n'y a jamais eu de différend sur ce point au cours de la période d'expérimentation ;
- le Président émet un avis sur les candidatures recevables à la fonction de direction de chaque établissement-composante, avant transmission au Ministère de tutelle qui valide *in fine* ;
- les délibérations des instances des établissements-composantes sont systématiques transmises aux instances correspondantes de l'UCA : pour information, lorsqu'il s'agit des décisions relevant des prérogatives de l'établissement-composante (cette disposition n'étant pas mise en œuvre de façon systématique, en l'absence d'un système automatisé) ; pour validation lorsqu'il s'agit de propositions relevant des prérogatives partagées à l'échelle de l'UCA, notamment dans le champ de la formation et de la recherche.

Une seule disposition de l'article 7 de l'ordonnance de 2018 n'a pas été activée : le fait de soumettre à l'avis ou à l'approbation d'une des instances collégiales de l'EPE tout ou partie des recrutements des établissements-composantes afin de s'assurer du respect de sa stratégie en matière de ressources humaines.

Identification et traitement des dysfonctionnements dans l'organisation et la gouvernance (C5)

La richesse de la vie institutionnelle (rythme mensuel des réunions des conseils centraux et des conseils des directeurs d'unités et de composantes, rythme bimensuel des réunions du directoire, rythme hebdomadaire des réunions Vice-Présidents-Directeurs d'instituts et Président UCA – Directrice générale de Clermont Auvergne INP) et la fluidité des relations entre personnes et entre structures permettent d'identifier les dysfonctionnements au fil de l'eau et de les traiter par des dispositifs adaptés (groupes de travail, réunion des acteurs concernés par tel ou tel dysfonctionnement). Les réunions du Conseil d'orientation stratégique, qui se tiennent au moins deux fois par an, associent le Président, les vice-présidents statutaires ainsi que les directeurs d'instituts et d'établissements-composantes : c'est là l'occasion de faire un bilan et de dresser des perspectives d'amélioration de façon plus formalisée.

Par ailleurs, en vertu de l'article 72 des premiers statuts de l'EPE (2020) et dans la perspective d'une première délibération des instances de l'UCA et de Clermont Auvergne INP en faveur de la sortie d'expérimentation (février-mars 2024), une évaluation à mi-parcours de l'expérimentation a été conduite au cours du second semestre 2023. Elle a reposé successivement sur :

- un rapport d'auto-évaluation, réalisé sous la responsabilité du directoire de l'UCA. Sur sept axes stratégiques³, le rapport décrivait la trajectoire, les chantiers engagés et aboutis pendant la phase expérimentale, les résultats obtenus et les actions à conduire. Il a ainsi mis en évidence la convergence stratégique entre les acteurs et les dynamiques enclenchées, dans le champ de la recherche, de l'innovation et de l'internationalisation notamment. Il a aussi souligné l'importance de poursuivre le processus de délégation de compétences aux instituts, de mieux articuler les politiques conduites par l'EPE et ses établissements-composantes dans un certain nombre de domaines (immobilier, systèmes

³ Le portage d'une stratégie intégrée ; la mise en œuvre d'une stratégie commune ; la consolidation d'une identité scientifique visible à l'échelle internationale ; une offre de formation et de vie étudiante de qualité, en appui à l'attractivité de l'Université et des territoires ; les transformations institutionnelles ; une stratégie unique en matière de budget et de ressources humaines ; la mise en œuvre de nouveaux outils de pilotage au service d'une stratégie intégrée.

d'information...) et de déployer des outils (procédures automatisées de reporting et de production de tableaux de bord) facilitant le partage d'information et le pilotage à l'échelle de l'EPE.

- un rapport d'évaluation externe, rédigé conjointement par le Comité d'orientation stratégique de l'UCA et le Conseil de rayonnement de Clermont Auvergne INP sur la base de l'auto-évaluation mentionnée ci-dessus et d'entretiens avec différents membres de la gouvernance. Ce rapport estime notamment que « les trajectoires décrites devraient permettre à l'UCA de sortir de l'EPE avec une pérennisation de ce qui aura été mis en place ». Il note toutefois « qu'il y a des points de vigilance à prendre en considération, notamment autour de l'adhésion et de la communication (plus-value EPE, signature UCA, etc.), de l'attractivité et de la stratégie internationale de l'UCA ».

- la validation par les instances de l'UCA et de Clermont Auvergne INP, à une large majorité, d'une délibération validant la pérennisation au 1^{er} janvier 2027 de l'expérimentation institutionnelle et définissant les dossiers prioritaires à traiter dans cette perspective : clarification institutionnelle (définition claire des missions et compétences de chaque instance ; intégration des systèmes d'information ; harmonisation des outils de pilotage ; mutualisation de certaines fonctions support et soutien) ; adhésion de l'ensemble de la communauté au périmètre et au projet du futur grand établissement ; déploiement d'actions et de cibles prioritaires pour la stratégie d'internationalisation.

L'auto-évaluation intermédiaire a permis de renforcer les objectifs de subsidiarité (notamment de déconcentration des arbitrages de moyens notamment RH -moyens provisoires et permanents- vers les instituts) avec un positionnement stratégique rappelé pour le Directoire, et de mieux préciser les modalités d'intégration de Clermont Auvergne INP.

Démocratie interne et participation de toutes les parties prenantes à la vie de l'établissement (C6)

La vie institutionnelle est dense et riche. Elle repose sur un nombre important de réunions d'instances qui, pour certaines, ont une fonction décisionnelle et qui, pour d'autres, visent à impliquer l'ensemble de la communauté dans le suivi des grands dossiers de l'établissement de sa trajectoire.

Le rôle des instances statutaires, très régulièrement sollicitées, est clairement défini par les statuts de l'EPE. Le directoire se réunit tous les quinze jours, sur un ordre du jour qui distingue les délibérations (liées aux délégations de compétences du CA), les avis (en amont des conseils centraux) et les échanges sur les sujets stratégiques (dont certains débouchent sur des délibérations transmises aux instances). Le CFVU se réunit au moins une fois par mois, tout comme le Conseil des personnels enseignants et enseignants-chercheurs (CP2E). Le CA, le CR et le CSA sont réunis en moyenne entre 6 et 8 fois par an. Les délégations de compétences du CA vers le CR et le CFVU, décisionnels sur leur périmètre de compétences, permettent d'assurer une bonne participation des élus à ses instances et d'éviter les doublons. Même si l'on constate une certaine érosion de la participation à la fin d'un mandat de cinq ans, le quorum est toujours atteint. La qualité des échanges dans les conseils et l'organisation, en amont des sessions plénières, de groupes de travail sur des sujets sensibles permet de construire des convergences entre élus. Les votes font généralement apparaître de larges majorités, sauf en CSA (compte tenu de positionnements syndicaux) et au CA sur des décisions relatives aux restrictions budgétaires.

Le directoire élargi, comme le Conseil des membres associés qui l'a précédé entre 2021 et 2024, se réunit toutes les six semaines sur des points d'actualité et la validation des propositions émanant des différentes commissions thématiques. Un séminaire a lieu une fois par an, sur une journée entière, pour faire le point sur la trajectoire stratégique du site. Si le format du directoire élargi a permis de

mieux articuler l'action de l'UCA et de ses nombreux opérateurs interne avec celle de ses partenaires, ces derniers regrettent, pour certains, une dilution relative de la représentation des établissements extérieurs au sein d'une instance dont la moitié des membres représentent l'UCA et siègent à son directoire.

Des réunions régulières permettent un échange entre la gouvernance de l'UCA et les responsables de structures. Les conseils de directeurs de composantes et de directeurs d'unités, prévus par les statuts, se réunissent une fois par mois. Les directeurs des services centraux et les directrices administratives sont réunis tous les deux mois, autour de points d'actualité et de focus sur des enjeux stratégiques. Ces réunions remplissent essentiellement une fonction de partage d'informations, elles ne permettent pas une véritable co-construction.

Le Président réunit une fois par mois les vice-présidents et chargés de mission, en présence du DGS, afin de faire un tour d'horizon des dossiers en cours, arrêter des positionnements stratégiques sur des dossiers transversaux et favoriser le travail en équipe sur certains sujets. Le directoire ne réunissant que les 4 vice-présidents statutaires, le maintien d'une réunion de ce que l'on appelle toujours « l'équipe présidentielle » a semblé nécessaire. Pour favoriser les échanges entre cette équipe et les membres du directoire, des séminaires communs sont organisés tous les trois mois pendant une journée.

Enfin, chaque semaine, une réunion rassemble le Président, les vice-présidents statutaires, le directeur de l'initiative CAP 20-25, la Direction générale et le Cabinet afin de travailler l'articulation entre les décisions politiques et la mise en œuvre opérationnelle et faire le point sur les échéances de la semaine. Elle favorise la fluidité des relations entre gouvernance politique et direction administrative, qui repose aussi sur la bonne qualité des relations bilatérales (Président-DGS, Vice-présidents et directions miroirs).

La mise en place d'une gouvernance participative faisait partie des engagements pris au moment de la création de l'EPE. Elle s'est traduite par l'ouverture de groupes de travail thématique sur des questions concrètes (reprographie, gestion des espaces verts, flotte automobile...) aux personnels, ainsi que par l'organisation régulière (au moins trois fois par an) d'assemblées générales, qui relèvent toutefois plus d'une information aux personnels que d'une réelle implication de la communauté universitaire dans la politique de l'établissement. Des questionnaires thématiques sont régulièrement adressés à l'ensemble des personnels sur des sujets spécifiques, en vue de préparer l'élaboration de plans d'action – comme sur la santé au travail (2023, 2025) les violences sexistes et sexuelles (enquête JEDIS, 2023) ou encore la politique de développement durable (2023), dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur. Trois campagnes annuelles de concertation ont eu lieu, en 2020 (sur les perspectives de l'UCA), en 2022 (sur la réussite des étudiants) et en 2023 (sur « l'étudiant acteur de l'Université ») sous la forme de réunions organisées dans chacun des six instituts et dans chacun des cinq campus territoriaux : ces réunions, qui ont rassemblé chaque année environ 500 personnes (avec une participation plus forte dans les campus territoriaux) faisaient ensuite l'objet d'une synthèse restituée à l'ensemble des personnels.

L'élaboration de la présente auto-évaluation s'est appuyée sur ce type de concertation des personnels, en deux étapes : une enquête numérique, à laquelle plus de 1100 personnels ont répondu, a permis de mesurer le degré d'adhésion des personnels au positionnement stratégique et à la signature de l'UCA ainsi que les dossiers prioritaires qu'ils mettaient en avant ; les résultats de cette enquête ont servi de support à 13 assemblées générales (organisées par institut et par campus, ainsi qu'à l'échelle des services centraux) dans lesquelles des propositions plus construites ont été échangées. Le succès

de cette démarche (plus de 800 participants aux assemblées générales) nous conduit à envisager le même type de consultation en vue de l'élaboration du prochain projet d'établissement.

L'implication des étudiants doit être favorisée par deux instances mises en œuvre au début de l'année 2025 : la Convention étudiante, qui réunit des représentants des élus étudiants à différentes instances, peut être consultée sur tout sujet concernant la vie étudiante, la formation, le fonctionnement de l'Université ; l'Association générale des associations étudiantes (AGAE) permet aux responsables d'associations étudiantes de partager leurs bonnes pratiques et d'être davantage impliqués dans la vie de l'établissement, comme interface entre la gouvernance et les étudiants. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous n'avons pas assez de recul pour effectuer un bilan de ces deux instances.

Communication

Une communication externe qui met en valeur l'identité de l'UCA et renforce sa visibilité (C7).

La politique de communication externe était initialement opérée par plusieurs opérateurs : une Direction centrale de la communication, en charge notamment de la communication institutionnelle, des grands événements, du web et des réseaux sociaux ainsi que des relations presse ; les composantes, les laboratoires et certains services ; les instituts, à qui ont été déléguées des fonctions de communication en proximité des résultats. Face à la dispersion et à une dilution du message porté par l'établissement, une réflexion sur la « plate-forme de marque » de l'UCA a été initiée au sein du directoire au 1^{er} semestre 2022 : elle a permis d'élaborer une charte éditoriale intégrant l'identité, les valeurs, les promesses de l'UCA – première étape vers l'élaboration d'un schéma directeur de la communication, adopté par le CA en octobre 2023.

Ce schéma directeur identifie cinq grandes orientations, qui permettent de fédérer l'ensemble des équipes internes en charge de la communication :

- structurer l'activité autour de l'organisation existante, en structurant un Comité stratégique dédié (qui se réunit quatre fois), en organisant le réseau des correspondants métier ;
- affirmer l'identité de l'établissement, en construisant le discours de marque et en incarnant une identité tournée vers le développement durable ;
- passer d'une logique de diffusion de l'information à une logique de satisfaction des besoins en information, en structurant notamment une communication de proximité pour les étudiants ;
- faire de l'UCA un acteur institutionnel de premier plan sur le territoire métropolitain et régional, en formalisant une stratégie de communication scientifique, en définissant une stratégie d'impact des relations presse et des réseaux sociaux ;
- attirer les futurs étudiants, en définissant une politique de publication vis-à-vis des prescripteurs et en s'inscrivant dans une dynamique territoriale.

Le déploiement de ce schéma directeur s'est notamment caractérisé par la création d'un magazine grand public (*Déclic*), clairement destiné aux lycéens, à leurs enseignants et à leur parent ; par le recrutement d'une chargée des relations presse, qui a contribué à renforcer de significative la présence de l'UCA dans les médias, notamment régionaux ; par le renforcement de la communication, en lien avec le programme Science avec et pour la société (SAPSAU), le festival Les nuées ardentes et le portail *Puy de sciences*.

Il reste désormais à définir une stratégie de communication à l'échelle de l'Alliance UCA, afin de mieux distinguer, dans la communication, ce qui relève de l'UCA proprement dite et ce qui relève de l'Alliance

d'établissements ; de définir un agenda des événements portés en commun ; et d'élaborer des outils de communication à l'échelle de l'Alliance.

Une communication interne qui contribue et au sentiment d'appartenance de la « communauté UCA » (C8)

La densité de la communication interne renvoie à la richesse de la vie institutionnelle. Elle passe par différents canaux :

- le mail : lettre hebdomadaire aux personnels, messages réguliers du Président (quatre à six fois par an), dépêches des services, informations-flash ;
- des rassemblements en présentiel : assemblées générales, rentrée solennelle, temps festifs de début d'année civile et de fin d'année universitaire ;
- des supports spécifiques, diffusés par voie électronique ou en format papier, à l'occasion de temps fort ou de moments-charnières : création de l'EPE (2021), pérennisation du label I-SITE (2022), bilan à mi-mandat (2023), Prospective Horizon 2040 (2025).

Les instituts assurent une communication de proximité potentiellement plus efficace, car plus adaptée à la diversité des attentes. En juin 2022, la signature des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec chaque institut a été l'occasion d'informer les personnels des objectifs visés par la nouvelle structuration de l'Université et des priorités stratégiques définies par chaque institut. Les instituts diffusent également des *newsletters*, avec des informations plus ciblées.

Une communication spécifique est ciblée vers les néo-entrants, qu'il s'agisse des personnels (journées d'accueil avec la présentation de l'UCA, livret d'accueil, pack d'accueil dans certaines structures) ou des étudiants (*UCA travel tour*, un jeu sérieux à destination des étudiants de 1^{ère} année, déployé dans le cadre du Nouveau Cursus à l'Université)

Depuis la rentrée 2025, l'UCA s'emploie à transformer sa journée institutionnelle annuelle d'accueil des nouveaux arrivants en un véritable parcours d'accueil fait d'une journée de présentation de l'université et de ses services et d'une visite de laboratoires ; puis dans le prolongement d'une invitation à la cérémonie solennelle de rentrée, et enfin un peu plus tard dans l'année d'un temps d'échange dédié plus spécifiquement aux agents en fonction de leurs statuts. Par ailleurs, le livret d'accueil disponible en ligne est actualisé en début d'année universitaire listant notamment les procédures internes en matière de carrière et de recrutement qui sont disponibles en français et en anglais depuis le renouvellement du label HRS4R dont l'université est lauréate depuis 2021.

Système d'information

Un système d'information répondant aux besoins de pilotage de l'UCA (C9)

Le système d'information de l'UCA couvre une très grande partie de son périmètre : la gestion administrative générale (finances, RH, logiciels métiers, bâtiments), la pédagogie, et une partie de la recherche. Ce système d'information s'appuie principalement sur les outils développés par l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements d'enseignement supérieur), avec parfois des briques logicielles développées en interne.

Le système d'information de l'UCA s'appuie sur une infrastructure système et réseau robuste et sécurisée, avec notamment :

- l'utilisation généralisée du *datacenter* Türing de Tier 2++, situé sur le campus des Cézeaux, et bien dimensionné par rapport aux besoins. Ce *datacenter* permet de mutualiser les ressources informatiques du site tout en garantissant une consommation énergétique maîtrisée. Il est d'ailleurs ouvert à d'autres structures (privées et publiques). Sa robustesse permet notamment à l'UCA de candidater à l'hébergement de données nationales de SIFAC+ et de Pégase.
- la gestion opérationnelle du réseau Auverdata, permettant d'interconnecter tous les sites du territoire Auvergnat au travers d'un réseau très haut débit. La plupart des sites possèdent une liaison de secours, en cas de panne de la liaison principale.
- la gestion opérationnelle du réseau métropolitain Cratere, permettant d'interconnecter de nombreux opérateurs publics de l'agglomération clermontoise, au travers d'un réseau très haut débit.

Des travaux sont menés depuis plusieurs années avec Lyon et Grenoble pour mettre en cohérence tous les *datacenters* et réseaux régionaux.

Par ailleurs, le système d'information de l'UCA (hors établissement-composantes) est un système homogène : le traitement des données ne dépend que de leur type, pas de leur valeur. Par exemple, la gestion des personnels ou des étudiants ne dépend pas de leur composante ou de leur institut de rattachement. Cette homogénéité permet d'améliorer la fiabilité des données. Cette homogénéité, combinée au fait que l'UCA s'appuie principalement sur les outils AMUE, améliore significativement l'interopérabilité des applications de gestion, et permet la remontée automatique d'informations de l'UCA aux systèmes nationaux (comme pour les remontées SISE).

Enfin, l'UCA a une bonne culture des indicateurs, portée en interne par un service d'appui au pilotage et de contrôle de gestion qui a été érigé en 2024 en Direction du pilotage. De nombreux indicateurs sont collectés périodiquement et automatiquement, et sont restitués sous forme de tableaux de bord utilisables par les décideurs (gouvernance, directions et services centraux, directions des instituts, directions des composantes, directions des laboratoires). Ces indicateurs permettent de faire des choix stratégiques et des prévisions.

Il reste toutefois quelques points à améliorer, à l'échelle de l'UCA :

- Le SI recherche n'est pas complètement structuré au niveau local, mais il s'agit d'une problématique qui existe aussi au niveau national. L'UCA était d'ailleurs porteuse pour l'AMUE du projet de SI recherche CAPLAB, mais le projet a été arrêté par l'AMUE en 2024.
- Le SI est globalement complexe à manipuler. Cette complexité vient du grand nombre d'outils dont il est constitué. Cette complexité rend le croisement de données difficile à réaliser. Il est possible que dans le futur, des approches basées sur l'intelligence artificielle puissent aider à identifier des incohérences, à simplifier les croisements de données, ou encore à identifier des tendances ou des dépendances.
- Certaines directions et services centraux ne disposent pas d'outils informatiques adaptés au pilotage de l'ensemble de leurs missions, et peuvent avoir recours à des solutions bureautiques (basées par exemple sur des classeurs Excel). Dans ce cas, les données saisies le sont manuellement, et peuvent être partielles. Les projections faites à partir de ces données peuvent ainsi être incohérentes, ou s'éloigner significativement de la réalité. Pour améliorer le pilotage, il serait nécessaire d'identifier les outils et indicateurs de pilotage manquants, et de pouvoir les développer en interne en s'appuyant sur les données du système d'information en temps réel.

La création de l'EPE a posé la question de ***la convergence et de l'interopérabilité des systèmes d'information***, à l'appui d'un pilotage structuré sur un périmètre intégrant ses deux établissement-composantes. L'EPE a en effet le besoin d'accéder à des statistiques agrégées, alors même que coexistent en son sein trois systèmes d'information : le SI de l'UCA (hors établissement-composantes, mais incluant le SI des écoles Polytech Clermont et ISIMA, aujourd'hui rattachées à Clermont Auvergne INP) ; le SI de Clermont Auvergne INP (regroupant le SI de l'école SIGMA et le SI des services centraux de Clermont Auvergne INP) ; le SI de l'ENSACF.

La trajectoire des SI de l'UCA et de Clermont Auvergne INP, adoptée par les deux CA, est une trajectoire de convergence. Il ne s'agit pas d'une trajectoire d'unification des SI, afin de laisser à Clermont Auvergne INP sa capacité à gérer les domaines étroitement liés à la personnalité morale et juridique, à savoir les finances et les RH. Mais, la trajectoire de convergence a été choisie afin de permettre une agrégation simple des données de Clermont Auvergne INP avec celles de l'UCA. La trajectoire visée est la suivante :

- Clermont Auvergne INP possède la maîtrise du domaine finances, centrée sur sa propre instance de l'outil SIFAC. L'UCA possède aussi sa propre instance de SIFAC, séparée de l'instance de l'INP.
- Clermont Auvergne INP possède la maîtrise du domaine RH, avec l'utilisation de quelques outils de la suite Cocktail pour le cœur de la gestion RH (gestion des carrières, gestion des congés, préliquidation de la paie). Les outils de l'AMUE (comme typiquement SIHAM) n'ont pas été choisis pour Clermont Auvergne INP en raison de la complexité à les opérer et de leur coût, comparativement au dimensionnement de Clermont Auvergne INP.
- Tous les autres outils utilisés par Clermont Auvergne INP sont ceux de l'UCA (sauf en cas d'impossibilité technique). On peut notamment citer le futur outil AMUE nommé Pégase pour la pédagogie, que l'UCA et Clermont Auvergne INP s'apprêtent à déployer conjointement, au travers d'une instance unique (et donc commune).

Cette trajectoire de convergence a de très nombreux avantages :

- Elle permet d'obtenir facilement des indicateurs de pilotage, agrégant nativement les données de l'UCA et de Clermont Auvergne INP (hors domaines finances et RH).
- Elle permet aux personnels et usagers de Clermont Auvergne INP de s'appuyer sur l'essentiel des outils déployés par l'UCA (hors domaines finances et RH). Ces outils sont notamment connus pour passer à l'échelle (puisque'ils fonctionnent déjà pour l'UCA sur un grand périmètre), et pour être adaptés à une très grande variété d'usages.
- Elle permet à la direction des systèmes d'information (DSI) de Clermont Auvergne INP de fonctionner avec un effectif réduit, en se concentrant sur les domaines finances et RH, et en déléguant plusieurs domaines à la direction opérationnelle des systèmes d'information (DOSI) de l'UCA. Il est aussi envisagé que certains outils de Clermont Auvergne INP soient opérés par l'UCA, pour simplifier les opérations de maintenance système (ex : mise à jour de versions).
- En mutualisant l'usage des outils, cette trajectoire permet de mutualiser les compétences à l'échelle du site : à part sur le domaine RH, des experts des mêmes outils métiers sont présents à la DOSI de l'UCA et à la DSI de l'INP.

Les quelques inconvénients de cette trajectoire de convergence, par rapport à une trajectoire d'unification, sont les suivants :

- L'agrégation des données SIFAC de l'UCA et de Clermont Auvergne INP nécessite un travail manuel à partir des deux extractions SIFAC. Étant donné la séparation stricte des flux financiers et l'harmonisation des indicateurs financiers, il ne s'agit pas d'un réel inconvénient.
- La gestion de deux outils RH (basés sur SIHAM pour l'UCA, et sur Mangue pour Clermont Auvergne INP) nécessite un travail technique afin d'éviter les doublons. En effet, il y a de nombreuses interactions entre les personnels de chaque établissement. Ce travail technique est en cours, et devrait résulter en une base de données unique et consolidée des personnels de l'établissement public expérimental, incluant Clermont Auvergne INP.

Entre l'UCA et l'ENSACF, moins d'interactions existent actuellement au niveau des SI. Cela vient du fait que l'UCA et l'ENSACF ne dépendent pas du même ministère de tutelle, et ont des outils différents, ainsi que des remontées d'indicateurs différents. Toutefois, un rapprochement technique a été initié, afin de pouvoir interconnecter les personnels et usagers. Les réflexions actuelles portent sur les accès réseaux sans fil, l'impression, et les outils de travail collaboratifs. Dans les années à venir, ce rapprochement va s'intensifier, avec parmi les premiers objectifs la remontée d'indicateurs agrégés, notamment sur la population étudiante.

Globalement, l'UCA se positionne dès à présent comme un futur grand établissement. À ce titre, l'UCA s'organise pour pouvoir déployer des outils techniques à tous ses personnels et usagers, incluant les personnels et usagers de ses établissement-composantes.

Conclusion SWOT de la référence 2

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Un fonctionnement régulier et efficace des différentes instances, auxquelles le CA a délégué ses compétences- Une capacité à faire évoluer la gouvernance de l'établissement et de la coordination territoriale- Une stratégie cohérente de communication interne et externe- Une signature scientifique bien acceptée à l'échelle du site- Mise en œuvre systématique d'une démarche participative	<ul style="list-style-type: none">- Un retard pris dans la convergence des systèmes d'information et l'élaboration d'un schéma directeur du numérique- La place des instituts n'est pas totalement consolidée, notamment dans le champ de la recherche ; leurs modalités de gouvernance ne sont pas homogènes
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none">- Le travail sur la priorisation et le redimensionnement des activités de l'établissement mobilise le principe de subsidiarité.	<ul style="list-style-type: none">- La gouvernance et la communication de « l'alliance UCA » posent question pour certains acteurs du site

- La vitalité de la vie institutionnelle, des démarches de concertation et de la communication interne doit favoriser le sentiment d'appartenance	- Le déploiement de la stratégie de l'EPE dépend encore trop de la qualité des relations interpersonnelles
---	--

Référence 3. Stratégie budgétaire

Politique budgétaire et dialogue de gestion

Des dialogues de gestion avec les Instituts et les pôles qui renforcent le pilotage stratégique de l'EPE (C1)

Processus et dialogues mis en place pour favoriser une construction concertée des budgets et des campagnes d'emplois, devant suivre les objectifs fixés dans le projet d'établissement que les directeurs de structures se sont appropriés.

- CPOM et leur suivi, dès 2021 : projections pluriannuelles de la mise en œuvre des objectifs du PE, certains étant différenciants pour les Instituts (part dynamique et identifiante) et engagement réciproque des besoins RH et financiers nécessaires associés, avec suivi annuel des indicateurs et jalons traduisant la trajectoire pour chaque Institut.
Dialogues annuels de gestion RH et budgétaires à l'échelle des Instituts réunissant les DI et si souhaité les DC et DU, pour le suivi des engagements pris dans les CPOM, des ajustements éventuels, afin de préparer le BI et les campagnes d'emplois année n+1. Et en fonction également du niveau des engagements de l'Etat et des ratios financiers de l'établissement ;
- Projets de services et leur suivi, à partir de 2023 : parallèle des CPOM, les projets de service visaient à projeter les besoins des services d'appui, regroupés en pôles avec portage DGA, pour la déclinaison des objectifs politiques du PE, en parallèle de leurs activités récurrentes.
Point d'amélioration pour le prochain PE : construire le PE politique en parallèle des projets de services afin de pouvoir évaluer la capacité à faire notamment sur le volet RH. Curseurs à positionner activités/capacité à faire, en lien avec le travail lancé sur la priorisation des activités.
- La priorisation des activités : un travail stratégique est en train d'être engagé autour de la priorisation des activités et des missions. Le contexte général tend à recentrer les activités afin d'optimiser les charges de travail en fonction des obligations réglementaires et du contexte de réduction nécessaire des effectifs compte tenu des difficultés financières qui s'imposent aux établissements de l'enseignement supérieur. Une première étape de recensement des grandes missions a été menée. Il va désormais s'agir de mener la réflexion sur ce qui pourrait être supprimé, optimisé ou temporairement écarté en vue de rationaliser les tâches et de contribuer à la simplification administrative.

Prospective financière, mutualisation de moyens et développement des ressources propres

Des besoins et des ressources associés à la mise en œuvre du projet d'établissement bien identifiés, et devant s'intégrer dans la trajectoire financière soutenable de l'EPE (C2)

Le déploiement d'un outil de prospective financière, à l'appui des débats d'orientation budgétaire

- CPOM et projets de services : prospective sur les besoins et ressources associées
- Déploiement d'un outil de prospective financière mis à jour annuellement à l'appui du compte financier afin de proposer différentes hypothèses et scénarios de trajectoire financière soutenable pour l'établissement. Le choix du scénario permet d'accompagner l'établissement pour déterminer la stratégie financière et se décline dans la LOB et LORH (MS, fonctionnement, investissement). La lettre d'orientation en matière de ressources humaines est la ligne directrice en matière RH permettant de définir les priorités de l'année à l'échelle de l'EPE. Elle permet d'ajuster la politique RH des établissements chaque année et fait l'objet d'un débat et d'un vote au CA. Les arbitrages des campagnes d'emplois s'appuient sur ce document.

- Priorisation des activités dans tous les domaines : et ce afin que les capacités à faire (RH, financières) maximum, fixées par nos objectifs de soutenabilité dans le cadre du travail de prospective financière et déclinées sous formes d'enveloppes maximum de dépenses auprès des structures, permettent de répondre aux activités projetées.
- Cf développement des RP nécessaire
- Cf SDDRSE : déploiement des actions présenté en CA avec les moyens nécessaires associés, dont certains sont conditionnés à l'obtention de ressources extérieures.

Une gestion coordonnée des ressources humaines au sein de l'EPE (C3)

- Une gestion coordonnée et intégrée à l'échelle de l'EPE nécessitera une harmonisation du SI RH. En effet, cette harmonisation est une étape essentielle qui faciliterait la consolidation des données et indicateurs de l'établissement, et améliorerait significativement le pilotage RH du futur Grand établissement.
- Congrès social : harmonisation des dispositifs RH à l'échelle de l'EPE
- Tableau de suivi des postes à l'échelle UCA et PNA mais hors INP et ENSACF
- Suivi CoPil MS/Finances des postes rattachés UCA avec réunions mensuelles techniques et avec les politiques tous les deux mois
- Campagnes moyens provisoires et d'emplois titulaires pour les postes UCA avec arbitrages par les Instituts sur une enveloppe déterminée
- LO RH à l'échelle de l'EPE en amont des arbitrages des campagnes RH EEC et BIATSS

Mutualisations d'activités et de missions pour appuyer les choix organisationnels structurants (C4)

- Travail sur la subsidiarité avant mutualisation plus large
- Mutualisations effectives : logistique centre-ville, atelier de reprographie unique (marges : 1 RH, investissement), pôles en Instituts (RH en iLLSHS et ISVSAE, finances en cours), discussion pour la mise en place de pôles géographiques pour la gestion administrative et financière pour les laboratoires.

Point non encore abouti, nécessite un temps d'adaptation côté composantes/laboratoires mais également côté services centraux (déconcentration à travailler également de manière opérationnelle, et pas seulement sur le volet des arbitrages de moyens).

Points d'amélioration à envisager : une meilleure articulation des services de l'UCA et des établissements-composantes pourrait permettre d'aboutir à une mutualisation, susceptible d'éviter les doublons et la perte de temps, de mettre en œuvre des dispositifs plus cohérents à l'échelle de l'EPE et d'optimiser les moyens, notamment humains. (

Perspectives : Objectif de mutualisations dans le travail en cours de priorisations / transformation / redimensionnement des activités de l'UCA

Une stratégie concertée et partagée de développement des ressources propres au sein de l'EPE (C5)

Un renforcement des ressources propres (RP) s'est opéré pendant ce contrat (les RP étant entendues comme toutes ressources hors SCSP) dans le budget de l'établissement : entre les comptes financiers 2019 et 2024 nous pouvons constater une évolution de 50% des ressources propres, de 46,3M€ en 2019 contre 69,6M€ en 2024. En parallèle la SCSP évolue quant à elle de 11%, passant de 239,6M€ en 2019 à 266,2M€ en 2024. Ainsi la part des ressources propres dans l'évolution générale des produits constatés représente 20% en 2024 alors qu'elle représentait que 15,6% en 2019.

Notre lettre d'orientation en matière budgétaire (LOB) partagée à l'échelle de l'EPE mentionne les objectifs en matière notamment de développement de RP.

Parmi les RP, l'établissement a eu comme objectif le développement de l'apprentissage, avec un accompagnement RH associé et une incitation à répondre à des AAP. Quelques ajustements seront néanmoins nécessaires pour contenir les difficultés constatées suite aux nombreux AAP obtenus au sein de l'établissement, notamment la saturation des collègues la une gestion complexe au moment de la fin du financement (qualification des besoins et avenir des RH associées).

Là encore, le travail d'augmentation et de diversification des RP est abordé dans le cadre du travail en cours portant sur l'évolution du modèle économique de l'UCA, avec un benchmark en cours sur le pilotage stratégique et financier des universités et la construction budgétaire.

Une démarche déployée de maîtrise des risques financiers (C6)

Un dispositif de contrôle interne axé sur les risques financiers est déployé depuis 2019 ayant pour objectif la mise sous contrôle via des plans d'action votés en CA et évalués annuellement, de plusieurs processus clés de l'établissement : Pilotage de la masse salariale-Rémunérations, Gestion des contrats et conventions de Formation Continue, Gestion des contrats et conventions Recherche ; Commande publique et Construction budgétaire sont les derniers processus cartographiés et analysés. Par ailleurs un plan d'amélioration du pilotage budgétaire et des prévisions a été défini et voté en 2025.

Un Copil Contrôle interne financier a été mis en place avec pour missions de valider les actions de maîtrise des risques proposées et évaluer leur mise en œuvre, avant vote au CA.

La responsable du contrôle interne financier rattachée à la DBF pilote le déploiement de ce contrôle interne et porte l'acculturation de la démarche de maîtrise des risques financiers auprès de la gouvernance du CA et du réseau interne de référents.

Axes d'amélioration :

- Nécessité de déployer le dispositif de contrôle interne sur d'autres domaines que le financier et de mettre en place une structure d'audit interne indépendante rattachée au Président ou au DGS, et supervisée par un comité d'audit externe, en charge d'évaluer les dispositifs de contrôle interne et de faire des recommandations d'amélioration de la couverture des risques identifiés.

- la démarche qualité n'est pas suffisamment déployée au sein de l'établissement. Il existe des certifications qualité qui sont délivrées dans certaines composantes mais nous ne disposons plus de poste de qualiticien-ne en central. Les outils de cette démarche peuvent être utilisés par certains personnels mais la démarche qualité en tant que telle n'est pas identifiée comme mise en œuvre.

Les deux démarches, contrôle interne et qualité sont complémentaires.

Conclusion SWOT de la référence 3

FORCES	FAIBLESSES

<ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement d'un outil de prospective financière, à l'appui des débats d'orientation budgétaire - Un processus collectif de construction budgétaire et d'élaboration des campagnes d'emplois - Le renforcement de la part des ressources propres dans le budget de l'établissement - Un dispositif de contrôle interne déployé sur le domaine financier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des écarts encore importants entre la prévision et l'exécution budgétaire, qui rendent nécessaire une capacité d'adaptation en cours d'exercice - Un dispositif de contrôle interne à étendre à d'autres domaines. Absence de structure d'audit interne - Une démarche qualité à déployer à l'échelle de l'établissement - L'absence de données agrégées automatisées à l'échelle de l'EPE - Exploration insuffisante des possibilités de mutualisation opérationnelle entre l'EPE et ses établissements-composantes
OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none"> - articuler le projet politique avec la capacité à faire et la maîtrise des risques - mutualisation dans le travail en cours de priorisations/transformation/redimensionnement des activités de l'UCA 	RISQUES <ul style="list-style-type: none"> - Incertitudes budgétaires ; soutenabilité budgétaire infra et pluri annuelle - Financement de l'apprentissage

Référence 4. Politique de ressources humaines et dialogue social

Politique de ressources humaines

Une politique d'emplois en phase avec la stratégie de l'EPE (C1)

La lettre annuelle d'orientation en matière de ressources humaines (LO RH) est construite, après l'étape de prospective financière, à l'échelle de l'EPE et liste les orientations communes à prendre en matière de recrutements RH mais également de QVCT, dans la continuité de la mise en œuvre des objectifs du projet d'établissement.

Elle permet de procéder à des ajustements dans le cadre des dialogues annuels de suivi des CPOM avec les Instituts et des projets de services avec les services centraux. La politique d'emplois est donc en phase avec les objectifs stratégiques de l'établissement, mais avec un impact quelques fois trop limité, notamment du fait, dans un contexte contraint, de redéploiements RH souvent conditionnés aux départs des collègues à la retraite.

Le travail de redimensionnement de l'offre de formation, impactant les années universitaires 2024 à 2026, et celui de la construction de la nouvelle offre de formation, sont articulés avec les dialogues RH afin de pouvoir arbitrer les postes en lien avec les cibles en matière de formation. De la même manière pour la recherche, les besoins RH sont ciblés sur les axes stratégiques identifiés à l'échelle du site, avec un recrutement suivant le label HRS4R pour une meilleure attractivité à l'international.

Les valeurs de l'université se retrouvent également dans sa stratégie en matière de recrutement. Par exemple, l'établissement a mis en place des dispositifs RH spécifiques permettant l'accueil de chercheurs empêches ou visant des thématiques attaquées, ou encore l'accueil de réfugiés dans le cadre du programme Pause lancé par le collège de France, ou encore le programme MOPGA par le gouvernant suite à la COP 21 (ANR puis Campus France).

Point d'amélioration : structure d'emplois et limitation du nombre de CDD par recentrage des missions pérennes sur les titulaires.

Des modalités d'affectation et une gestion des RH au service de la stratégie globale de l'UCA (C2)

+Niveaux Instituts et DGA . **Attente retour DRH** CPOM 20% de part dynamique ?

Point d'amélioration : Simplification (fiches de postes types ?), Cohérence politique avec impact dans la gestion adm, notamment sur les volets transverses (DD, conditions de travail...).

Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

GPEEC (C3)

La politique de GPEEC de l'UCA a été initiée formellement avec la contractualisation des CPOM mis en place en 2021. A cette occasion, un bilan des départs prévisionnels sur plusieurs années a été réalisé et la politique d'établissement a été déployée à l'échelle des Instituts et des services en vue de répondre aux objectifs de l'UCA et aux besoins et enjeux à venir à destination de la formation, de la recherche et du pilotage. Cette réflexion a irrigué le COMP 1 et est actualisée tous les ans dans la LORH.

Dans le même temps, la DRH s'est dotée d'un outil de suivi des emplois avec une historisation des mouvements en vue d'un meilleur pilotage dans le suivi de la masse salariale et de la structure des emplois de l'établissement.

De plus, le développement de nouvelles formations innovantes, en particulier sur l'intelligence artificielle, ainsi que la réflexion en cours sur la simplification et la rationalisation des missions et activités sont autant d'éléments qui dynamisent la projection des besoins à venir en matière de recrutement, d'adaptation à l'emploi et de plan de formation dans l'objectif de permettre aux cadres de mieux appréhender le management et l'accompagnement de leurs agents dans les grandes transformations à venir.

De manière plus opérationnelle : établissement par exemple d'un nombre plus restreint de profils types BIATSS pour favoriser les mouvements au sein d'une structuration d'emplois mieux structurée ?

Dialogue social et qualité de vie au travail

Une attention soutenue au dialogue social à l'échelle de l'EPE (C4)

CSA, et F3SCT et CPE sont propres à chaque établissement mais avec un congrès social qui se réunit annuellement pour fixer les objectifs en termes d'harmonisation des pratiques et des dispositifs RH. Outre le volet indemnitaire, sont discutées les facteurs permettant d'améliorer le dialogue social et les conditions de travail, notamment :

- la gestion du temps : réflexion inter-catégorielle et interservices à organiser dans le prochain mandat sur ce sujet + **ajout télétravail (charte harmonisée)**
- le management : avec la poursuite nécessaire de la formation des managers (intégrant les directeurs et responsables de structures lorsqu'ils ne sont pas BIATSS)
- la complexité de l'organisation, des outils et des procédures : travail à poursuivre sur la simplification au sens large, dont la simplification administrative (avec l'identification collégiale des irritants et leur traitement), qui peut en partie se reposer sur les outils de l'IA pour réduire la part des actions répétitives et automatisables (GT en place au sein du cluster MIAI), et ce afin de ramener du sens au travail avec des missions plus qualitatives.
- la maîtrise insuffisante des priorités et objectifs de l'établissement : objectif de coconstruire le prochain PE en parallèle des projets de services, et avec une communication interne permettant d'embarquer l'ensemble de la communauté dans le projet politique.

Par ailleurs au sujet de l'attractivité de l'établissement, outre le volet indemnitaire qui atteint rapidement ses limites en termes de capacités à financer, le volet de l'attractivité qualitative a été travaillé avec des dispositifs diversifiés listés ci-dessous. Un élément moins maîtrisé est celui de la maîtrise de l'attractivité du territoire au sens plus large, intégrant les difficultés des transports en commun par exemple.

La politique de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) de l'UCA a été renforcée, afin de passer d'une politique centrée sur la prévention des risques à une politique de QVCT, telle que définie dans l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020. Cette démarche a été menée en lien avec les représentants des personnels et l'ensemble des services.

Une série d'outils a été mise en place pour identifier les priorités d'action et les mettre en œuvre :

- une enquête bisannuelle « conditions de travail, santé au travail » à destination de l'ensemble des personnels de l'EPE initiée en 2023 et renouvelée en 2025 -complétée par un baromètre semestriel du climat social à compter de fin 2025. L'objectif était de disposer d'un état des lieux, en particulier en termes de risques psycho-sociaux, puis de pouvoir mesurer les évolutions de la perception par les personnels de leurs conditions de travail et de leur santé. Les deux éditions de l'enquête ont mobilisé les personnels (plus de 30% de répondants à chaque fois, alors que le taux moyen de réponse à ce type d'enquête est en moyenne de 25%). Si le taux de satisfaction au travail est comparable à ce qui est observé par ailleurs dans la fonction publique d'État, des points d'alerte ont été identifiés en 2023 (sens accordé au travail, comportements hostiles ressentis). En 2025, le taux de satisfaction au travail s'est amélioré, tout comme l'état de santé perçu par les personnels ; cependant des points d'alerte identifiés en 2023 demeurent, tout comme le taux important (et nettement supérieur à la moyenne de la fonction publique) de personnels placés en arrêt maladie ;
- un état des lieux des dispositifs de prévention des RPS a été élaboré en 2023 dans le cadre du COPIL RPS, destiné à servir de base à un plan d'action pluriannuel ;
- une convention entre l'UCA, Clermont Auvergne INP et la MGEN a été signée en 2021, élargie à l'ENSACF en 2025. Elle permet de proposer à l'ensemble des personnels de l'EPE un accès à l'espace d'accueil et d'écoute MGEN et garantit chaque année le financement par la MGEN de plusieurs actions de formation QVCT à destination des personnels (télétravail et TMS, travail et voix, par exemple). Le COPIL associé à cette convention facilite le déploiement d'actions QVCT à l'échelle de l'EPE.
- des groupes de travail consacrés à l'articulation vie professionnelle – vie personnelle, au sens du travail et à la reconnaissance au travail et un groupe de travail QVCT des cadres ont élaboré des propositions d'actions en 2023 et 2024.

L'accent a été mis sur le renforcement de la prévention primaire, notamment par le biais de la formation des personnels et du renforcement des collectifs de travail. En 2023, des présentations de la démarche QVCT ont été faites dans le cadre d'instances paritaires de dialogue social (FSSSCT, COPIL RPS), auprès des cadres de l'UCA et plus largement à destination de l'ensemble des personnels lors de la Fête des personnels. Une mise en œuvre de la démarche a ensuite été initiée tout au long de l'année 2024 lors des réunions mensuelles du GT QVCT des cadres autour de trois thématiques : bons usages du numérique, accueil et formation des personnels, promotion de démarches d'amélioration continue.

Parallèlement, les dispositifs de prévention tertiaire que sont les cellules d'écoute, en particulier la cellule de veille RPS et la cellule ALEX, ont été renforcés. Ces dispositifs sont désormais bien connus de l'ensemble de la communauté universitaire -ils sont ouverts aux étudiants depuis 2021- grâce à des campagnes de communication menées depuis 2022. L'un des freins au recours à la cellule de veille RPS était qu'elle était perçue -à tort- comme une émanation de l'administration. Sa composition a été revue et élargie en 2023 afin d'augmenter le nombre d'écouteurs et de réduire le nombre de membres issus de l'équipe présidentielle, ce qui a entraîné une hausse significative des saisies de la cellule par les personnels, dans un contexte de travail qui n'était pas plus dégradé que les années précédentes ; le nombre annuel de saisies s'est désormais stabilisé à un peu moins d'une cinquantaine. La cellule ALEX, en charge des VSSD, est en revanche confrontée à un nombre croissant de saisies, du fait de la libération de la parole des victimes, ce qui a conduit l'UCA à la renforcer. Afin de faciliter la lisibilité des dispositifs d'écoute, d'accompagnement et de signalement par les personnels, une entrée unique depuis le site web de l'UCA a été conçue et sera opérationnelle fin 2025.

Conclusion SWOT Référence 4

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du dialogue social, à l'échelle de l'EPE - Une politique d'attractivité volontariste, avec des outils diversifiés - Des dispositifs efficaces en matière d'information, prévention et signalement des RPS et VSSD - Labellisation HRS4R - Attachement de la communauté à une Université à taille humaine 	<ul style="list-style-type: none"> - GPEEC encore embryonnaire - Croissance du nombre de contractuels, notamment sur des missions pérennes ou appelées à le devenir - Structure d'emplois BIATSS sous-dimensionnée - Difficultés à mettre en œuvre une politique de redéploiement
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche de simplification - Harmonisation des politiques RH à l'échelle de l'EPE, y compris en termes d'attractivité / marque employeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de l'attractivité de l'UCA et du territoire - Difficulté de répondre à l'essor des signalements RPS, VSSD

Référence 4bis: La politique de développement durable et de la responsabilité sociétale, une priorité stratégique à l'échelle de l'EPE

Orientations générales

L'élaboration collégiale d'un schéma directeur DDRS (C1)

L'Université Clermont Auvergne s'est dotée d'un schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale (SD DDRS) le 13 décembre 2024. Elaboré en concertation avec la gouvernance de l'établissement, la communauté universitaire et la communauté étudiante, suite à une consultation large impliquant deux enquêtes en ligne, la tenue de 13 ateliers sur l'ensemble des sites de l'établissement, la réalisation de 10 ateliers à destination des services centraux de l'UCA et la mise en place de comité techniques pour enrichir les différentes propositions, ce document a été présenté et voté au sein des conseils d'administration de l'UCA, de Clermont Auvergne INP et de l'Ecole supérieur d'architecture de Clermont Ferrand.

Il comprend deux documents distincts : une note d'intention qui explique à la fois la démarche de construction du SD DDRS mais aussi les engagements de l'établissement et un plan d'actions d'échelonnant de 2025 à 2030 comprenant cinq axes : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, réduction de l'impact environnemental et politique sociale ; chaque axe comprenant trois thèmes principaux par axe déclinés en fiches actions.

Chacune des fiches actions décrit à la fois les objectifs de l'action, le pilotage de celles-ci , les acteurs (directions/services) impliqués dans la réalisation de l'action, les objectifs chiffrés et les indicateurs à suivre, ainsi que les différentes étapes de l'action et leurs temporalités (<http://www.uca.fr/universite/responsabilite-societale/schema-directeur-developpement-durable-et-responsabilite-societale/schema-directeur-developpement-durable-et-responsabilite-societale>).

En complément de ce travail un chiffrage des besoins globaux en ressources humaines et en crédits de fonctionnement et d'investissement a été réalisé en concertation avec l'ensemble des services et directions concernées et a été présenté au Conseil d'administration de l'UCA le 27 juin 2025.

Afin de suivre de façon coordonnée les jalons et indicateurs du SD DDRS mais également dans autres plans, schémas, label en lien avec la RSE, l'UCA va utiliser un outil de gestion de projet open source : OpenProject. Le recrutement d'une chargée de mission OpenProject via le COMP sur 2025-2026 va permettre l'implémentation des différentes tâches des plans, schémas, labels en lien avec la RSE et de leur temporalité dans l'outil en leur affectant les coordonnateurs de tâches la réalisation d'un tableau de suivi des différents jalons et indicateurs. L'ensemble des services centraux de l'établissement seront formés à cet outil ce qui permettra une remontée coordonnée des indicateurs et un suivi de ceux-ci à partir de 2026.

Un comité stratégique et des comités de pilotage dédiés (transition écologique, égalité et inclusion, numérique) et le comité de site Vie universitaire réaliseront le suivi des actions et définiront les réorientations de celles-ci.

Un schéma qui comprend une forte dimension sociale et sociétale et qui a permis à l'UCA d'obtenir la labellisation DDRS (C2)

L'établissement s'est doté d'une structuration pour permettre de répondre aux enjeux de la transition écologique et sociétale. Le portage politique est assuré au sein de la gouvernance de l'UCA par une vice-présidence transition écologique et sociétale, une vice-présidence Vie étudiante et conditions de travail, et par trois charges de missions consacrée à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, la mobilité durable et le handicap et l'inclusion. L'ensemble des décisions politiques est déployé par la direction de la vie universitaire et de la responsabilité sociétale et environnementale, sous l'égide d'une direction générale adjointe en charge de l'appui aux missions et à la transition environnementale et sociétale.

L'UCA est également dotée d'une comité égalité et lutte contre les discriminations, d'un réseau de référents développement durable et d'une mission Autisme et Troubles du neurodéveloppement.

La structure du schéma directeur DDRS de l'Université Clermont Auvergne respecte les principes et les axes du SD DDRS définis en 2023 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec notamment dans son axe sur la politique sociale trois thématiques consacrées à rendre l'université plus inclusive, confirmer la place centrale de la politique de qualité de vie dans la politique de l'établissement, et accompagner le parcours à l'Université.

Il remplit sa vocation de schéma des schémas en s'articulant avec d'autres documents stratégiques tels que : le schéma directeur de la vie étudiante, le schéma directeur du handicap, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le plan d'égalité professionnelle femmes-hommes, le plan de mobilité employeur, le schéma directeur de la communication, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le SPASER, le schéma d'orientation de la politique territoriale, le schéma directeur du numérique responsable et inclusif en cours d'établissement

Sa rédaction a été réalisée de façon conjointe au plan de mobilité employeur du site clermontois et au schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER et PDM ayant été également adoptés en décembre 2024).

L'ENSACF et Clermont Auvergne INP ont également adopté le SD DDRS, Clermont Auvergne INP en ayant réalisé une déclinaison opérationnelle. De même Clermont Auvergne INP a adopté le plan de mobilité employeur, l'ENSACF étant déjà doté d'un PDM lors de son intégration au sein de l'EPE UCA. L'UCA a également réalisé deux autoévaluations au label DD-RS en 2022 et 2023 et a candidaté au label DD-RS en mai 2024. Depuis juin 2025, l'UCA est labellisée pour deux ans, pour le moment uniquement sur le périmètre universitaire.

Une équipe locale Atypie-Friendly a été déployée sur le périmètre UCA afin de réaliser en 2025 une auto-évaluation au label Atypie-Friendly avec pour objectif d'une candidature en 2026.

Impact socio-économique et sociétal de l'établissement

Un impact socio-économique en cours d'évaluation (C3)

Dans son schéma d'orientation de la politique territoriale adopté en 2025, l'UCA renforce son impact sur l'économie, la société, les populations des territoires via une orientation spécifique des campus territoriaux sur lesquels elle est implantée : transition énergétique et environnementale / logistique-mobilité à Montluçon, nouvelles citoyennetés/design, matériaux, innovation à Moulins, la transition numérique/enseignement à l'étranger au Puy en Velay, sport-santé-mobilité/média et création numérique à Vichy et Microbiologie et mangement des données/éducation connectée à Aurillac. Concernant la métropole clermontoise et ses différents campus, les grands axes de partenariats autour de la vie étudiante, de la recherche, de l'innovation et du rayonnement international ont tous pour objectif de renforcer l'attractivité de la métropole mais aussi son développement économique.

L'UCA développe également des collaborations avec les conseils départementaux :

- du Puy de Dôme autour de thématiques telles que : les populations et les vulnérabilités socio-économiques, l'environnement et la transition énergétique, les mobilités innovantes et durables, l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, la gestion de la ressource en eau, la nutrition humaine et la santé ; Le numérique et l'intelligence artificielle ;

- de la Haute Loire sur des thématiques autour de la gestion des ressources, la préservation de l'environnement et l'adaptation des activités humaines au changement climatique ;

- de l'Allier autour par exemple de la plateforme d'innovation ouverte « AgroTechnopôle » au service de tous les acteurs impliqués dans l'agriculture pour les accompagner dans leur développement de solutions technologiques et numériques pour la transition agroécologique ; ou via la chaire de recherche en santé publique et sciences de l'éducation appliquées à la santé ;

- du Cantal avec des actions permettant notamment de favoriser l'insertion professionnelle et le dynamisme économique et de renforcer l'attractivité du Cantal (mise en place d'un Hackathon, soutien du pôle d'excellence en microbiologie industrie innovation, soutien à des chaires de recherche).

Enfin, l'UCA a mis en place différents partenariats de proximité avec des collectivités qui étaient jusque-là peu ou pas habituées à interagir avec l'Université de façon à être en mesure de répondre de façon toujours plus agile et plus pertinente à chacune de leurs attentes et de contribuer au développement économique, social et culturel de celles-ci.

De façon à être en mesure d'évaluer l'impact socio-économique de ses activités et d'être capable si nécessaire d'adapter sa stratégie, l'UCA a mis en place un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs regroupés autour de plusieurs axes clés : Ancrage territorial - Partenariats économiques et institutionnels – implication dans les politiques publiques locales / Recherche et innovation en lien avec le territoire / Offre de formation adaptée aux besoins du territoire - Insertion professionnelle locale / Engagement sociétal et culturel et Rayonnement territorial / Reconnaissance et visibilité territoriale.

Un impact sociétal à outiller (C4)

L'UCA est au centre d'un réseau de partenaires :

- Les responsables développement durable de l'Alliance UCA se réunissent régulièrement pour des partages d'expérience (schémas directeurs DD-RS, bilans carbone et trajectoire de décarbonation, labellisation DD-RS) et définir des actions communes
- L'Université Clermont Auvergne est membre de l'Alliance transition écologique et solidaire portée par la ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole : l'objectif de cette alliance est d'établir une stratégie et un plan d'action partagé (avec des indicateurs communs) pour réussir la transition du territoire
- Les membres de la gouvernance de l'UCA interagissent avec de nombreux partenaires locaux, tels que Atmo AURA, la plateforme 21, Orbimob, le SMTc (syndicat mixte des transports clermontois) ou encore Objectif capitales sur les thématiques en lien avec la TES comme la pollution atmosphérique ou la mobilité durable.
- L'UCA a participé entre 2018 et 2024 à la gouvernance du CISCA : le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne. Cette association loi 1901 a pour objet est de favoriser les

coopérations entre acteurs de terrain et mondes de la recherche via des projets de recherche action participative sur des enjeux de transitions, de justice sociale et de résilience territoriale. Le plan d'action achats de l'UCA est présenté chaque année en décembre au conseil d'administration, il permet de suivre l'atteinte des objectifs fixés au regard des 5 axes de politiques publiques (économies achats, accès des PME à la commande publique, achats d'innovation et/ou tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux) mais aussi l'avancée de l'établissement en termes de respect des objectifs du plan national pour les achats durables.

L'UCA ne dispose pas à ce jour d'outils spécifiques pour mesurer l'impact de ses initiatives d'innovation sociale.

Engagement dans la transition écologique

Une évaluation plus fiable de l'impact environnemental (C5)

L'Université Clermont Auvergne a réalisé deux bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) : le premier réalisé en 2022 par Eco'Horizon portait uniquement sur les émissions directes et indirectes de GES de 2021 (ex scopes 1 et 2) et s'élevait à 11 435 Teq CO₂.

Le second réalisé par Ekodev en 2024 a porté sur l'ensemble des données 2023 en prenant en compte pour les mobilités celles des personnels mais aussi les mobilités étudiantes. Réalisé sur le périmètre de l'EPE UCA (hors Clermont Auvergne INP), il s'élève à 38 580 TeqCO₂.

Dans le cadre de l'établissement de ce second BEGES, une trajectoire de décarbonation des activités de l'établissement a également été établie sur la base des fiches actions décrites dans le schéma directeur DD-RS. Il prend en compte les leviers de décarbonation identifiés lors de la rédaction du SD DDRS (hors achats) ; ceux-ci ayant été quantifiés en monétaire et non en numéraire pour la réalisation du BEGES, l'impact des actions sur les achats responsables du SD DDRS n'a pas pu être pris en compte dans la trajectoire de décarbonation.

Depuis début 2025, la direction des achats de l'UCA est dotée du système d'information OPC, ce système d'information permet à ses utilisateurs de réaliser un bilan carbone des achats (Fournitures, services et travaux) et de piloter des plans d'actions pour améliorer celui-ci, en calculant automatiquement le bilan à partir des dépenses.

Une stratégie de formation intégrant les enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable (C6).

L'Université Clermont Auvergne mène une politique volontariste de formation à la transition écologique pour un développement soutenable. Elle a mis en place dès 2022 un module de sensibilisation au DDRS obligatoire pour l'ensemble de ses étudiants de première année (hors études de santé). Ce module en ligne comprend un tronc commun de 18h découpés en chapitres abordant le changement climatique et la transition énergétique, la biodiversité, la mobilité durable, les problématiques liées à la santé et la responsabilité sociétale et une partie de 6h spécifique à chaque institut. L'ensemble des contenus a été produit par du personnel chercheur ou enseignant chercheur de l'UCA ou de l'Alliance UCA, et fait l'objet d'une évaluation par le public étudiant afin d'améliorer le module de façon continue. Depuis 2025, le module a été enrichi d'une partie sur les violences sexistes et sexuelles. Ce module est actuellement valorisé par un open badge développement durable de niveau 1. Un référentiel permettant l'obtention d'un open badge transition écologique a été construit permettant la valorisation den l'engagement étudiant sur cette thématique.

Les étudiants en santé suivent un module d'introduction à la médecine et à la santé environnementale de 6h également en ligne sous la forme de vidéos au cours de leur 2^{ème} ou 3^{ème} année d'études. Cette introduction porte sur les approches de la santé, les limites planétaires et la santé, Environnement-santé -société et les leviers d'action.

Une cartographie des formations réalisée pour l'autoévaluation au label DDRS montre la présence de formations variées (licence, Lpro, BUT, master) en lien avec la TEDS dans les instituts dans les domaines suivants : transport, logistique, services ; développement durable et développement des territoires ;

sciences et technologies ; énergie ; électronique et systèmes mécaniques ; industrie ; informatique et numérique ; santé environnementale

Ces formations initiales permettent de former un public étudiant nombreux aux enjeux larges des transitions (énergétique, environnementale, territoriale, ...).

La prochaine offre de formation (2027) permettra de refondre le module de formation de première année pour en faire un module de 30h, crédité de 3 ects avec une orientation RSE (incluant également le handicap et la lutte contre les discriminations), dont une partie sera effectuée en présentiel.

Afin de reconnaître mieux l'engagement des étudiants dans la transition écologique, un référentiel de compétences a été élaboré afin de pourvoir délivrer un open badge transition écologique.

De plus, l'UCA met à disposition de ses personnels un ensemble de formation notamment dans les domaines de la prévention des risques, de l'inclusion et du handicap, des discriminations et des violences sexistes et sexuelles. Cette offre est peu développée sur les aspects en lien avec l'environnement. L'élaboration d'un plan de formation plus complet sur ce domaine est en cours de réalisation, avec deux focus particuliers sur la formation des enseignants chercheurs et la formation métier.

La durabilité, une thématique identifiante de la stratégie scientifique de l'UCA et du site (C7)

L'identité thématique structurante de l'UCA « Concevoir des modèles de vie et de production durable », déclinée en quatre centres internationaux de Recherche (CIR) dont les thématiques sont les agroécosystèmes durables, les systèmes et services innovants pour les transports et la production, la santé humaine et la mobilité et les risques naturels catastrophiques en lien avec la vulnérabilité socio-économique concourt dans sa globalité à des avancées scientifiques en faveur de la transition écologique.

En lien avec les CIR, les actions de CAP ART permettent de co-construire des solutions adaptées aux enjeux des territoires avec notamment la mise en place de laboratoires partagés ou d'expérimentations comme le City Lab santé-mobilité de Vichy ou encore le paléobus, navette électrique autonome avec système de guidage intelligent, pour ne parler que des initiatives en lien avec la mobilité.

Afin d'établir de nouvelles connaissances interdisciplinaires et de renforcer la recherche entre laboratoires, deux pôles structurants ont été mis en place. Le pôle de recherche sur l'eau structure des actions de gestion et de préservation des ressources hydriques et permet unappui aux politiques territoriales.

Le pôle des sciences de la durabilité promeut une recherche interdisciplinaire et exploratoire qui répond directement aux enjeux globaux de durabilité, en tenant compte des perspectives à la fois locales et internationales.

Enfin, la mise en place d'un Groupe d'Experts Scientifiques Clermont Auvergne Habitabilité des Territoires Durables permet de mobiliser des experts de plusieurs disciplines sur des questions urgentes, mais également des sujets nécessitant une analyse plus longue, tout en mettant en place des formations adaptées aux décideurs locaux, via une articulation recherche publique et action publique.

L'UCA est également le chef de file du PUI CAP ITERR (Clermont Auvergne Project – Innovation et Territoires) qui a entre autres pour objectifs de renforcer l'impact socio-économique de la recherche via des projets d'innovation de rupture et de contribuer à la création de start-up deeptech prenant en compte les enjeux liés aux transitions écologiques, environnementales et sociétales.

Parmi les actions phares du PUI, le chèque recherche innovation à impact est un dispositif expérimental permettant la transformation de résultats de la recherche académique en innovations ayant un fort potentiel d'impact environnemental ou social positif. Ainsi les chercheurs ou enseignants chercheurs évaluent les impacts de leur projet sur l'adaptation ou atténuation du réchauffement climatique, le respect des limites planétaires, la transition vers une économie régénérative ; la santé humaine ou animale, la création d'emplois ou encore l'égalité femme/homme.

Une stratégie immobilière engagée depuis longtemps dans une démarche Eco-campus (C8)

Structurée et amorcée dès 2011-2012, au travers de plusieurs schémas directeurs (sur les périmètres respectifs des deux anciennes universités dans un premier temps) et complétée au moment de la fusion et de la création de l'UCA par un Schéma Directeur Energie & Patrimoine (SDEP 2017-2018), la politique immobilière de l'établissement est décrite dans un Programme Pluriannuel Immobilier à long terme (PPI-2035), rythmé par le déroulé de nos SPSI validés par nos tutelles.

Ce programme englobe les nécessaires adaptations de nos structures aux évolutions des effectifs et de la pédagogie, ainsi qu'à la joute d'un bâti disparate en âge, techniques constructives et localisation. S'agissant pour l'essentiel de bâtiments recevant du public (ERPs), nos interventions visent avant toute chose à répondre aux recommandations des commissions de sécurité. Une partie intégrante et majeure de nos opérations de rénovation du foncier, du bâti ancien (ou des constructions neuves), et des réseaux (fluides, voiries) est de répondre aux enjeux de la transition énergétique, écologique et environnementale, en s'inscrivant à minima dans les objectifs de la loi ELAN.

A titre d'illustration, l'établissement assure de façon autonome ses achats d'énergie via des consultations « éclairées » périodiques qui lui permet de négocier au plus juste ses approvisionnements (en deçà des tarifs moyens d'une centrale d'achat). En outre, nos achats d'électricité sont en offre « 100 % électricité verte » ce qui signifie que le fournisseur s'engage à injecter sur le réseau une quantité équivalente à la consommation de l'établissement d'électricité d'origine renouvelable.

L'impact de nos rénovations immobilières, des négociations des contrats d'approvisionnements, ainsi que de la sensibilisation exercée de façon régulière sur les comportements des usagers et sur les « process » alternatifs mis en œuvre dans les unités de recherche (surtout des campus scientifiques grands consommateurs d'énergie) est visible et montre une nette diminution de la consommation (tous fluides confondus) de 65 000 MWh en 2018 à moins de 45 000 MWh en 2024 et une quasi stabilisation du coût (abstraction faite des « sautes d'humeur » ponctuelles des marchés !) dans un contexte national où le coût de l'énergie est en constante augmentation.

Sont développés ci-dessous quelques dispositifs développés par l'établissement ces dernières années qui concourent tous à cette évolution favorable.

- *Le recours systématique pour les opérations d'envergure aux Marchés Globaux de Performance (MGP) et aux Contrats de Performance Energétique (CPE)*

Ceux-ci permettent, respectivement, dès la phase de conception d'associer exploitation/maintenance (MGP) et de lier le groupement de travaux aux objectifs de l'établissement en matière de cibles énergétiques à atteindre. L'établissement a acquis une expertise reconnue dans ce type de réalisations bien ancré en région AURA. A titre d'exemple, une de nos opérations de rénovation lourde réalisée en MGP/CPE sur le campus des Cézeaux lors du précédent CPER (Pôle Biologie 2015-2020) a permis de passer d'une consommation de 1 338 MWh à 561 MWh (soit un gain constaté de 58 %, à surface constante). De nouveaux MGP/CPE sont prévus dans le présent CPER pour les opérations de rénovation lourdes, ex : la faculté de Droit (Bâtiment Mitterrand qui entre en phase travaux en septembre 2025) avec un objectif de plus de 40 % d'économie d'énergie (soit 545 MWh/an).

- *Les réponses aux appels à projets de l'état.*

En 2020, l'UCA a répondu aux appels à projets du plan de relance (Plan de relance économique de la France 2020-2022) et a obtenu 1,5 M€ pour le projet d'amélioration du confort estival et hivernal du bâtiment « Le Manège » site Carnot Centre-Ville, opération aujourd'hui réalisée. En 2024, nous avons répondu à l'AAP348 (Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs) et obtenu 5 M€ de subvention pour l'opération de rénovation profonde de la Faculté de Droit (Bâtiment Mitterrand, Centre-Ville). L'opération de rénovation de la Station Biologique de Besse a aussi été

récipiendaire d'une subvention de 100 k€ dans le cadre de l'AAP348 pour le passage du système de chauffage de la station au fuel vers un réseau de chaleur urbain bois. D'autres demandes AAP348 sont en cours d'instruction.

- *le dispositif « Intracting » 2016-2026*

Ce dispositif est assis sur une « avance remboursable » de la Banque des Territoires, des financements des collectivités et un autofinancement de l'établissement. Ciblé sur des projets/opérations « réseaux et systèmes » avec temps de retour sur investissements rapides (<10 ans) générant des économies de consommation permettant de combler les investissements réalisés et complétant les rénovations bâti mentaires. Il s'agit d'un dispositif vertueux, qui contribue à améliorer l'empreinte carbone de l'établissement. Un premier bilan très positif du large bouquet d'actions menées, a été réalisé et montre une économie de 20 000 MWh (consommation annuelle d'une commune de 38 000 habitants) représentant une économie d'environ 1,5 M€.

- *le raccordement aux réseaux de chaleur urbains*

Le campus scientifique des Cézeaux (ainsi que les sites de la Rotonde et de Dunant) ont été raccordés au 3^{ème} réseau de chaleur de la Métropole Clermontoise (réseau Saint Jacques+ : raccordement au pôle de valorisation énergétique de l'incinérateur du Puy Long, VALTOM via un réseau de 33 km), projet sélectionné dans le cadre de l'AAP national 2018 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance verte » TEPCV). Gérée par une SEM (société d'économie mixte) : CLAUVAE, pilotée par la métropole Clermontoise, cette mutation a permis de passer d'un chauffage 100 % gaz à un mix énergétique où le gaz ne représente plus qu'environ 25 %, autorisant une réduction de l'empreinte carbone du campus. En outre, moins sujet aux variations de l'approvisionnement en gaz, les coûts unitaires du MWh sont mieux maîtrisés passant de 79 € TTC/MWh à 51 € TTC/MWh en 2024.

Un second raccordement est en cours de réalisation sur le site de la Station Biologique Universitaire de Besse via le réseau de chaleur urbain (plaquettes bois) en développement de la commune de Besse-Saint Anastaise (Puy de Dôme).

- *le déploiement d'alternatives reposant sur des énergies renouvelables*

Quand cela est possible, nous intégrons à nos rénovations lourdes des systèmes de production d'énergie pour de l'autoconsommation :

- * récupération de chaleur développé sur le data center Turing sur le campus des Cézeaux,
- * production via des panneaux photovoltaïques (bâtiments STAPS sur le campus des Cézeaux et Le KAP, « learning center » en centre-ville de Clermont-Ferrand). Ces installations permettent de fournir environ 20% du besoin en électricité des bâtiments concernés (production de 58,3 MWh sur une année d'exploitation).

Suivant les directives de l'état (loi d'Accélération de la production d'énergies renouvelables = APER) nous avons à l'étude un projet de 8 M€ d'installation photovoltaïques en ombrières sur les parkings du campus des Cézeaux dont une première tranche sera réalisée d'ici 2027. Un gisement potentiel d'environ 3800 MWh, soit environ 20 % de la consommation électrique du campus scientifique est estimé à terme. De façon plus anecdotique, mais témoignant de notre constante recherche de solutions alternatives et d'économie de fonctionnement nous avons intégré à la rénovation de la station biologique de Besse une réflexion sur une production hydroélectrique.

Ainsi, en déployant ces diverses stratégies, l'établissement maîtrise mieux sa trajectoire énergétique, son empreinte carbone liée au bâti et la soutenabilité financière de son fonctionnement. Forte de son expérience et dotée maintenant de services techniques professionnalisés dans les domaines évoqués ci-dessus, l'UCA suit une feuille de route claire et cohérente qui devrait lui permettre de répondre de façon optimale aux enjeux économiques et environnementaux auxquels elle doit faire face.

Conclusion SWOT Référence 4bis :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La formalisation de nombreux documents stratégiques en lien avec la TES et obtention du label DDRS - Une politique immobilière structurée et une direction expérimentée - Une expertise sur les plans de mobilité - Une proactivité de la gouvernance sur certains sujets, comme le module développement durable, mis en place avant l'obligation légale - Un réseau de référent·es développement durable structuré - Des conventions territoriales avec différentes agglomérations - Des réalisations financées par le COMP permettant d'avoir un état initial solide. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une articulation insuffisante entre les différentes structures travaillant sur la transition écologique et sociétale (TES) - Un démarrage peu fluide du plan d'action du schéma directeur DD-RS - Un manque d'appropriation de la thématique par l'ensemble des directions centrales - Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettant peu la pérennisation des compétences sur la transition écologique. - Pas/peu d'offre en formation continue proposées sur la thématique de la transition écologique, et manque de communication autour de l'existant
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La formalisation de la stratégie TES de l'UCA permettra de répondre plus facilement à des AAP - La participation à de l'alliance territoriale pour la transition écologique et solidaire portée par Clermont Auvergne Métropole - La participation à la convention des entreprises pour le climat du massif central - La coordination des différents plans, schémas, labels en lien avec les TES - Un besoin grandissant au sein des structures (entreprises, collectivités, ...) de formations liées à la transition écologique. - Une demande croissante en formation initiale sur la transition écologique et des étudiant·es déjà partiellement sensibilisés à leur arrivée à l'Université. Une restructuration du réseau de référent·es développement durable pour mieux accompagner la thématique de la transition écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Des incertitudes sur les financements via le financement récurrents des universités, les appels à projets, le COMP2 - Des politiques publiques peu favorables dans le contexte actuel à la transition écologique et sociétale - L'alourdissement des obligations pesant sur l'établissement (DD-RS, égalité, inclusion, lutte contre les VSS et les discriminations, etc.) - Une politique de formation des personnels fondée sur le volontariat, ce qui en limite la portée.

DOMAINE 2 : RÉSULTATS SIGNIFICATIFS OBTENUS DEPUIS LA CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPÉRIMENTAL

Référence 5. L'établissement public expérimental qualifie précisément les principaux résultats obtenus grâce à l'expérimentation

Impact, rayonnement et attractivité de l'établissement public expérimental

La consolidation du rayonnement scientifique (C1).

Depuis sa transformation en EPE en 2021, l'UCA a renouvelé en profondeur sa stratégie de recherche, dans la continuité du projet CAP 20-25, labellisé I-SITE. Cette transformation s'est traduite par une structuration scientifique plus lisible et fédératrice, articulée autour de quatre grands défis sociaux, devenus les Centres Internationaux de Recherche (CIR) de l'UCA. Ces CIR, pluridisciplinaires et fédérateurs, portent sur les agroécosystèmes durables, les systèmes intelligents pour la production et les transports, la mobilité humaine pour la santé, ainsi que les catastrophes naturelles et le développement durable.

Les Labex du site ont été intégrés à ces CIR comme programmes thématiques, assurant ainsi la continuité des dynamiques d'excellence et contribuant à renforcer une architecture scientifique cohérente. Cette organisation a permis de clarifier le positionnement stratégique de l'UCA, tant pour ses partenaires académiques qu'industriels, et d'accroître sa visibilité scientifique nationale et internationale.

Ces CIR sont devenus des leviers essentiels d'une politique scientifique plus transversale et articulée aux grands enjeux de durabilité portés par l'identité thématique de l'Université. Ils ont contribué à faire reconnaître l'UCA pour son excellence territoriale et son engagement dans les transitions, en affirmant une interdisciplinarité forte. En parallèle, l'UCA a aussi structuré de nouveaux domaines émergents (eau, intelligence artificielle, sciences de la durabilité), en lien avec l'évolution prospective des thématiques prioritaires.

L'UCA a mené une politique d'attractivité en ressources humaines, avec la mise en œuvre de dispositifs ciblés : recrutement de chercheurs en tenure track, développement de chaires industrielles, mécénages et académiques, création de postes de professeurs juniors. Ces dispositifs ont favorisé l'émergence de nouveaux talents en lien avec les priorités scientifiques de l'établissement, tout en consolidant l'ancre territorial des recherches.

Les partenariats avec les établissements de santé (CHU de Clermont-Ferrand, Centre Jean-Perrin) se sont renforcés dans une logique de recherche translationnelle, en articulant recherche fondamentale, innovations technologiques et applications cliniques, au service des politiques publiques de santé.

Des nouvelles plateformes scientifiques ont vu le jour, co-construites avec les partenaires industriels et soutenues par les collectivités. L'UCA a notamment lancé, avec Michelin, plusieurs laboratoires public-privés : FactoLab (cobotique et numérisation), SimatLab (simulation multi-échelle des matériaux), et BioDLab (biodégradation des pneumatiques), en lien avec l'Institut des Matériaux Durables en cours de structuration.

Enfin, une stratégie de communication a été déployée pour valoriser l'identité de marque « Université Clermont Auvergne », désormais portée par l'ensemble des productions scientifiques, académiques et institutionnelles. Un schéma directeur de communication a été élaboré afin de renforcer la visibilité externe de l'établissement, avec une attention particulière portée à la diffusion des publications, à la reconnaissance des expertises et à la participation de l'UCA aux grands débats contemporains.

La mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité, en direction des étudiants comme des personnels (C2)

Depuis sa transformation en EPE, l'UCA a renforcé son attractivité, en France comme à l'international, sur les plans académique et scientifique. Cette dynamique repose sur une stratégie intégrée, combinant excellence thématique, innovation pédagogique, ouverture internationale et dialogue renforcé avec les acteurs socio-économiques.

L'offre de formation a été repensée pour articuler ancrage territorial et rayonnement global. Les objectifs de l'I-SITE ont été progressivement intégrés aux cursus, structurant les enseignements autour de grands enjeux comme la durabilité, la transition écologique ou la justice sociale. Cette évolution s'est traduite par un enrichissement de l'offre en master, le soutien aux formations interdisciplinaires et le développement de parcours professionnalisants adaptés aux réalités économiques du territoire.

La création de la Graduate School CAP GS, dans le cadre du projet SFRI, a marqué une étape importante. Composée de sept graduate tracks associant master et doctorat, elle est centrée sur les défis sociétaux et environnementaux des CIR. Grâce à des financements spécifiques, elle soutient la mobilité internationale et propose des dispositifs attractifs (bourses, stages, interventions de chercheurs invités) qui facilitent l'ouverture des parcours.

L'UCA s'est aussi fortement engagée en faveur de la professionnalisation. L'alternance est devenue un levier essentiel, avec plus de 2 000 contrats d'apprentissage conclus en 2023. Pour mieux répondre aux besoins économiques du territoire, le Club des entreprises UCA a été créé. Il associe les acteurs économiques (notamment les PME) à la construction des cursus, à l'identification des compétences clés de demain et à la réflexion sur l'adéquation formation/emploi.

À l'international, l'année 2024 a été marquée par la labellisation d'ARTEMIS comme université européenne. Pilotée par l'UCA, cette alliance réunit huit établissements mobilisés autour des transitions territoriales et écologiques. ARTEMIS agit comme un laboratoire d'innovation dans des domaines comme les mobilités durables ou l'inclusion sociale, en coopération avec 80 partenaires tels que des collectivités locales, des ONG et des industriels. Elle expérimente des solutions concrètes, de l'aménagement urbain à de nouveaux systèmes de transport, illustrant une vision européenne de l'université ancrée dans les territoires.

L'attractivité internationale s'est également concrétisée par un meilleur accueil des publics internationaux. L'UCA a ouvert un Welcome Desk multiservices, obtenu le label HRS4R, et déployé un centre Euraxess pour faciliter l'installation et l'intégration. Des dispositifs comme le Mois de l'Accueil, le parrainage international ou la formation du personnel ont contribué à rendre cette stratégie d'internationalisation à la fois inclusive et qualitative.

Enfin, le soutien aux projets européens a été renforcé avec la création du service CAP EUROPE, dans le cadre du projet ASDESR Cap Rupture. Le programme « Parcours vers l'Europe » accompagne les chercheurs à chaque étape, depuis l'identification des opportunités jusqu'au dépôt de projets, notamment pour les dispositifs ERC. Ce soutien s'appuie sur des congés pour recherche ciblés (CRCT), des financements dédiés et un accompagnement individualisé, ce qui a permis d'augmenter sensiblement le taux de succès de l'UCA aux appels à projets européens..

Ces différentes actions ont produit des résultats tangibles : l'UCA a progressé dans les grands classements internationaux, notamment le classement de Shanghai, où elle figure désormais dans la tranche 501–600, avec une reconnaissance dans plusieurs disciplines stratégiques. Elle se positionne également entre les rangs 301–400 dans le classement de Leiden pour la proportion de publications parmi les 50 % les plus citées, et entre 501–600 pour celles dans les 10 % les plus citées, ce qui témoigne de la qualité et de l'impact de sa production scientifique.

Un positionnement affirmé dans le dialogue science-société, reconnu et soutenu par le label SAPS (C3)

L’UCA a fait de la médiation scientifique et de la recherche participative un axe structurant de sa stratégie de développement, en cohérence avec sa volonté d’ancrer la science dans la société et d’encourager un dialogue renouvelé entre chercheurs et citoyens.

L’obtention du label SAPS en 2021 a permis de structurer cette ambition. Elle s’est traduite par la création du Centre de la médiation scientifique en Auvergne (CESPAU), qui fédère les initiatives portées par les établissements du site. Le portail numérique « Puy de Science », lancé en 2023, illustre cette dynamique : il mutualise les ressources, valorise les actions existantes et offre un point d’entrée unique pour les publics scolaires, associatifs, citoyens ou professionnels intéressés par la science.

Grâce à ces dispositifs, de nouveaux formats de médiation ont vu le jour : capsules vidéo, interventions dans les écoles, ateliers citoyens, enquêtes participatives... En parallèle, des formations spécifiques à la médiation ont été intégrées aux parcours doctoraux, afin de sensibiliser les jeunes chercheurs à l’importance de leur engagement auprès de la société.

Cette dynamique s’incarne dans plusieurs événements publics majeurs, notamment le festival les **Nuées Ardentes**, qui attire chaque année près de 10 000 personnes, et mêle sciences, arts et spectacles vivants. L’UCA organise aussi des événements réguliers comme la Fête de la science, la Journée internationale des femmes et des filles de science, le concours *Ma thèse en 180 secondes*, ou encore le *Prix de l’éloquence*, qui rendent la recherche plus accessible et plus incarnée.

Au-delà de la vulgarisation, la culture scientifique est pensée comme un levier de transformation sociale et territoriale. En valorisant la démarche scientifique comme un bien commun, l’UCA veut favoriser une meilleure appropriation collective des grands enjeux contemporains : transition écologique, innovations technologiques, évolution du monde du travail. Elle accompagne ainsi les collectivités dans l’élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes, dans une logique de recherche-action partagée.

Des expérimentations en matière de vie étudiante et vie de campus (C4)

Depuis 2021, l’UCA a profondément transformé sa politique de vie étudiante, avec l’ambition de faire de l’expérience universitaire un levier de réussite, d’épanouissement et d’inclusion pour toutes et tous. Cette ambition s’est traduite par un schéma directeur de la vie étudiante (2022–2026), élaboré avec le CROUS et les établissements de l’Alliance UCA.

Ce schéma s’articule autour de six priorités, dont la santé mentale et le bien-être des étudiants. Des actions concrètes ont été mises en place : renforcement du Service de Santé Étudiante, élargissement des dispositifs d’écoute psychologique, augmentation des aides sociales (prêts de matériel numérique, développement des épiceries solidaires...).

L’UCA a également renforcé ses actions en faveur de l’inclusion. L’accueil des étudiants en situation de handicap a été consolidé, des dispositifs spécifiques ont été déployés pour les étudiants réfugiés, et l’université a rejoint la charte Atypie-Friendly, en soutien aux personnes présentant des troubles du neuro-développement. La cellule ALEX, dédiée à la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les discriminations, a été renforcée et s’appuie désormais sur les résultats de l’enquête JEDIS (plus de 4000 répondants en 2023), qui a permis de mieux cerner les attentes de la communauté universitaire.

Les campus sont pensés comme de véritables lieux de vie, de culture et de citoyenneté. Les activités artistiques, culturelles et sportives se sont développées grâce au SUC et au SUAPS. Un espace de répétition pour les arts de la scène a été aménagé, et une nouvelle charte de reconnaissance des étudiants artistes ou sportifs de haut niveau a été adoptée. En lien avec Clermont Métropole, le

programme Creative Center prévoit aussi l'ouverture d'un lieu de vie culturelle étudiante en centre-ville.

L'engagement étudiant a été reconnu et valorisé. La convention étudiante mise en place en 2024 permet aux étudiants de participer activement à l'élaboration des politiques universitaires, notamment sur la formation et la vie de campus. L'UCA a investi dans la création de lieux dédiés à l'engagement étudiant sur les campus, notamment territoriaux.

Enfin, dans le cadre du projet Éco-Campus, le site des Cézeaux est devenu un démonstrateur de la transition écologique. Des rénovations énergétiques, le raccordement à un réseau de chaleur durable et une gestion écoresponsable des espaces extérieurs ont été engagés. L'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans un Schéma Directeur du Développement Durable qui structure désormais l'engagement de l'université en matière de climat, biodiversité et responsabilité environnementale.

Référence 6. L'établissement public expérimental s'est donné les moyens de répondre aux objectifs singuliers ayant justifié sa création.

Des objectifs clairement définis (C1)

La création de l'EPE a permis à l'UCA d'affirmer une ambition stratégique forte : devenir une université engagée dans la « *conception de modèles de vie et de production durables* ». Cette orientation structure désormais l'ensemble des missions de l'établissement, formation, recherche, innovation, gouvernance et vie étudiante autour d'un fil rouge lisible, en phase avec les grandes transitions écologiques, sociétales et économiques.

L'obtention du label I-SITE, puis les financements issus des appels à projets du PIA et de France 2030 (SFRI, ASDESR, IDEES, CMA), ont donné à cette ambition les moyens nécessaires. Les deux objectifs principaux assignés à l'UCA au moment de sa transformation en EPE, l'ancre territorial et l'innovation sociétale, ont été pleinement intégrés aux politiques de l'Université et traduits dans des dispositifs concrets.

Les projets structurants portés par l'UCA – IDéES CAP A.R.T., ASDESR CAP Rupture, SFRI CAP GS – illustrent cette orientation, articuler excellence scientifique et enjeux de société, en construisant des ponts entre les disciplines, entre recherche et formation, entre l'Université et les territoires.

L'UCA a aussi créé un Pôle des sciences de la durabilité, transversal à toutes ses missions, et une Fédération de recherche sur l'eau, qui fait le lien entre science, innovation et action publique. Ces structures renforcent l'identité scientifique de l'université, tout en soutenant des projets de coopération avec les collectivités et des réseaux d'expertise au service du territoire.

Par ces différentes initiatives, l'UCA a affirmé sa singularité dans le paysage universitaire français, en se positionnant comme une université thématiquement cohérente, interdisciplinaire, fortement ancrée dans son territoire et ouverte à l'international.

Une gouvernance en rapport avec la stratégie de l'établissement (C2)

Pour mettre en œuvre les principaux objectifs fixés lors de sa transformation en EPE, l'UCA a revu sa gouvernance. Cette réorganisation vise un pilotage plus stratégique, intégré et ouvert sur ses partenaires territoriaux, en cohérence avec son ambition d'université actrice des transitions.

L'UCA s'est structurée autour de six Instituts académiques, dont Clermont Auvergne INP, qui est un établissement-composante. Ces Instituts regroupent les activités de formation, de recherche et de doctorat dans une logique de cohérence disciplinaire et de mutualisation. Ils sont les piliers opérationnels du projet d'établissement et déclinent localement ses grandes orientations.

Chaque Institut est engagé dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), signé avec la présidence de l'UCA. Ces contrats définissent les priorités, les moyens mobilisés et les engagements partagés, tout en renforçant l'autonomie et la responsabilisation des structures.

En 2024, deux évolutions majeures ont marqué la gouvernance : l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) a rejoint l'UCA comme établissement-composante, et une alliance universitaire territoriale nommée **Alliance UCA** a été formalisée. Cette alliance réunit les partenaires de la coordination territoriale de l'ESR autour de l'UCA.

Un directoire est désormais au cœur du pilotage stratégique de l'UCA. Dans sa configuration élargie aux membres de l'Alliance UCA, il coordonne également les projets d'excellence de l'Université, en particulier le projet I-SITE, dont la gestion a été pleinement intégrée à l'UCA à l'issue de phase d'expérimentation.

Une attention particulière a été portée au développement d'une gouvernance participative. Des consultations régulières ont été organisées avec la communauté universitaire et les partenaires : groupes de travail, ateliers stratégiques, enquêtes, assemblées générales... La mise en place d'une convention étudiante à l'automne 2024 traduit cette volonté d'associer pleinement les étudiants aux décisions clés concernant la formation, la vie universitaire et les campus.

Enfin, les objectifs thématiques de l'I-SITE ont été intégrés dans les commissions de coordination territoriale de l'UCA, dédiées à la recherche, la formation, l'innovation, la stratégie internationale et la vie universitaire. Cette intégration a permis de renforcer la cohérence des politiques internes, de décloisonner les missions et d'aligner les actions à l'échelle du site.

Les expérimentations en matière de gouvernance et d'organisation fonctionnelle de l'établissement ont fait l'objet, en mars 2025, d'une large concertation qui a notamment impliqué le CA, réuni en séminaire. Cette concertation a fait apparaître des pistes d'amélioration, mais n'a pas débouché sur une remise en cause des modèles expérimentés.

L'organisation en instituts n'a pas été remise en cause, mais il est nécessaire d'investir davantage les instituts d'un rôle dans la simplification du fonctionnement de l'Université et de sa chaîne décisionnelle et, plus largement, dans l'accompagnement au changement (cf priorisation des activités). Les modalités d'élection des instances de l'institut (direction et conseil) ont fait l'objet de propositions contradictoires, entre maintien du suffrage indirect ou recours au suffrage direct (avec le risque de créer des conflits de légitimité avec les instances des composantes).

Directoire : l'évolution constatée depuis 2021, avec un rôle désormais plus stratégique, est appréciée. Le directoire a permis de désengorger le CA. C'est également un des outils de la déconcentration décisionnelle, mais demande d'aller vers plus de déconcentration opérationnelle avec redéploiement d'une partie des moyens RH des services centraux. Il convient de bien maintenir les réunions VP/DI qui permettent d'instruire les dossiers de manière concertée avec les VP en charge sur des périmètres transverses, en amont du Directoire. Du fait de ce transfert de compétences, le directoire portant la stratégie, la réunion d'équipe présidentielle est de fait plus opérationnelle...

CA : l'apport des différentes composantes du CA (personnels et étudiants élus, représentants des partenaires académiques et des collectivités territoriales, personnalités extérieures) est considéré positivement. En revanche, la présidence du CA par une personnalité extérieure n'a pas apporté de réelle plus-value.

Le suivi de l'expérimentation et de la trajectoire de l'EPE (C3)

L'évolution de l'UCA a permis l'émergence de projets structurants à fort impact sociétal, qui conforte son objectif de conjuguer excellence académique, innovation territoriale et engagement citoyen.

Le projet **SFRI CAP GS** a regroupé un ensemble de parcours de master et de doctorat autour de sept graduate tracks liés aux grands défis sociaux. Il en résulte une architecture plus lisible, plus attractive à l'international, et mieux articulée avec les activités de recherche.

Le programme **IDéES CAP A.R.T.** a renforcé les coopérations territoriales. En déployant les dispositifs I-SITE dans tous les départements auvergnats, il a ancré l'action de l'UCA dans les dynamiques locales d'innovation, qu'elles soient sociales, technologiques ou environnementales, en lien direct avec les stratégies des collectivités. Ce programme a notamment soutenu la structuration d'initiatives comme les laboratoires d'innovation territoriale agricoles (LIT) et la création d'un Pôle d'excellence en microbiologie sur le campus d'Aurillac (projet CMA Famous).

La reconnaissance de l'UCA comme **Pôle Universitaire d'Innovation (PUI)** est venue confirmer son rôle central dans l'écosystème régional de la valorisation de la recherche. Ce label a renforcé les outils existants, en particulier **Clermont Auvergne Innovation**, la filiale de valorisation qui soutient le transfert de technologies, l'incubation de start-up et les partenariats public-privé. L'UCA se positionne ainsi comme un acteur clé de l'innovation ouverte, en lien étroit avec les entreprises, les collectivités et la société civile. Dans le prolongement de cette dynamique, l'UCA a ouvert une Maison de l'Innovation sur le campus des Cézeaux, et déploie actuellement des Maisons Territoriales de l'Innovation sur ses cinq campus régionaux.

Ces projets ont permis la création de **territoires pilotes d'expérimentation**, où la recherche-action se construit avec les partenaires locaux. Ils favorisent l'alignement des priorités scientifiques sur les besoins du territoire et produisent des résultats mobilisables par les politiques publiques.

L'UCA a aussi conduit une analyse des obstacles rencontrés pendant cette transformation. Des résistances internes sont apparues, liées à la crainte d'une spécialisation excessive ou d'une concentration des moyens sur certains secteurs. Ces inquiétudes ont été prises en compte grâce à un travail de pédagogie interne, à la valorisation des projets pluridisciplinaires, et au développement de projets spécifiques impliquant les SHS.

La complexité administrative générée par la multiplication des projets a été un défi, surtout pour les équipes support. Pour y répondre, l'UCA a mis en place une organisation administrative dédiée, combinant spécialisation par projet et coordination centrale, et a introduit des outils de contractualisation pluriannuels comme les CPOM ou les projets de service.

La gestion des ressources humaines a également été affectée. La pression des calendriers de projets, la précarité de certains contrats et la difficulté à fidéliser les talents en cas d'échec ont été identifiées comme des limites fortes. L'UCA a donc engagé une démarche de priorisation stratégique, afin de concentrer ses efforts sur un nombre restreint de projets à fort impact.

L'année 2026, marquant la fin du statut expérimental, constitue une étape décisive. L'UCA y voit l'occasion de stabiliser son organisation, de consolider sa stratégie, et de préparer une nouvelle phase de développement. C'est dans cette perspective qu'elle a lancé, à l'été 2023, une **réflexion prospective à l'horizon 2040**, menée de manière largement participative. Elle mobilise l'ensemble de la communauté universitaire, les jeunes chercheurs, les partenaires territoriaux et les membres de l'Alliance UCA, et vise à dessiner les grandes lignes du projet d'établissement 2027–2031. L'interdisciplinarité, l'innovation ouverte et l'internationalisation y sont identifiées comme des priorités structurantes.

Conclusions SWOT domaine 2

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Consensus de la communauté universitaire autour des objectifs et valeurs portés par l'EPE - Consolidation du positionnement territorial, national et international de l'EPE - Nombreux succès obtenus en matière d'appels à projet et de labellisation - Coordination d'une alliance européenne - Une ouverture en direction de la société 	<ul style="list-style-type: none"> - Stagnation de l'EPE dans les classements internationaux (notamment Shanghai) - Appropriation encore incomplète de l'organisation institutionnelle de l'EPE par la communauté - Mobilisation insuffisante des financements européens
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Un contexte environnemental et sociétal qui rend pertinente la signature thématique de l'EPE - L'élargissement de l'EPE à un nouvel établissement-composante ouvre de nouvelles possibilités de synergie - Regroupement de 6 universités labellisées I-SITE (dont 5 EPE) dans l'association L'Initiative 	<ul style="list-style-type: none"> - Lassitude des personnels face aux transformations mises en œuvre depuis 10 ans - Raréfaction des financements sur projets structurants et arrêt programmé de certains financements du PIA - Risque d'essoufflement, qui rend nécessaire la définition de horizons stratégiques

Domaine 3 – Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Depuis sa création en 2017, l'UCA a porté une stratégie de formation et de vie étudiante, dans un contexte de forte progression des effectifs étudiants. La qualité des réalisations de l'UCA dans ces domaines avait d'ailleurs été soulignée par les comités d'évaluation HCERES de 2020. Le rapport d'évaluation de l'UCA relevait ainsi, parmi les points forts de l'établissement : « Une stratégie solide de formation initiale, intégrant opportunément la mise en œuvre des réformes telles que la loi ORE ou la réforme des études de santé. Une réflexion bien menée sur la transformation des pratiques d'enseignement et de l'ingénierie pédagogique avec des infrastructures de qualité et des personnels bien formés ». Quant au rapport d'évaluation de la coordination territoriale, à l'échelle de laquelle se construit la stratégie de vie étudiante, il soulignait, là aussi parmi les points forts, « Une vie universitaire riche et coordonnée, qui s'appuie sur des services mutualisés engagés et une forte synergie positive avec le Crous ».

Sur la période 2020-2025, la politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus s'est donc construite dans une certaine continuité, en s'appuyant sur ces atouts et en s'adaptant à un nouveau marqué par la crise COVID et les transformations profondes qu'elle a provoquées, des réformes nationales (mise en œuvre des BUT, de la plateforme MonMaster) et une stagnation démographique à l'échelle de l'académie de Clermont-Ferrand. Elle s'appuie sur une stratégie que le projet d'établissement 2021-2026 défini, pour la formation, comme une « stratégie globale orientée vers la réussite des étudiants par la qualité des formations, leur adossement à la recherche, la transformation pédagogique, l'approche compétences et la professionnalisation, l'ouverture internationale » et, pour la vie universitaire, comme « une stratégie renouvelée de vie de campus orientée vers la réussite des étudiants et des étudiantes et l'attractivité des sites universitaires et fondée sur le développement d'une offre de services diversifiée, la prise en charge de la santé des étudiants, la reconnaissance de leur engagement et le déploiement d'une politique inclusive ». Le déploiement de cette stratégie s'est effectué sous la responsabilité de deux vice-présidences dédiées et a fortement impliqué les deux directions centrales (Direction de la Formation ; Direction de la Vie Universitaire), organisées en cohérence avec le projet stratégique, ainsi que les services dédiés aux étudiants, les composantes de formation et les instituts, via les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Référence 14

Caractérisation et déclinaison de l'OF

L'offre de formation de l'UCA « université territoriale d'excellence » est fortement diversifiée à la fois en ce qui concerne les disciplines représentées (quasi omni-disciplinaire) regroupées thématiquement dans six instituts, et les types de diplômes proposés (Licence, master BUT, diplômes d'ingénieur, formation santé et paramédical, diplômes d'architecture). Elle se déploie sur 5 campus territoriaux (Aurillac, le Puy en Velay, Montluçon, Moulins et Vichy) et l'agglomération clermontoise (avec le Campus des Cézeaux-Aubière, le campus centre-ville, Chamalières et Montferrand) ainsi qu'une formation à Issoire. L'UCA assume ainsi pour son OF, une forte ambition :

- réduire les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur en proposant, sur le territoire auvergnat, un premier cycle supérieur riche et diversifié (enrichi notamment avec la création

de deux DUT, d'une licence et d'un master de sociologie et d'une licence sciences de l'éducation avec PPPE) donnant la possibilité à tous les lycéens et lycéennes de poursuivre dans de bonnes conditions les études de leur choix

- Renforcer une offre de formation d'excellence, en particulier pour le second et le troisième cycle, fortement adossée aux forces de recherche identifiées pour l'alliance UCA, attractive au niveau national et sur certains domaines à l'international, tout en répondant aux besoins en formation des acteurs du monde socio-économique et en assurant une forte insertion professionnelle à nos diplômés
- Consolider l'Alliance Clermont Auvergne comme le pôle pluridisciplinaire d'excellence ouest de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région AURA aux côtés des deux pôles de Lyon-Saint Etienne et Grenoble-Alpes. Ce positionnement se traduit par une offre de premier cycle très diversifiée, comparable à celle des deux autres sites majeurs de la région et par le développement d'un second et troisième cycle soutenu par l'identité scientifique du site, complémentaire des sites voisins. L'I-site est donc l'outil privilégié de la stratégie de différenciation de l'Alliance UCA.

L'équilibre entre premier, deuxième et troisième cycle correspond au positionnement de l'UCA comme université territoriale d'excellence : un premier cycle numériquement dominant (67 %) équilibré par un deuxième (24.5%) et un troisième (8.5%) cycles solides. En 21-22 et 22-23 une baisse des effectifs de M1 ayant été constatée (- 5,5 % puis - 5,1 %), un plan de dynamisation master a permis de faire remonter les effectifs (+ 5,1% en 23-24 et 1.4% en 24-25). Le maintien de l'attractivité des masters sera un enjeu essentiel des années à venir. L'UCA est attentive à la bonne adéquation entre le premier et le deuxième cycle ainsi qu'à l'articulation entre les différentes formations (L et M, BUT – diplôme d'ingénieur avec notamment le plan techniciens et ingénieurs AURA ; 28 doubles cursus (DI/ masters de l'IDS, SVSAE ou DEM (IAE), DI/ DU pharmacie ; Formation pharmacie / DI chimie ou master IAE...). **annexe**. Des masters sont adaptés pour accueillir les étudiants des formations de santé (xxx parcours concernés avec **(annexe)** L'offre de LP a été fortement restructurée à la fois par l'intégration dans les BUT 3 des LP IUT et par la fermeture d'une partie des LP portées par les UFR (impact de la réforme BUT, positionnement difficile). Constatant la difficulté à intéresser les étudiantes et les étudiants de licence générale à un parcours LP, l'UCA choisit dans le cadre de l'axe RéoPASS 2 de son NCU Mon Passpro, de créer en licence générale des parcours professionnalisants en alternance, lorsque les effectifs sont suffisants (en gestion, droit et sciences de la vie).

L'offre de formation portée par l'UCA concentre la plus grande partie de l'offre d'enseignement supérieur déployée sur l'Académie de Clermont-Ferrand puisque depuis 2017, l'UCA est la seule Université de ce territoire. Sa transformation en établissement public expérimental en 2021 lui permet de regrouper au sein d'un INP les deux écoles internes (Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA) et SIGMA Clermont, unique école d'ingénieurs extérieure relevant du MESRI (Vetagrosup et Agro Paris Tech relevant, quant à eux, du ministère de l'agriculture). Cette intégration a permis d'articuler plus étroitement l'ensemble des formations d'ingénieurs avec l'offre de formation globale de l'Université, avec la mise en place d'une stratégie commune en matière de cycle préparatoire aux formations d'ingénieur (et la création, co-portée par l'UCA et Clermont Auvergne INP, d'une Prépa INP), le renforcement des mutualisations et doubles diplômes entre masters et formations d'ingénieurs ainsi que l'aménagement de passerelles, notamment entre le BUT et le cycle ingénieur. En 2024, l'école supérieure d'architecture de Clermont Ferrand a rejoint l'EPE dans l'institut LLSHS. Cette intégration s'est notamment traduite par l'ouverture d'un doctorat en architecture dans l'offre doctorale de l'UCA. Elle permettra, lors de la prochaine offre de formation, de travailler l'articulation entre la formation

d'architecte et les masters aussi bien en sciences humaines et sociales (géographie, sociologie) qu'en sciences pour l'ingénieur.

Cette configuration permet de travailler sur les interfaces entre champs disciplinaires et entre formations ce qui se traduit par une coordination plus formalisée de l'offre de formation supérieure sur le territoire Auvergne, en articulation avec les formations post-bac pilotées par le Rectorat (CPGE et BTS) en particulier dans le cadre de 5 campus des métiers et des qualifications ([l'annexe](#)). L'IUT construit des possibilités d'intégration des étudiants et étudiantes de BTS dans certains BUT pour répondre aux demandes des lycées en matière de possibilités de poursuite d'études de leurs étudiantes et étudiants tout en évitant des LP dédiées aux BTS (constat négatif de manque de mixité des publics et de perte de l'effet d'entraînement qui existait avec les étudiants et étudiantes issus de DUT). L'Alliance UCA, qui est dotée d'une Commission Formations impliquant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du site auvergnat, permet de coordonner l'offre de formation avec Vetagrosup et AgroParistech (co-acréditations LP et master et doubles cursus), l'ENSACF et assurer des conventions avec l'ESC (double cursus avec INP ou Pharmacie). Le CNAM opère en lien avec des lycées plusieurs LP qui ne génèrent pas de concurrence, la concertation étant assurée par des discussions bi-latérales. Un projet de développement de master avec l'UCLY (campus du Puy) n'a pu voir le jour mais les échanges ont repris en élargissant le champ des coopérations possibles. De par ces choix stratégiques, l'UCA a peu de formations en co-acréditations (mais beaucoup de DIU en santé, notamment avec Lyon).

La réforme de l'accès aux formations de santé a constitué une étape importante de la restructuration de l'offre de formation UCA puisque l'institut SVSAE porte les 4 formations de santé (MMOP - Maïeutique étant encore une école du CHU en partenariat étroit avec l'UCA, des discussions sont en cours pour son intégration) ainsi qu'une importante offre de formation paramédicale dont orthophonie, ergothérapie, orthoptie, audioprothésiste, préparateur en pharmacie et un partenariat avec l'école de Masso-kinésithérapie et l'ISRP de Vichy. Cette réforme a fait l'objet de groupes de travail à la fois au sein des UFR santé et en étroite collaboration avec les UFR disciplinaires concernées (LLSHS, DEM, Ids et INP) avec un pilotage établissemment assurée par la Vice-présidente formation, une validation et un suivi CFVU. L'amélioration continue du dispositif est assurée par le Comité de pilotage PASS-LAS (UFR de santé, UFR portant les LAS), le COMOP (animé par la direction de la formation pour assurer la cohérence de l'organisation des calendriers des enseignements, des examens, des différents tutorats) et le comité de suivi de la réforme. Le suivi des résultats et la validation des ajustements nécessaires sont assurés annuellement par le CFVU. Cette organisation qui assure la cohérence du dispositif et la co-construction des solutions mise en œuvre, donne satisfaction à l'ensemble des acteurs. Toutes les places ont toujours pu être pourvues (avec un minimum de dérogations) sauf la deuxième année de la réforme où le nombre de LAS2 était insuffisant (11 non pourvues en pharmacie). Les 15 % de places réservées aux LAS 1 sont systématiquement pourvues (35 % LAS 2, 45 % PASS). L'augmentation de 25 % du nombre de places en deuxième année de médecine constitue un effort considérable. L'odontologie reçoit sous convention des étudiants et des étudiantes de Tours et de Limoges (depuis 2024, Tours ayant ouvert une formation d'odontologie, ces places ont été redéployées pour les étudiants UCA) Le dispositif d'accès santé UCA comporte un PASS (540 places) avec au choix 8 mineures de 20 crédits afin que les étudiants et étudiantes reçus-collés puissent avoir les bases disciplinaires leur permettant de réussir en LAS2 ; et en miroir 8 LAS (340 places) avec une mineure santé de 20 crédits intégrée dans la maquette de N1. Cette mineure santé est incluse dans les UE du PASS afin que tous partagent un socle commun. Les étudiants et étudiantes de LAS2 (10 mentions) valident une nouvelle mineure santé de 12 crédits (comprise dans la maquette). Le taux d'étudiants et étudiantes ayant validé le PASS ou une LAS 1 sans intégrer une formation de santé et poursuivant en LAS 2 est bon, peu de départs sont constatés (un certain nombre vers des IFSI ou des réorientations

sur d'autres formations UCA). Le suivi du taux de réussite selon la voie d'accès montre que si le pourcentage semble à première vue très favorable au PASS (34,7% pour PASS et 22.5% pour LAS1) il est équivalent si on le rapporte au nombre de candidatures recevables (61% en PASS et 60.4% en LAS1) et très élevé pour les LAS2 et 3 (74%). Le PASS reste très attractif pour les lycéens et en dépit des efforts d'information que les doyens santé et les responsables du PASS et des LAS déploient chaque année (forums, interventions dans les lycées), les LAS 1 ouvrent en procédure complémentaire (sauf psychologie) et voient s'inscrire des étudiants et des étudiantes qui n'ont pas toujours les pré-requis ou n'ont pas bien compris l'objectif d'une LAS. Il faudrait pouvoir baisser le nombre de places global (PASS et LAS1) proposées dans Parcoursup qui est manifestement trop élevé ce qui n'a pour l'instant été accepté qu'à la marge (-40 places dans le PASS avec la fermeture de la mineure informatique peu demandée). 74% des étudiants et étudiantes de PASS valident leur année, 46% des LAS1, 84% des LAS2. Les deuxièmes années de formation de santé ont été adaptées pour prendre en compte la diversité des profils et des voies d'accès. Les étudiants et étudiantes issus de LAS 1 réussissent un peu moins bien que les PASS ou LAS2 en médecine et en pharmacie (tout en considérant que le redoublement de DFGSM2 est plus intéressant pédagogiquement que le redoublement PACES dans le système précédent) mais de manière équivalente en odontologie ou maïeutique.

Par ailleurs, l'UCA a mis en place dans le cadre de l'appel national expérimentation, **un portail d'accès aux métiers de la réadaptation (kiné, ergothérapie, orthoptie)** proposant 175 places sur une base Licence sciences pour la santé afin de créer une culture commune aux métiers de la réadaptation, de permettre aux étudiants et étudiantes de s'inscrire dans un double cursus licence- master tout en évitant les choix par défaut. Construit sur le modèle PASS, il comporte une majeure réadaptation et une mineure autre discipline avec deuxième chance en LAR (Licence accès réadaptation), en appui sur les licences Sciences de la vie, Psychologie, Sciences de l'éducation et STAPS. La filière kinésithérapie s'enrichit aussi d'un recrutement par une LAR1 STAPS, transformation d'un dispositif préexistant (L1 STAPS passerelle Kiné). Cet ensemble a permis une reconstruction totale du programme, en créant une dynamique de mutualisation de moyens et d'acculturation autour du handicap. Depuis plusieurs années consécutives, l'ensemble du dispositif, pourtant validé nationalement, a dû être modifié pour répondre à des demandes d'ajustement peu coordonnées et a malheureusement ainsi perdu de sa cohérence originelle. L'orthophonie est sortie du portail originel par absence de soutien des structures nationales de cette filière. Mais surtout, les filières Ergothérapie et Orthoptie ont dû maintenir des accès directs Parcoursup, créant un double accès potentiel à ces deux filières. Les étudiants ne pouvant candidater que sur une formation, le portail, plus sélectif du fait d'un classement en fin d'année, est ainsi moins attractif. Cela conduit à ce que la plupart des étudiants inscrits dans ce portail candidatent surtout pour la filière kinésithérapie, qui bénéficie pleinement des modifications pédagogiques alors que les écoles d'Ergothérapie et d'Orthoptie ne font pas le plein.

L'UCA propose un large éventail de disciplines. **L'interdisciplinarité** est essentiellement mise en œuvre à l'intérieur de chaque institut sans exclure des projets inter instituts. En cycle 1, les licences de sciences sont organisées en portail bi-disciplinaires qui se poursuivent sur certains parcours pluridisciplinaires (IDS, SVSAE et INP informatique), les licences DEM et LLSHS proposent un système de majeure/ mineure permettant de combiner deux disciplines. Les double licences sélectives mises en place durant le contrat (math-physique ; socio-philo ; math-informatique) sont attractives et répondent à une demande des étudiants. Plusieurs masters combinent également deux disciplines (parcours conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers adossé au master Finance et au master Droit des affaires ; les deux parcours du master mention gestion de l'environnement accessibles à des étudiants de Géographie et de sciences de la vie). Des doubles cursus sont proposés à l'interface du management des DI ou des formations de santé (INP-SVSAE- DEM); des parcours de masters sont développés à l'interface des formations de santé (SVSAE) et IDS : le master Qualité (IDS

a ouvert un parcours Qualité des produits de santé, le master Ingénierie nucléaire (IDS EUPI) donne également la possibilité d'accéder au concours de physicien médical et dans le cadre d'un CMA (en cours d'examen) souhaite développer un parcours en partenariat avec l'UFR de Pharmacie en radio pharmaceutique. Le nouveau parcours du master Psycho travaille en lien avec le CIR sur la gestion des risques (IDS et DEM). Les Graduates tracks attribuent des bourses de thèse avec des sujets à l'interface de deux disciplines (2 pour la GT MP par exemple).

La démarche interdisciplinaire est sollicitée par les enseignements mis en place et pilotés à l'échelle de l'établissement, pour répondre à des enjeux sociétaux. Depuis 2022-23, les étudiants et étudiantes de licence doivent valider un module Développement durable RSE comportant 5 chapitres transversaux (changement climatique et transition énergétique, biodiversité, mobilité durable en lien avec l'académie des mobilités portée par l'INP, problématiques santé, responsabilité sociale et solidarité) et un spécifique à chaque institut ; il s'est enrichi en 24-25 d'un chapitre 7 sur la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme homme (dont présentation de la cellule Alex). Ce module en ligne est validable par QCM avec une note seuil de 12/20 à chacun des chapitres. Il sera mis à jour et intégré dans les maquettes de licence pour la prochaine offre de formation (3 crédits) ; pour l'instant, il est non créditant mais inclus dans les MCCC et obligatoire pour valider la licence (optionnel pour les BUT). Une moyenne d'au moins 16/20 aux tests permet de valider le niveau 1 du badge développement durable. L'UCA a également recensé les diplômes formant directement à ces thématiques.

La politique de formation de l'UCA s'appuie sur la dynamique d'excellence I-SITE avec le programme Learn'in Auvergne pour soutenir l'innovation pédagogique, les Graduates tracks ([annexe](#)) pour renforcer le continuum formation recherche sur les axes identifiés comme étant les points forts du site, et un effort général de mise en avant de la signature de l'établissement « modèles de vie et de production durables ». Ainsi, un AAP interne (1 200 000 € sur 3 ans) a permis d'expérimenter dans 20 formations des 6 instituts de nouveaux enseignements susceptibles d'être déployés plus largement dans le cadre de la future offre de formation : des modules sensibilisant les étudiants et les étudiantes à ces problématiques, et surtout leur donnant les outils pour imaginer les réponses aux défis sociétaux et environnementaux présents et à venir. L'UCA a également été lauréat d'un NCU première vague, Mon PassPro (2018-28) ([annexe](#)) qui permet de renforcer les compétences à s'orienter des étudiants et des étudiants de N1 (ReoPASS, inclus dans toutes les maquettes de N1), leur intégration académique ; de professionnaliser les parcours de licence, de faciliter l'insertion professionnelle et de développer un outil de suivi étudiant (NuméPASS).

Internationalisation des formations :

L'UCA a conduit un travail de cartographie de ses partenariats internationaux structurants pour renforcer l'attractivité de ses formations, au-delà des mobilités encadrées existantes (notamment Erasmus). Ce travail a permis d'identifier deux leviers prioritaires : les masters intégrés aux Graduate Tracks et le projet d'université européenne ARTEMIS.

1) La **Graduate School CAP 20-25**, structurée autour de sept filières de master centrées sur des enjeux sociétaux. Malgré un fléchage budgétaire spécifique pour soutenir l'accueil d'étudiants hors Union européenne, les résultats obtenus restent en deçà des objectifs initiaux (+15 % d'étudiants internationaux par rapport à 2020-21) ce qui s'explique par la reprise encore fragile des mobilités dans un contexte post-COVID, un environnement géopolitique instable ayant conduit à la suspension des relations diplomatiques avec certains pays, mais aussi par des obstacles structurels tels que la langue d'enseignement. Les formations intégralement en anglais peuvent constituer un frein pour certains étudiants et étudiantes issus de pays francophones d'Afrique, tandis que des formations partiellement

en anglais restent peu attractives pour d'autres publics internationaux ne disposant pas du niveau requis en français. Enfin, un manque de visibilité de ces parcours à l'international, ainsi qu'un déficit de communication dans les bons réseaux de diffusion, ont également été identifiés. Pour y remédier, l'UCA a engagé une refonte de son site internet, incluant une version anglaise enrichie, et intensifie ses efforts de promotion via les ambassades et les canaux institutionnels.

2) **La création de l'université européenne ARTEMIS**, coordonnée par l'UCA dans le cadre du programme ERASMUS+ s'inscrit dans une dynamique plus récente mais très structurante : ce projet, officiellement lancé le 1er décembre 2024, réunit huit universités européennes, ainsi que deux partenaires universitaires ukrainiens associés. **Annexe** Une nouvelle offre de formation européenne est ainsi en construction, centrée sur des enjeux de mobilités (dans leurs dimensions technologique, durable, sanitaire et migratoire) et de transition territoriale. Le Work Package 4 est consacré à la mise en place de 16 programmes « sandwich » (intégrant un ou deux semestres de mobilité) et de 12 diplômes conjoints (8 Licences et 4 Masters). L'UCA, en tant que coordinatrice, joue un rôle actif dans les réflexions sur la création d'un diplôme européen. Le consortium a adopté son document stratégique sur sa vision de l'éducation pour l'avenir, en phase avec les enjeux du développement durable et de l'intelligence artificielle. Si le projet est encore jeune, il bénéficie d'une dynamique collective forte. Avant même son lancement officiel, des programmes intensifs hybrides dans plusieurs disciplines organisés dès 2024, ont favorisé les mobilités de courte durée. En s'appuyant sur des parcours co-construits avec des partenaires européens reconnus, en intégrant des mobilités facilitées et attractives, et en renforçant la visibilité de l'offre à l'échelle européenne, ARTEMIS permet à l'UCA de redynamiser sa stratégie de formation internationale. À terme, cette articulation entre Graduate School et ARTEMIS pourrait constituer une réponse structurante et durable aux difficultés identifiées, en assurant une meilleure lisibilité, une ouverture renforcée et une attractivité accrue auprès des étudiants et étudiantes internationaux.

L'UCA déploie une politique de mobilité internationale ambitieuse, fondée sur un réseau de 530 accords de coopération, dont 380 dans le cadre du programme Erasmus+, 353 partenaires académiques, et l'alliance européenne ARTEMIS. Les **mobilités sortantes d'études et de stages** bénéficient d'un large soutien financier : bourses Erasmus+ Études et Stages (consortium coordonné par l'UCA), bourses AMI-CROUS, BRMIE (Région AURA), et bourse de la Ville de Clermont-Ferrand. La dynamique post-COVID est favorable : les chiffres montrent une reprise des mobilités sortantes aux niveaux d'avant-crise, tant pour les séjours académiques que les stages. En complément, l'UCA est engagée dans trois projets Erasmus+ KA171 avec des pays hors Europe (Albanie, Maroc, Géorgie, Kirghizstan, Liban), pour un budget cumulé de près de 1,38 million d'euros (2020–2027), soutenant les mobilités étudiantes et de personnels. Les mobilités hybrides sont également encouragées, notamment à travers les programmes intensifs hybrides (PIH) mis en place dans le cadre d'ARTEMIS, combinant mobilité physique et apprentissage virtuel. Ces formats innovants constituent un levier stratégique pour renforcer les départs. Les **mobilités entrantes** présentent une légère baisse par rapport à 2020–2021, en particulier au niveau Licence, tandis que les effectifs internationaux en Master demeurent stables. Cette évolution s'explique notamment par un contexte géopolitique instable, qui freine les mobilités en provenance de certains pays (Afrique francophone, Moyen-Orient, Europe de l'Est). Par ailleurs, la délivrance des titres de séjour représente un point de tension récurrent à l'arrivée. Des efforts de coordination sont engagés avec la préfecture du Puy-de-Dôme pour améliorer la fluidité et la prévisibilité du traitement des dossiers. Ces difficultés renforcent la frilosité de certains collègues pour le recrutement d'étudiants Campus France. L'UCA met cependant en œuvre des dispositifs solides pour garantir un accueil de qualité : le Buddy Program, programme de parrainage

entre pairs, facilite l'intégration académique et sociale des étudiantes et étudiants internationaux ; le Welcome Desk étudiant, piloté par le CROUS, centralise les démarches administratives à l'arrivée. Depuis 2023 un Welcome Desk numérique, piloté par la DRIF assure une continuité d'accueil pendant la période estivale. L'UCA soutient également la réinstallation des étudiantes et étudiants réfugiés en participant au programme de couloir universitaire UNIV'R, coordonné par le Haut-Commissariat aux Réfugiés, depuis 2021. (Accueil en master depuis 2021 de 12 étudiants réfugiés dans un premier pays d'asile en Afrique. 4 sont diplômés, dont 2 en emploi). La Fondation UCA lève des fonds pour les bourses de subsistance. L'intégration sociale et l'insertion dans l'emploi doivent encore être travaillées.

L'alliance **ARTEMIS**, coordonnée par l'UCA, constitue un **accélérateur de mobilité**. Elle ouvre de nouvelles perspectives pour les mobilités sortantes et entrantes à travers la mise en œuvre de diplômes conjoints et de programmes hybrides. Elle permettra aussi, à court terme, de déployer une **plateforme commune pour la mise en ligne du catalogue de cours en anglais**, un outil essentiel pour renforcer la lisibilité et l'attractivité internationale de l'offre de formation.

Articulation formation recherche :

Formation à et par la recherche : L'articulation formation recherche fait la spécificité de l'enseignement universitaire. L'UCA souhaite la développer et la décliner à tous les niveaux de cursus. L'EC a un rôle fondamental à jouer en irriguant son enseignement de son expérience de recherche. L'UCA essaie ainsi de maintenir dans chaque formation un pourcentage significatif d'enseignements assurés par des EC : 50 % en master et si ce cadrage est plus souple en cycle 1, une attention particulière est portée à ce que ce niveau ne soit pas désinvesti par les EC. La participation des chercheurs et chercheuses en master est également favorisée dans le cadre de l'alliance UCA en collaboration avec le CNRS, l'INRAE et l'INSERM (un peu plus de 1500 h assurées en 23-24 avec une partie de collaborations à titre gracieux pas toujours intégrées au SI). Cette participation est basée sur le volontariat des chercheurs et chercheuses selon des modalités qui peuvent varier d'un organisme à un autre et impacter leur implication. Dans le cadre de la construction des campagnes d'emplois, les instituts jouent un rôle déterminant dans la prise en compte des besoins formation et recherche et la définition cohérente et équilibrée des postes (EC ou ESAS, définition du profil de poste pour favoriser la bonne adéquation des deux volets de la mission EC).

En licence, la situation est assez hétérogène, certains instituts (IDS, SVSAE, LLSHS) proposent davantage de temps de formation et d'activités de sensibilisation à la recherche (travaux bibliographique, stage en laboratoire, analyse d'articles scientifiques, colloques, mini-mémoires...). Si tous les masters travaillent à la fois la professionnalisation et l'initiation à la recherche, certains préparent plus spécifiquement la poursuite en doctorat (9 mentions). Selon les enquêtes de l'OFDE, 7% des étudiants et étudiantes de master poursuivent en doctorat. Le stage en laboratoire ou le travail de mémoire de recherche est un levier important pour former les étudiants et promouvoir le continuum master-doctorat (stages longs ou mémoires valorisés par un nombre important de crédits qui favorisent la formation à et par la recherche ou stages plus courts, petits mémoires de recherche en complément d'un rapport de stage en entreprise). Le CR vote chaque année une enveloppe qui permet de soutenir le financement de stages recherche en laboratoire pour les M2, enveloppe en nette augmentation (80 K€ en 2019-20, 180K€ en 23-24) qui est malheureusement partiellement remise en cause par les incertitudes budgétaires nationales auxquelles est soumis l'établissement. Les GT financent également des gratifications de stages de M2. Les dispositifs permettant de former les étudiants et étudiantes à et par la recherche en master sont très diversifiés selon les disciplines ; l'UCA

souhaite leur donner davantage de visibilité et afficher plus clairement cette ambition. Un groupe de travail (élus CFVU, directeurs de composante, directeurs d'institut) a défini les objectifs qui seront votés en CFVU afin d'établir le socle minimum attendu dans toutes les licences et dans tous les masters ; la stratégie de continuum master doctorat et le renforcement de la formation à la déontologie et à l'éthique. L'IUT travaille sur une proposition qui concernera également les LP et SVSAE sur la formalisation de l'articulation formation recherche dans les formations santé et paramédicales (parcours recherche pour certains étudiants, sensibilisation pour tous). [Annexe vote CFVU](#)

Une formation doctorale en cohérence avec les priorités scientifiques de l'établissement

La formation doctorale à l'UCA repose sur une structuration claire, avec cinq écoles doctorales (ED) coordonnées au sein du Collège des Écoles Doctorales (CED). Articulée à la fois aux unités de recherche et aux composantes, cette organisation permet un ancrage fort dans la stratégie scientifique de l'établissement. Depuis la création de l'EPE en 2021, chaque ED s'inscrit dans le périmètre scientifique de son institut avec l'objectif de favoriser une plus grande synergie recherche-formation, notamment en amont du doctorat (offre master).

L'offre de spécialités de doctorat, conçue comme le prolongement des formations de master, a été ajustée pour répondre à l'émergence de nouvelles communautés scientifiques locales : ainsi, ont été créés un doctorat en Ergonomie, en Architecture ou encore en Sociologie ce qui témoigne de la capacité de l'UCA à faire évoluer son offre en lien avec les besoins identifiés comme avec les évolutions de la politique institutionnelle et scientifique de l'établissement. Le nombre de doctorantes et doctorants reste stable, avec même une légère progression (943 en 2024-25 contre 910 en 2019-2020). Certaines ED, comme LLSHS, SVSAE et SF, ont vu leurs effectifs croître, tandis que d'autres, notamment SPI et SEJPG, enregistrent un repli, en partie imputable à la baisse des mobilités internationales dans certains pays partenaires. Si la reprise post-crise sanitaire est amorcée, elle reste contrastée selon les champs disciplinaires. La formation doctorale conserve néanmoins une forte attractivité : près de 40% des doctorants sont issus de l'international, principalement d'Afrique et d'Asie avec cependant un nombre relativement limité de cotutelle (81 en 2024). L'UCA combine un rayonnement à l'échelle internationale avec un fort ancrage territorial, comme en témoigne le fait que la moitié des doctorants et doctorantes ont obtenu leur dernier diplôme d'enseignement supérieur dans l'Alliance UCA. L'effet levier du label I-Site (CAP 20-25) a conduit au financement de 7 programmes gradués par l'intermédiaire du projet CAPGS (en réponse à l'AAP SFRI) et à l'augmentation des financements doctoraux (dont 19 contrats CAP-GS sur la période 22-2024), qui se sont ajoutés aux contrats sur budget UCA offerts sur concours (44 en 2019 puis 49 à partir de 2022 dans le cadre de la LPR). Le nombre de primo-entrants bénéficiant d'un financement dédié (Etablissement, ANR, Collectivités...) avoisine les 60 %, témoignant d'une augmentation significative sur le contrat. Les doctorants et doctorantes ont également l'opportunité de développer leurs compétences d'enseignement (11 000 heures assurées par des doctorants et doctorantes en 23-24).

L'UCA a poursuivi son effort d'harmonisation des pratiques doctorales à l'échelle du CED : la mutualisation des documents de référence (charte du doctorat, convention individuelle de formation, règlement intérieur) et l'animation régulière du CED garantissent un suivi équitable des doctorants, tout en tenant compte des spécificités disciplinaires. Depuis 2024, les réunions du Pôle ED-HDR renforcent cette coordination, en associant directions scientifiques et responsables administratifs. Le suivi des doctorants et doctorantes s'appuie sur des comités individuels systématiques qui veillent au déroulé des thèses et à leur durée (47-49 mois avec de fortes disparités entre ED, 38 pour SF). Une commission de recours a été mise en place en 2021 au sein du Conseil de la Recherche, pour

accompagner au mieux les situations sensibles. Le potentiel d'encadrement reste globalement satisfaisant : en 2024, le ratio moyen encadrant HDR/docteur est maintenu proche de 1, malgré des disparités selon les écoles doctorales (1,2 à 2,1). Cette stabilité est favorisée par la hausse du nombre de soutenances HDR constatée sur le quinquennal, même si certains domaines (en particulier en SHS) devront faire face à des fragilités à moyen terme (prévision de départs en retraite).

L'offre de formation doctorale hors recherche est construite autour des blocs de compétences du RNCP. Elle associe des modules disciplinaires ou transversaux proposés par les ED à une offre socio-professionnelle coordonnée par le CED. Celle-ci a connu un fort développement, passant de 41 à 63 modules entre 2020 et 2023. Elle a été réorganisée à la rentrée 2024-2025 afin d'améliorer sa lisibilité et de renforcer sa dimension professionnalisante, en particulier pour les primo-entrants. L'ensemble des formations est évalué par les doctorants et doctorantes avec un haut niveau de satisfaction (de 81 à 97 % selon les modules en 2024). Une attention particulière est portée à l'accessibilité des formations : plusieurs sont proposées à distance ou en anglais, et des aménagements sont possibles pour les doctorants et doctorantes en contrat CIFRE ou salariés. Le soutien à la mobilité internationale s'est renforcé, grâce à des appels à projets pilotés depuis 2022. En 2024, 68 mobilités pour participation à des congrès internationaux et 34 séjours de recherche à l'étranger ont été financés, ainsi que la participation de membres étrangers dans 27 jurys de thèse. Ces dispositifs, qui mobilisent des financements I-Site et Erasmus+, viennent compléter les aides apportées par les ED.

L'intégrité scientifique est un axe structurant de la politique de formation doctorale de l'établissement. Depuis 2019, une formation dédiée de 10 heures est obligatoire pour tous les doctorants et conditionne l'autorisation de soutenance (une conférence plénière, un atelier disciplinaire et une intervention sur la science ouverte). Depuis 2020, une formation équivalente est proposée aux candidats et candidates à l'HDR. Ces sessions s'intègrent dans une approche globale d'amélioration du parcours doctoral, avec des actions renforcées sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, la santé mentale, et l'accompagnement des encadrants. Des cellules d'écoute spécifiques ont été créées (Cellule ALEX, Cellule RPS), en lien avec les services de santé au travail et de santé universitaire. Ce cadre global, qui allie prévention, formation et accompagnement, contribue à un environnement plus sûr et plus propice à la conduite du doctorat.

Politique de documentation

En 10 ans, le réseau documentaire et les services proposés ont été profondément transformés et améliorés. Le réseau s'est concentré et compte désormais 11 implantations : les petites structures ont été fermées, les services des grandes BU ont été renforcés afin qu'elles répondent aux besoins contemporains et la place des campus territoriaux a été confortée (une BU sur chaque campus et une amélioration de la qualité de service). L'UCA dispose ainsi de 2 500 places assises (+300 places). L'opération la plus symbolique a été l'aboutissement d'un projet de longue haleine, la construction au cœur de la métropole de Clermont-Ferrand du learning centre Le KAP (2024) avec le soutien des collectivités territoriales et de l'I-SITE ([annexe](#)). Le KAP a vocation à animer un réseau de *learning centres* sur les différents campus territoriaux, ce qui s'est d'ores et déjà traduit par la profonde transformation des bibliothèques situées sur les campus de Montluçon (2024) et du Puy (2025). Des projets sont lancés pour DEM et LLSHS (Gergovia). Le dessein général est d'offrir aux usagers des espaces répondant aux besoins contemporains : augmentation du nombre de places dans les salles de travail en groupe, électrification des places de lecture, évolution du mobilier et des espaces (travail debout, fauteuils, zones de détente, box d'enregistrement). Les étudiants et étudiantes apprécient ainsi beaucoup les nouveaux équipements du KAP et explorent toutes les possibilités offertes ce qui se traduit par un très haut taux de fréquentation. La fréquentation record de 2024 (1.5 million

d'entrées) est le signe du bon niveau de satisfaction des usagers. Un effort important a été conduit en matière d'amplitude horaire grâce à une mobilisation du personnel et l'emploi de contrats étudiants (8 500h): 3 BU répondent au label d'excellence NoctamBUL (le KAP, 84h/ semaine, la BU Santé 80 h, la BU DEM 78 h). En automne 2026, la nouvelle Bibliothèque de la métropole clermontoise (campus centre-ville) permettra d'accueillir les étudiantes et les étudiants le dimanche. Cette politique est également déployée sur les campus territoriaux : grâce au soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les horaires d'ouverture de la bibliothèque du Puy ont été étendus.

La BU assure le suivi des besoins des usagers grâce à des enquêtes de satisfaction : le « coup de sonde de novembre » (une semaine de collecte des questions posées à l'accueil de chaque BU afin d'améliorer les réponses apportées), des enquêtes focalisées sur une question/ thématique précise et enfin la grande enquête des BU (Plan Bibliothèques ouvertes plus) avant la révision du projet de service. La BU a diversifié son offre de service, elle gère ainsi sur chacun de ses sites, la mise à disposition d'ordinateurs portables (Crédits CVEC, 600 ordinateurs), en prêts courts et prêts longs ; action inscrite dans le schéma directeur de la vie étudiante (2022-26).

La BU participe à la formation des étudiants et des étudiantes (8400 personnes formées dont 7800 étudiants et étudiantes), ce qui traduit une montée en compétence et une montée en charge des personnels. La BU a pleinement investi la plateforme pédagogique moodle et propose ainsi par exemple des modules sur les compétences documentaires (selon les filières) ou un module sur le droit d'auteur (en collaboration avec la DAJ) et la lutte contre le plagiat. La BU participe aux JPO (notamment avec un jeu concours) et à l'accueil des primo-arrivants et arrivantes en étant fortement associée à l'UCA Travel Tour (NCU Mon PassPro). L'ouverture du KAP a ainsi permis de renforcer les synergies et les projets communs entre la BU et les deux pôles de la direction de la formation hébergés au KAP (La Fabrique et IPPA). La BU porte également des initiatives phares comme la résidence d'un Wikimédiens ou la résidence d'une journaliste en 2024-25 dans le cadre du programme Le KAP et développe des partenariats avec les collectivités territoriales, notamment sur les campus territoriaux pour des actions culturelles (expositions, conférences...) ou avec la librairie des Volcans.

Le nouveau cadre de politique documentaire a été adopté par le conseil de la documentation de juin 2023. Il repose sur les notions d'accessibilité, de cohérence et d'adéquation avec les objectifs du site universitaire, de première hybridité, constituée par le triptyque papier/objets/électronique ; de seconde hybridité, avec le binôme acquis/produit ; au centre, l'expérience de l'usager, naviguant entre les ressources physiques et les ressources numériques. Son objectif est de définir l'organisation, la gestion et le développement des collections. En travaillant à partir des statistiques d'usages (mise en place d'EZ-paarse/EZ-mesure, à compter de 2023) et des enveloppes budgétaires, les bibliothécaires ont discuté avec les communautés pour définir les choix opérés. Le budget d'acquisition de ressources documentaires est de 1 091 600 € en 2024, l'équilibre souhaité recherche formation ayant été atteint (50/50). Le budget par étudiant et étudiante (33.68€) semble quelque peu insuffisant.

Politique de professionnalisation des formations :

Afin d'accompagner les étudiants vers la réalisation de leur projet professionnel et de renforcer l'articulation des cursus avec les attentes des différents secteurs socio-économiques, chaque formation (en particulier les LP, les masters, les BUT et les Diplômes d'ingénieur) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat fort avec les milieux économiques et professionnels. Les acteurs socio-économiques sont présents dans le conseil de perfectionnement de toutes les formations pour soutenir le processus d'amélioration continue de la formation (minimum de deux professionnels n'intervenant pas dans la formation pour les masters et licences professionnelles, un pour les licences générales, **cadrage annexe**). Le cahier des charges UCA fixe également un pourcentage d'enseignements assurés par des

intervenantes et intervenants extérieurs professionnels à atteindre. L'UCA emploie également 79 PAST (dont 4 financés COMP) qui sont chargés de par leur double appartenance, à l'université et au monde de l'entreprise, de renforcer les liens entre la formation et le monde socio-économique.

Les équipes pédagogiques se sont bien approprié cet objectif de professionnalisation. Dans le cadre de l'accréditation de l'OF en cours, chaque équipe pédagogique a été sollicitée pour construire la formation en termes métiers sur la base d'une approche programme à partir de la définition du profil du diplômé. L'UCA a travaillé sur le cadrage des stages, leur insertion dans la formation, leur préparation, la généralisation de l'évaluation par le stagiaire de sa période de stage, du stagiaire par l'entreprise et du stagiaire par l'enseignante ou l'enseignant référent. Le BAIP accompagne les formations avec des relais dans chaque composante ; l'échelon Institut commence à se saisir également de cet objectif. La valorisation de l'encadrement des stages de master est généralisée (référentiel) et fait l'objet d'un cadrage établissement avec une dotation fléchée à l'étudiant concerné (même si la valorisation est jugée faible par une majorité d'enseignants et enseignantes, elle correspond à une forme d'équilibre entre la nécessité de cette reconnaissance et la soutenabilité de l'offre de formation). Le BAIP conçoit et met à jour à destination des partenaires socio-économiques, un « livret des stages » qui recense les périodes et durées de stages des formations afin de faciliter les recrutements de stagiaires UCA. UCAPRO joue un rôle de facilitateur et de mise en contact, son ergonomie a été notablement améliorée, de nouvelles fonctionnalités ont été implémentées. Il reste à augmenter significativement le nombre d'utilisateurs étudiants. Tous les étudiants et étudiantes de licence ont en N2 une UE Projet Professionnel Personnel qui joue un rôle clef de professionnalisation.

Cette stratégie de professionnalisation des formations a franchi un palier supplémentaire avec la création en 2024 (dans le cadre de l'initiative I-SITE) d'un Club des entreprises UCA [annexe](#) qui a pour objectif de renforcer les liens avec le monde socio-économique dans le domaine de la formation, la connaissance réciproque des acteurs et leurs interactions : analyse des besoins et adaptation de l'offre de formation, lisibilité des formations et des compétences acquises, implication dans la professionnalisation des étudiants. L'UCA a également été lauréate de 4 projets de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir France 2030 qui vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations. Ces projets concernent la mobilité sous toutes ses formes, la fermentation et la bioproduction, la Santé et le Numérique et les procédés du futur-décarbonés et durables. [Annexe](#)

Le nombre de formations ouvertes en alternance (+ 58,6%, 165 formations) et le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits en alternance (+ 56,5%, 2478 étudiants) ont fortement progressé dépassant les objectifs du projet d'établissement. Tous les instituts sont engagés dans ce développement, les effectifs les plus élevés étant relevés à l'IUT et en DEM (IAE). L'alternance permet la diversification des publics étudiants, des modalités pédagogiques, le renforcement des liens avec le milieu socio-professionnel et l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants et étudiantes. Ce n'est pas uniquement un moyen d'augmenter les ressources propres. L'UCA souhaite ainsi soutenir l'alternance en dépit des incertitudes nationales (9 demandes cette année) en faisant évoluer son objectif : s'il reste encore quelques formations qui pourront s'ouvrir à l'alternance, l'essentiel sera de parvenir à augmenter les effectifs d'alternants et alternantes dans certaines formations en modalité mixte qui en accueillent trop peu. La DF accompagne les formations qui souhaitent proposer de l'alternance sur l'ingénierie de formation et la connaissance de la réglementation (un personnel dédié ; assurant le lien avec les CFA). L'UCA travaille essentiellement avec FormaSUP Auvergne (piloté par une association présidée par le Président de l'UCA et impliquant d'autres établissements de l'Alliance – notamment

VetAgro Sup et Clermont School of Business –, ainsi que les CCI du territoire Auvergne et la société Michelin), mais aussi avec 9 autres CFA partenaires, comme CFA LEEM, l'ES Banque et ADASA Campus.

Le chiffre d'affaires FC est stable (2 859 000€ en moyenne sur 4 ans) les instituts les plus impliqués étant l'IUT, IDEM (l'IAE), SVSAE (UFR de santé). Il se répartit entre 1 115K€ diplômes nationaux, 350K€ contrats de professionnalisation, 929K€ DU et DIU, 465K€ modules FC. L'UCA souhaitant développer ses ressources propres, a candidaté à l'APP ASDESR avec le projet CAP Rupture pour améliorer la détection des besoins en formation des entreprises, le développement et de la diffusion commerciale de l'offre, en réunissant les acteurs du territoire auvergnat autour de l'activité de formation continue. Ce projet n'ayant pas été retenu, la stratégie a dû être redimensionnée. Par ailleurs, le manque de disponibilité de la ressource RH est identifié comme un frein au développement de formations FC ciblées (les demandes identifiées portant souvent sur des secteurs en tension où les enseignants et enseignantes sont très sollicités pour assurer les enseignements nécessaires en FI). Si la pression diminue dans les années à venir notamment en cycle 1, des marges de manœuvre pourraient ainsi réapparaître.

Selon les recommandations du HCERES, un effort a été fait pour pérenniser et structurer davantage les partenariats existants avec les acteurs du monde socio-économique en les inscrivant dans le cadre de conventions. Un personnel de la DF est mobilisé pour accompagner les composantes dans cette démarche et faciliter la rédaction de ces conventions.

La politique commune (Alliance UCA) en matière d'entrepreneuriat étudiant est mise en œuvre par le Clermont Auvergne PEPITE porté au nom de l'alliance par l'INP. Il développe l'esprit d'entreprendre de l'ensemble des étudiants et étudiantes par la sensibilisation, la formation et l'accompagnement : 6500 étudiants et étudiantes ont participé à des actions de sensibilisation (par exemple l'UE Libre "sensibilisation à l'entrepreneuriat" avec 65 étudiants et étudiantes en 23/24), 167 Etudiantes et Etudiants-entrepreneurs de la L1 au doctorat et de tous les campus, ont été accompagnés (21H30 de formation et 8h de permanences avec des experts et de nombreux événements de réseautage), 18 jeunes diplômés ou étudiants et étudiantes en césure ont suivi le D2E porté par l'INP (72h de formation). CA PEPITE organise 2 concours annuels : le Prix Entrepreneuriat Etudiant (73 projets auditionnés) et le Prix Pépite National.

Référence 15 :

Organisation pédagogique des formations

Le pilotage de l'offre de formation est assuré par le CFVU dont le rôle a été renforcé dans les statuts de l'EPE afin de le rendre pleinement décisionnaire sur tout ce qui relève de la politique de formation et de vie universitaire dans le cadre des enveloppes budgétaires fixées par le CA. Il délibère ainsi notamment sur les capacités d'accueil, la réforme accès santé, les tarifs. Le CFVU est positionné comme l'élément central du pilotage de la formation en lien avec le directoire, le conseil des directeurs de composantes, le travail régulier avec les directeurs d'institut et il s'appuie sur les propositions des groupes de travail préparatoires (généralement élus CFVU, composantes, services concernés) qu'il sollicite régulièrement sur les thématiques identifiées. Le CFVU assure le cadrage stratégique et pédagogique de la formation, il pilote la mise en œuvre des différentes réformes, assure la cohérence des dispositifs proposés et suit les bilans des actions. Il s'articule ainsi avec les travaux du comité de pilotage des licences (loi ORE), le comité de suivi de la réforme accès santé, des BUT, de la formation des enseignants. L'activité est soutenue avec une séance par mois en moyenne. La participation des élus aux séances et aux groupes de travail en amont est satisfaisante. Les diplômes d'ingénieur (et les

prépas associées ainsi que les diplômes établissement des écoles de l'INP) sont pilotés par le CEVE de l'INP. Les doubles cursus DI, Master ou les dispositifs passerelles BUT-DI sont votés dans les deux conseils. Les masters et la licence opérés par l'INP pour l'UCA et sous accréditation UCA dépendent des cadrages CFVU comme l'ensemble des masters et des licences. Les diplômes d'architecture sont pilotés par le conseil de l'ENSACF. Le CFVU a voté un cadrage établissement des L, LP et master ([annexe](#)) qui donne de la cohérence et de la visibilité aux dispositifs proposés tout en permettant aux instituts de mettre en avant leurs spécificités. L'animation des trois comités Licence (DEM, Licences scientifiques IDS SVSAE INP et LLSHS) est confiée aux directeurs et directrices d'instituts pour intensifier les synergies.

L'UCA a par ailleurs mis en place des dispositifs variés de valorisation des compétences acquises par les étudiants et étudiantes dans ou hors des cursus. Deux types d'open badges sont proposés : les badges Connaissances qui attestent de savoirs académiques hors maquettes, les badges Compétences qui valorisent des expériences et la mise en pratique concrète de compétences précises. Depuis 2023, trois badges (Développement Durable, Entrepreneuriat, Engagement) ont été attribués à plus de 5000 étudiants et étudiantes. Chaque badge est encadré par un référentiel de compétences, co-construit avec les équipes pédagogiques, appuyées tout au long du développement par les services pédagogiques et d'orientation (Pôle IPPA et La Fabrique). L'obtention du badge est basée sur la notion de « preuve » du développement de tout ou partie d'une compétence par l'étudiant. Il doit fournir une « trace » accompagnée d'une analyse réflexive sur son expérience. Les étudiantes et étudiants sont accompagnés dans cette démarche afin d'être acteurs du développement de leurs compétences et d'entamer une réflexion sur leur valorisation lors d'entretiens professionnels. D'autres badges (inclusion et internationalisation en lien avec ARTEMIS) sont en cours de développement. L'UCA propose également différents statuts qui valorisent l'investissement des étudiants et étudiantes dans le sport, la culture, l'engagement citoyen (étudiant ou étudiante artiste, engagée dans la réserve, dans les sapeurs-pompiers ...). Les services civiques et les activités exercées pendant une césure peuvent également être prises en compte. La certification PIX, des certifications en langues étrangères ou en FLE sont également proposées aux étudiants et étudiantes.

Développement et diversification des pratiques pédagogiques

L'UCA a mis en place une politique incitative en matière de transformation pédagogique. Elle bénéficie de trois programmes dédiés à la transformation pédagogique au service de la réussite des étudiants et étudiantes : Programme de l'i-SITE CAP2025 (2017-27), Learn'In Auvergne (LIA, 3 M€ sur 4 ans puis 400k€ / an), Projet PNRR « Formation des EC au numérique » (100 k€ ; 2021-23) et le NCU de la vague 1, MonPassPro (3 M€ ; 2018-28) [annexe](#). L'UCA favorise le déploiement de pédagogies actives variées qui rendent l'étudiant acteur de son apprentissage, et soutient la diversification des modalités d'enseignement (comodalité, distanciel, production audiovisuelle, réalité immersive et usage de ressources pédagogiques numériques libres) notamment via l'acquisition de matériel numérique et l'accompagnement des enseignants aux nouveaux usages du numérique. Le Plan National de Relance et Résilience « Formation des EC au numérique » du MESR, achevé en 2023 a permis de soutenir de façon globale et durable le processus de transformation et d'hybridation des formations : généralisation des dispositifs de formation hybride ou comodale (143 salles équipées), mise en place d'un dispositif d'accompagnement des enseignants (augmentation du nombre d'ateliers proposés, dépannage à la demande, implication de 14 E-EC formés par les ingénieries pédagogiques dans la co-conception et l'animation d'ateliers dispensés par le Pôle IPPA), développement de nouvelles fonctionnalités de Moodle, intégration de nouveaux outils dans l'écosystème numérique (Vote en ligne, gestion et partage des capsules vidéos...). Des contrats étudiants ont permis de répondre aux besoins d'accompagnement numériques des étudiants via le Centre de Service (CDS) et le CEAD :

enquêtes, recueil de besoins, création et diffusion de documentation, visio prise en main de Moodle, groupe d'étudiantes et d'étudiants bêta-testeurs numériques... Par ailleurs l'UCA est membre de la FIED et le Centre d'Enseignement à Distance propose 12 formations de l'institut LLSHS entièrement à distance (3L, 6M, 1 LP, 1 agrégation et 1 DU). Il fournit une assistance administrative et pédagogique (tutorat par les pairs), l'organisation d'exams délocalisés (pour les publics ciblés) et une assistance technique et logistique aux enseignants. L'INSPÉ a également développé plusieurs formations hybrides avec une grande partie à distance (Master ingénierie pédagogique, DU et master enseigner dans les établissements français à l'étranger, formation continue dans le cadre de Digital FCU). L'institut DEM porte pour le compte de l'UCA une action visant à favoriser la poursuite d'études d'étudiants incarcérés.

Dans le cadre de sa stratégie territoriale, l'UCA s'est également impliquée dans l'ouverture de Campus connectés pour accompagner tout au long de leur cursus et lors des examens les étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre leur formation dans un campus métropolitain : les Campus connectés de l'UCA offrent des services en matière de pédagogie et de vie étudiante. L'UCA co-porte avec le département du Cantal et la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour l'autre, 2 campus connectés. Le campus d'Aurillac se déploie également à Mauriac et Saint Flour et accueille plus de 50 étudiants et étudiantes par an (l'un des plus dynamiques au niveau national). Le pilotage pédagogique est confié à l'INSPE, les étudiants bénéficient de l'expertise pédagogique des formateurs formatrices et des étudiants étudiantes INSPE (tutorat individuel régulier avec un enseignant ou une enseignante et hebdomadaire avec un étudiant ou une étudiante de master du site).

L'UCA a engagé un projet d'accompagnement des responsables de formation autour de **l'Approche par Compétences** dans son projet d'établissement en 2021 (réflexion engagée depuis 2017) sur la base des travaux de Tardif, Poumay et Georges. Ce projet est porté par la Vice-Présidente Formation, la Directrice du Pôle IPPA et la chargée de mission APC pour l'établissement : il fait l'objet de bilans annuels avec un suivi d'indicateurs ([en annexe](#)). Un cadrage établissement en plusieurs étapes, propose aux équipes pédagogiques d'articuler des mises en situation pédagogiques avec le référentiel de compétences de la formation. La méthodologie de mise en œuvre a régulièrement évolué pendant la période 2021-2024 pour prendre en compte les demandes des directeurs d'instituts et de composantes et s'adapter aux contraintes de terrain exprimées lors des accompagnements. 25% des licences, licences professionnelles et masters se sont engagés dans ce processus et l'UCA propose désormais un calendrier souple et une méthodologie adaptative (disponibles sur le site du Pôle IPPA : <https://ippa.uca.fr/accompagnement/approche-par-competences>) qui permet un plus fort engagement des acteurs et actrices. L'UCA a outillé le déploiement de l'APC : ressources documentaires, ateliers de formation, accompagnement individualisé et des outils numériques (d'une part pour la déclaration de référentiels de compétences et de SAé avec l'outil UCACOMP développé en interne et d'autre part pour l'évaluation des compétences et des portfolios avec les outils Moodle et Mahara). L'absence d'outils ergonomiques et efficaces pour évaluer les compétences, notamment avec des cohortes importantes constitue un frein au déploiement. Une enquête réalisée en 2024 met également en lumière le manque de temps disponible des enseignants et enseignantes. Les BUT sont entrés activement dans la démarche compétence à l'occasion de la réforme nationale.

L'UCA souhaite continuer à décloisonner le travail des enseignants et enseignantes et les amener à travailler quotidiennement en équipe pédagogique pour que chacun ait une vue synthétique de l'ensemble de la formation, de la charge de travail demandée à l'étudiant, des différents types d'évaluation auxquels il est soumis. Cet effort de partage et de cohérence générale du diplôme et de chaque année de formation est un enjeu essentiel face au constat de pratiques très hétérogènes selon

les disciplines et les équipes. L'UCA estime avoir collectivement progressé à la fois dans la prise de conscience de cette nécessité et dans la pratique mais l'effort doit se poursuivre. L'approche par compétence, l'évolution des méthodes d'évaluation (effet de l'APC, interrogations suscitées par la généralisation de l'utilisation de l'IA générative par les étudiants et étudiantes, lourdeurs des quatre sessions d'examen, nouveaux besoins des étudiants), la professionnalisation, les échanges avec les professionnels dans le cadre des actions portées par le Club des entreprises (lisibilité des compétences acquises dans nos formations...) seront des leviers pour atteindre cet objectif. Nous envisageons ainsi de travailler l'alignment pédagogique à partir des pratiques évaluatives et de leur répartition à l'échelle de la formation en termes de charge de travail étudiante.

Depuis 2021, le Pôle IPPA accompagne les initiatives pédagogiques innovantes portées par des équipes enseignantes souhaitant transformer les espaces d'apprentissage pour enseigner autrement et encourager des pédagogies interactives et expérimentales. L'aménagement de salles innovantes (type Learning Labs) pour proposer des espaces adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement est financé grâce à un APP interne (Aide à l'initiative Créative : 9 salles équipées en 2 ans (2022-24) et par des réponses à l'APP AURA (3 salles). Le Pôle IPPA intensifie son accompagnement des E-EC aux usages pédagogiques de ces salles afin d'améliorer leur taux d'utilisation et de profiter pleinement de leur potentiel. Dès 2025, cet APP n'est plus adressé à la communauté enseignante mais sera discuté directement avec les instituts pour en améliorer le pilotage et alléger le processus (fatigue de la communauté enseignante face aux APP).

Ouverture et adaptation de l'offre de formation à l'international

L'Université Clermont Auvergne (UCA) met en place différents dispositifs pédagogiques pour accompagner les étudiants et étudiantes dans leur projet de mobilité, avec une attention particulière portée aux aspects linguistiques, culturels et académiques de la préparation et de l'intégration.

L'UCA a mis en place des dispositifs pédagogiques pour faciliter l'intégration **des étudiantes et étudiants entrants** dans les formations de licence et de master : notamment pour les étudiants et étudiantes non francophones, le DU passerelle étudiants et étudiantes en exil, les DU combinant FLE et enseignements disciplinaires, les UE de FLE intégrées dans les maquettes de formation. Les enseignements de FLE sont assurés par le centre FLEURA, labellisé CIEP 5 étoiles. A partir de la rentrée 2025, les étudiants et étudiantes en exil pourront également bénéficier d'un dispositif de mentorat pour accompagner leur intégration sociale et leur procurer un soutien pédagogique. En parallèle, le Buddy Program permet une première insertion facilitée par le parrainage entre pairs, avec l'appui d'étudiantes et d'étudiants déjà présents à l'UCA. Ouvert en 2022, à l'échelle d'un Institut, il est désormais déployé dans tout l'établissement.

Pour **les étudiantes et étudiants sortants**, l'UCA propose l'UE libre PREPAMOBIE qui prépare à la mobilité géographique afin de développer des compétences utiles et prisées sur le marché du travail (compétences linguistiques et interculturelles, adaptabilité, travail en équipe multiculturelle). Les évaluations montrent qu'elle est appréciée des étudiants et étudiantes ; elle n'est toutefois pas suffisamment accessible (ciblée sur les étudiants et étudiantes de N3). Par ailleurs, les Programmes intensifs hybrides (PIH), développés dans le cadre d'ARTEMIS, intègrent désormais une composante virtuelle préalable à la mobilité physique. Celle-ci joue un rôle de préparation interculturelle et académique : elle permet d'initier les échanges entre participants et participantes issus de différentes universités partenaires et d'introduire des contenus disciplinaires communs. Enfin, l'UCA construit depuis la rentrée 2024 un dispositif d'open badges, destiné à valoriser la dimension internationale du parcours étudiant. Ce dispositif permettra de certifier différents niveaux d'engagement : participation

à un programme de mobilité, implication dans des projets à dimension internationale, ou contribution à l'accueil d'étudiants et d'étudiantes ou de délégations étrangères. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de reconnaissance formelle des compétences et expériences développées dans un cadre interculturel, en cohérence avec les objectifs de formation transversale de l'établissement.

Le CFVU a voté un cadrage UCA de l'enseignement des langues étrangères (par exemple, 3 crédits pour 20 h minimum par semestre en licence sauf S1). LLSHS, l'INP et sur un périmètre plus restreint DEM proposent une diversité de langues mais la possibilité de suivre une LV2 reste un point d'amélioration. Le SCLV organise et assure les enseignements de langue pour une large partie des formations (hors IUT, écoles d'ingénieur) ; il anime également le réseau des enseignants de langue pour dynamiser les échanges, favoriser la réflexion collective et l'innovation pédagogique et éviter que des enseignants de langue ne se retrouvent isolés. Il assure également la gestion des certifications en langue (TOEIC ou Peoplecert pour étudiants et étudiantes de licence dans le cadre des financements état [annexe vote CFVU](#)).

Ouverture et adaptation de l'OF aux publics de FC et en alternance : Les DN sont ouverts aux stagiaires FC avec quelques adaptations possibles. L'UCA a également développé 9 parcours de master dédiés et une offre de DU ciblée pour répondre aux besoins identifiés de formation diplômante. L'UCA est engagée dans le projet Digital FCU (Formations hybrides courtes, certifiantes et capitalisables dans une logique d'acquisition de compétences professionnelles, engagement de l'INSPé à titre expérimental) et dans le projet régional FIAURA (intelligence artificielle, INP, IUT et IDS). Le développement de micro-certifications est à l'étude et sera expérimenté rapidement par l'IUT. L'activité est gérée dans l'outil FCA manager (qui s'est généralisé pendant le contrat) par un pôle de la DF en lien avec les services dédiés des composantes et un réseau de référents. L'activité VAE est en cours de restructuration pour permettre davantage de subsidiarité (135 validations 20-25).

Référence 16 :

Attractivité des formations : L'UCA assure l'information sur l'offre de formation par différents dispositifs :

- forums : l'UCA est co-organisateur d'Auversup avec l'Etudiant, en lien fort avec les services du rectorat. L'événement, organisé sur 3 journées, est reconnu au niveau régional et national pour son succès et son dynamisme. 15000 entrées en janvier 2025 et 4000 connexions en ligne ont été enregistrés sur les différents stands, tables rondes et focus sur les thématiques principales ;
- Journées Portes Ouvertes, coordonnées au niveau de l'Alliance et donc l'ensemble des établissements du site ;
- interventions dans les lycées et les CIO.

La Fabrique assure la coordination des actions et participe à la mise en œuvre. Un effort particulier s'attache à l'information sur la réforme de l'accès aux études de santé (ateliers avec les conseillers d'orientation et des professeurs principaux, soirées thématiques dans les lycées animées par les responsables PASS-LAS, les doyens santé), pour la réforme du BUT (attention particulière portée aux bacheliers technologiques) et il est prévu de poursuivre ces efforts pour la réforme en cours de la formation des enseignants. Les relations avec le CSAIO (Académie Auvergne) sont excellentes et nous permettent de co-construire nos actions en facilitant les liens avec les proviseur(e)s des lycées. L'UCA porte 11 cordées de la réussite dont 6 dynamiques et d'autres qui fonctionnent moins bien.

L'UCA participe à la promotion des métiers de l'industrie avec les différents campus des métiers impliqués (dont Hall 32). En mai 2025, dans le cadre de la semaine nationale de l'industrie, le CESPEAU a coordonné avec l'INP et l'IUT, AURA « le village de l'industrie » à Montluçon (financements AURA) :

1300 élèves issus de 21 collèges et lycées , 45 ateliers pour promouvoir un accès équitable aux carrières de techniciens technicienne et d'ingénieur(e) en offrant une vision concrète des opportunités et en facilitant leur rencontre avec les acteurs du secteur ; relever les grands défis sociétaux du monde de l'industrie (égalité femme-homme, transition écologique, souveraineté industrielle). Le CESPEAU soutient la fête de la science avec en 2024, 2587 élèves issus de 22 collèges et 18 lycées de toute l'académie et plus de 150 ateliers, expositions, visites de laboratoires ou conférences sur le campus des Cézeaux, de Montluçon, d'Aurillac et du Puy), et la féminisation des métiers scientifiques (la journée Internationale des Femmes et des Filles de Sciences en février avec des classes de seconde de lycées de Montluçon, du Puy et d'Aurillac). Des doctorants et doctorantes interviennent également dans des lycées pour présenter leur cursus scolaire en lycée, les raisons de leur choix de discipline, leur parcours de formation et répondre aux questions des élèves. Le territoire auvergnat fortement rural (hors métropole) est confronté à une forme d'auto-censure des élèves qui envisagent peu de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ; il s'agit donc d'un axe important de notre travail sur l'amélioration de la qualité de l'orientation. La Fabrique s'attache également à renforcer la qualité des processus de réorientation pour les étudiants et étudiantes UCA (dispositifs du NCU Mon PassPro et rendez-vous individuels). L'arrêt à la rentrée 2025 de la mise à disposition par le Rectorat de 1.5 ETP de conseiller d'orientation qui assuraient le lien secondaire/ université et recevaient les étudiants et étudiantes, fragilise une partie de l'activité de la Fabrique.

L'UCA recrute essentiellement en cycle 1 sur les quatre départements de l'académie avec historiquement également des élèves des départements proches (Loire, Corrèze, Nièvre, Rhône, Cher, Creuse, Isère). Certaines formations ont un recrutement plus large (BUT, PPPE, EEI). Les formations les plus en tension sont les licences de Psycho, STAPS (des places supplémentaires ont été ouvertes avec des financements loi ORE et plan de relance en N1 : 100 en psycho, 150 en STAPS avec ouverture de la licence à Vichy 40 en droit AES), le portail Réadaptation, la licence sciences de l'éducation. L'attractivité du cycle 1 est satisfaisante (en baisse pour une petite dizaine de parcours de BUT/ licence seulement) : elle suit la courbe démographique de l'académie, sans doute un peu moins dynamique que celle des grands centres urbains (maximum N1 en 2019-20 et léger tassement ensuite ; maximum du cycle licence en 21-22 avec 14 125 étudiants pour 12 510 en 24-25). La réforme des BUT a fait baisser le nombre d'inscription en BUT 1 (baisse plus sensible sur les campus territoriaux qui sont globalement moins attractifs pour les étudiants et étudiantes que la métropole clermontoise alors même que le taux de satisfaction des étudiante et étudiants inscrits dans ces campus est bon). Les BUT n'ont pas complètement retrouvé le niveau d'attractivité des DUT, cependant, le taux de poursuite en BUT 3 étant très satisfaisant, le nombre total d'étudiants et étudiantes IUT est stable (3 500). Les capacités d'accueil de certaines formations ne sont pas significatives : elles ont été d'emblée fixées beaucoup trop hautes au moment de la création de Parcoursup et elles ne correspondent pas à la réalité de la demande mais il ne nous a pas été permis jusqu'alors de les aligner avec la réalité de terrain.

La promotion de l'offre master se fait essentiellement par Mon Master et le site web UCA, la présentation des masters aux étudiants et étudiantes de licence et la présence sur des forums ciblés. L'UCA a rencontré des difficultés pour promouvoir son offre master pour les publics internationaux, la plateforme Campus France ne répondant pas à nos besoins et ces publics étant difficiles à contacter. Suite à une petite baisse de l'attractivité des masters à partir de 20-21, l'UCA a mis en place un plan de soutien au cycle master (enquête auprès de nos étudiants et étudiantes pour juger de l'adéquation de l'offre à leurs besoins -résultats de l'enquête ; intensification des actions de communication auprès des étudiants et étudiantes de licence, accompagnement des responsables de formation sur les stratégies de recrutement, augmentation du nombre de places offertes par parcours de master), qui a

porté ces fruits. Seulement 6 parcours de master sont en dessous du seuil établissement de 12 étudiants et étudiantes sur 3 ans (hors MEFF). Les secteurs en forte tension sont le master psychologie (une L3 avec 400 étudiantes et étudiants, 45 places en master et une situation nationale de saturation, l'UFR fait l'effort d'ouvrir en 25-26 deux nouveaux parcours centrés sur la signature de l'UCA), certains masters de droit, de l'IAE et de Biologie. Le recrutement Campus France s'avère de plus en plus complexe avec une combinaison de difficultés nationales et locales : les étudiantes et étudiants ayant des difficultés pour obtenir un visa dans des délais raisonnables arrivent trop tardivement sur le campus et ne sont pas dans des conditions favorables à leur réussite. Pour l'année de M2, les difficultés à obtenir un renouvellement du titre de séjour les placent dans une situation extrêmement stressante et bloquent leur inscription en alternance ou même parfois la possibilité d'effectuer le stage obligatoire quelle que soit la qualité de leur dossier académique. La DF centralise le pilotage des processus de recrutement par MON MASTER, Parcoursup (et Campus France) : paramétrage, composition des commissions, intégration des classements, vérifications...) et accompagne les enseignants et enseignantes responsables (ateliers collectifs, accompagnement individuel).

Performance des formations

Le suivi de l'offre de formation est assuré au niveau central par l'Observatoire des Formations et du Devenir des Etudiants (DF). Ses missions sont la mesure de la réussite des étudiants et des étudiantes, et de la qualité des formations par la réalisation d'enquêtes sur le devenir des diplômé(e)s de l'UCA (taux d'insertion professionnelle, qualité de l'insertion, taux de poursuite d'études, type de poursuite d'études), par ses enquêtes d'évaluations des formations des enseignements et par le suivi de cohorte des étudiants et étudiantes de licence (loi ORE) et des étudiants et étudiantes de PASS et LAS. Tous les ans les taux de présence, de passage à l'année supérieure et de réussite sont calculés et publiés sur le site de l'UCA.

Mon PassPro est un NCU de la première vague, avant la loi ORE : il se concentre notamment sur la qualité de l'intégration académique des primo-arrivants Parcoursup avec le dispositif phare UCA Travel Tour ([Annexe](#)). Le développement de compétences à s'orienter (RéoPASS, implanté dans les maquettes de N1 de toutes les licences) et la professionnalisation. L'axe NumePASS a abouti au développement d'un outil qui permet d'établir des profils d'étudiants et étudiantes, et d'assurer un suivi individualisé (il remplace COMPERE pour le contrat pédagogique de N1 depuis 2024). [Annexe](#) L'UCA a bénéficié par ailleurs de financements dédiés (DGESIP) pour ouvrir les parcours adaptés loi ORE dont la mise en œuvre est coordonnée et suivie par un comité de pilotage Licence annuel (qui s'appuie sur les travaux des trois comités licence pilotés par les instituts). Toutes les mentions de licence (sauf EEI) proposent des parcours adaptés renforcés (les parcours progressifs ont finalement été abandonnés parce qu'ils ne rencontraient pas leur public) aux étudiants et étudiantes ayant obtenu une réponse OUI SI dans Parcoursup ; s'il reste des places disponibles elles peuvent être proposées aux étudiants et étudiantes parcours standard en difficulté. 20 à 25% des étudiants et étudiantes de N1 sont concernés ; ils bénéficient de tutorat par les pairs, de renforcement disciplinaire, et d'accompagnement méthodologique. L'UCA finance également le référentiel pour les enseignantes et enseignants référents qui accompagnent 20 à 25 étudiants et étudiantes en parcours adaptés ou 40 à 50 étudiants et étudiantes en parcours standard ([annexe](#), guide de l'enseignant référent). L'OFDE réalise des enquêtes pour mesurer l'impact de ces nouveaux dispositifs (comme pour toutes les réformes): des enquêtes de satisfaction et des suivis de cohorte afin de déterminer les facteurs de réussite et les éventuelles corrections à apporter. Ces enquêtes sont présentées lors des comités de pilotage et de suivi, en CFVU. 48 % des étudiants et étudiantes en parcours adaptés sont boursiers, pour 30 % d'entre eux cette licence n'est pas leur premier choix (21% voulaient un BTS, 12% un BUT).

71 % sont globalement satisfaits du dispositif apprécient les cours en petits groupes, la qualité des supports pédagogiques, le tutorat par les pairs et l'enseignant ou enseignante référente (là où le dispositif fonctionne bien). 66 % estiment que le dispositif les a fait progresser même si cela ne se traduit pas par la validation de l'année.

Le taux de réussite des licences en 3 ans (cohorte des néo-bacheliers bachelières de 2019) est de 40,8%, soit 5 points de plus que le taux de réussite national (35,4%) avec plus de 45 % pour DEM et presque 44 % pour LLSHS (à l'exception de STAPS). L'écart reste le même pour le taux de réussite en 3 ans ou 4 ans : 50% à l'UCA et 45% au national. Le taux de réussite des étudiants et étudiantes en 1^{ère} année de licence augmente tous les ans et pour tous les domaines. Les efforts importants réalisés dans le cadre de la loi ORE et la diversification des pratiques pédagogiques semblent porter leurs fruits, d'autant que l'introduction de blocs non compensables dans les MCCC en N2 et N3 (à partir la rentrée 2021) a fait rendu la validation de l'année plus difficile. Le taux de passage en N2 des OUI SI est de 41 % contre 59 % pour les étudiantes et étudiants parcours standard mais il peut être jugé satisfaisant par rapport aux caractéristiques de ce public (pour 30 % cette formation a été choisie par défaut). Un suivi des taux de réussite des AJACs a également été réalisé et même s'il reste faible, le nombre d'étudiants et étudiantes parvenant grâce à ce dispositif (accessible si au moins 45 crédits validés) à valider plus progressivement les deux années (presqu'aucun ne valide la même année N + et N+1) a été jugé suffisant pour que la possibilité d'inscription en AJAC soit maintenue sous réserve que les étudiantes et les étudiants soient bien informés de ces taux de réussite.

Le taux de réussite master en 2 ans des étudiants et étudiantes (promo 21-22) est de 73.3% (supérieur au taux national 67.5%) même s'il peut fortement varier selon les mentions. Ce taux de réussite a sensiblement augmenté depuis que les masters sont devenus sélectifs en M1. De la même façon, le taux de réussite en LP est plus élevé à l'UCA 91.8% que le national (88.3%). Il est stable.

Pertinence des formations

L'OFDE publie à chaque année les résultats de deux séries d'enquêtes sur le devenir des diplômés, la première à moins d'un an de l'obtention du diplôme, et la seconde à 18 ou 30 mois. Ces enquêtes ont pour finalité principales l'information du public et le pilotage de l'offre de formation. La réalisation des enquêtes par l'Observatoire permet l'homogénéisation des méthodes d'enquêtes et de la mise en forme des résultats. L'OFDE garantit la pérennité de la réalisation annuelle des enquêtes pour toutes les formations, même en cas de changement de personnel. Les résultats sont présentés chaque année en CFVU et aux COPIL de licence et d'études de santé, ils sont envoyés aux responsables de formation aux directeurs d'instituts et de composantes et analysés dans les conseils de perfectionnement. L'OFDE dispose d'un système de management de la qualité (SMQ) pour ses enquêtes et études sur les formations et le devenir des étudiants, mis en place et certifié ISO 9001 : 2015 depuis 2017. Les objectifs fixés sont : obtenir des taux de réponses significatifs assurant la crédibilité des résultats des enquêtes (80% sur le devenir des diplômés grâce en particulier à des contrats étudiants 10 télénquêteurs qui font des relances téléphoniques, quatre soirs par semaine, de 18h15 à 20h15 et de janvier à juin.); fournir les résultats des études et des enquêtes dans les délais fixés ; professionnaliser et spécialiser le personnel de l'OFDE ; accroître la visibilité des études et des enquêtes de l'OFDE. Cette certification est la garantie de la traçabilité, de la méthodologie, de la qualité des études réalisées et assure l'impartialité et la fiabilité des résultats affichés. Pour les diplômés 2022-23 :

- 87% des diplômé(e)s de licence poursuivent des études (parmi ceux-là, 75% à l'UCA). La part de diplômé(e)s en études diminue depuis 3 ans en raison de l'ouverture de parcours

professionnalisants qui permettent d'améliorer le taux d'insertion professionnelle qui passe de 79% pour la promotion 2019-20 à 83% pour la promotion 2022-23.

- Le taux d'insertion professionnelle des diplômé(e)s de LP à 6 mois est de 91% et 70% occupent un poste de niveau de technicien, technicienne. 30% des diplômé(e)s poursuivent des études.
- Le taux d'insertion professionnelle à 6 mois des diplômé(e)s de master est de 87%. Il est de 84% en 2019-20, le taux le plus faible qui s'explique par la période de crise sanitaire, puis il augmente jusqu'à 90% pour la promotion 2021-22. 25 % poursuite des études.

À 30 mois, le taux d'insertion professionnelle s'améliore (Master 2020 : 97 % contre 84 %, LP 2020 : 96 % contre 86 %) ainsi que la qualité de l'insertion, avec une hausse de 15 % d'emplois stables et une progression des salaires. Les diplômé(e)s de master de l'UCA affichent alors un taux d'insertion professionnelle supérieur à la moyenne nationale mais la stabilité de l'emploi et les salaires restent en deçà des niveaux nationaux. Pour les diplômé(e)s de licence professionnelle le taux d'insertion, la part d'emplois stables et les salaires à 30 mois sont supérieurs à la moyenne nationale.

Référence 17 :

Politique de ressources, d'accompagnement et d'incitation

Des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été signés entre la Présidence et chacun des six Instituts en 2021 : ils fixent des engagements réciproques afin de répondre aux objectifs du projet d'établissement. Les besoins en moyens (RH, financiers) ont été exprimés par chaque Institut sur la durée du projet d'établissement, associés à un engagement d'atteinte d'objectif, notamment en matière de formation (développement de l'apprentissage, FC, transformation FI). Les dialogues RH annuels, menés avec les directeurs et directrices d'Instituts qui priorisent et classent les demandes avec validation en bureau d'Institut composé notamment des DC et DU, permettent d'ajuster les CPOM pour la construction des campagnes d'emplois n+1. Les besoins des formations sont mis à jour et sont pris en compte dans les arbitrages des campagnes d'emplois. L'articulation avec les besoins en recherche est également discutée, avec une évaluation reposant à la fois sur des critères quantitatifs (ex : nombre d'étudiantes et d'étudiants concernés) mais également qualitatifs (ex : rayonnement d'un laboratoire).

Plusieurs dispositifs permettent de reconnaître les activités pédagogiques des enseignants et enseignantes notamment un référentiel qui valorise la responsabilité de diplôme, les missions comme l'internationalisation des formations, la professionnalisation, l'encadrement des stages. L'UCA a également défini les lignes directrices de gestion propres concernant l'attribution de la prime C3 du RIPEC des EC en augmentant la part des dossiers valorisés pour l'investissement pédagogique à 40% en 2024. Le nombre de primes C3 et équivalent a augmenté significativement avec un total de 243 PEDR attribuées en 2021, 328 PEDR+C3 en 2022 puis 390 en 2023 et 423 en 2024, ce qui a permis à l'établissement d'afficher un taux de 45% d'EC bénéficiaire d'une prime C3 (objectif national LPR). Ainsi, le nombre d'EC valorisés pour ses missions pédagogiques via cette prime est passé de 0 en 2021 à 170 en 2024. En parallèle du CRCT pour les activités de recherche, le dispositif de congé pour projet pédagogique (CPP) a été mis en place à l'UCA dès 2022 mais reste moins attractif que les CRCT recherche : entre 1 et 4 semestres ont été attribués chaque année, permettant à des EC un temps pour transformer leurs enseignements ou initier des projets pédagogiques.

Le pôle IPPA (DF) propose des ateliers de formation à la pédagogie, à l'utilisation des outils numériques (277 sessions suivies par 1560 EC et enseignants enseignantes ces 4 dernières années) dont l'évaluation est bonne (moyenne 4,55/5) et qui ont permis de sensibiliser et de former un nombre

important d'enseignants et enseignantes avec un pic au moment des adaptations rendues nécessaires par la crise sanitaire. Cependant, il nous semble important de faire évoluer l'offre (la présence au ateliers diminue) pour essayer de toucher un public encore plus large : le pôle IPPA s'oriente vers davantage de formats flexibles (webinaires) pour répondre au manque de temps disponible unanimement constaté par les enseignants et enseignantes ; davantage d'ateliers thématiques sur demande des enseignantes et enseignants (par exemple un cycle de sensibilisation et de formation aux usages pédagogiques de l'IA en lien avec le cluster CMAI) et des instituts. Les ateliers binômes EC/ ingénierie pédagogique seront renforcés et le nouveau plan de formation est en cours de finalisation en lien avec les directeurs et directrices d'institut pour déterminer les priorités pédagogiques.

L'UCA répond à l'obligation de formation des nouveaux EC pendant leur année de stage: le pôle IPPA en collaboration avec le service de formation des personnels et le laboratoire ACTé, a mis en place depuis 2017 un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des maîtres de conférences nouvellement recrutés avec un accompagnement individuel (tutorat) et un programme de formation à la carte pour tenir compte des besoins, des attentes et de l'expérience de chaque nouvel EC (60 nouveaux enseignants chercheurs accompagnés depuis 2021). L'autonomisation des enseignants et enseignantes dans l'usage des outils numériques s'est accrue comme l'indique la nette diminution du nombre de tickets dépannage, grâce à l'augmentation du nombre d'E-EC formés, à la généralisation des tutoriels et guides proposés par le pôle IPPA et à l'amélioration de l'ergonomie de la plateforme de cours Moodle. Ainsi, la qualité des ressources pédagogiques déposées sur Moodle s'est nettement améliorée avec de moins de pdf simples et plus de mises en activité des étudiantes et étudiants. Le nombre de cours donnés en hybride est resté assez élevé depuis le covid (taux d'occupation important des salles équipées de systèmes de visio Teams et augmentation du nombre de ces salles ces dernières années). L'accompagnement de proximité des E-EC par les ingénieries pédagogiques est assuré sur trois campus territoriaux (Aurillac, Le Puy-en-Velay et Montluçon) et l'INP, les UFR santé et l'INSPÉ bénéficient d'ingénieries pédagogiques dédiées. Pour les autres, l'accompagnement est assuré directement par les neuf ingénieries pédagogiques du pôle IPPA.

Pilotage du coût des formations

Lors de la mise en place de la nouvelle offre de formation, l'UCA s'est appuyé sur l'outil ACTUL pour estimer la charge d'enseignement à venir et sa soutenabilité. Souhaitant assurer un suivi annuel plus efficace, travailler de manière plus anticipée (pour éviter de constater les dépassements en fin d'année), face au constat d'une nette augmentation de la masse salariale (en lien avec les heures complémentaires saisies), l'UCA a besoin de renforcer le pilotage de la soutenabilité de son offre de formation et la fiabilisation des outils utilisés. Chiffres sur la charge d'enseignement globale et son évolution depuis 2020-21 [annexe](#). Plusieurs pistes ont été explorées et ce projet a été inscrit au COMP (financement d'un poste de contrôleur de gestion qui n'a malheureusement pas pu être pourvu). Actuellement, ce suivi est le fruit d'un travail partagé entre la DPCG et la DF, qui comparent de manière régulière la dotation et les consommations en charge d'enseignement. Le dialogue de gestion qui avait lieu par composante, se tient maintenant avec l'institut qui est progressivement impliqué de manière plus fine dans le pilotage et dans la chaîne décisionnelle. La composante reste le niveau opérationnel de la mise en œuvre de la formation ; elle est responsable de sa charge d'enseignement. L'institut a un rôle de coordinateur et d'appui à l'organisation. Au regard des consommations constatées, des explications fournies pour les éventuels dépassements ou sous consommation, chaque composante reçoit en mai-juin une dotation en charge d'enseignement pour l'année suivante (ajustée fin septembre au vu des effectifs réels). L'IUT représente 26,5% de la charge d'enseignement globale de

l'UCA. La réforme BUT a posé d'importantes questions de soutenabilité RH et financières avec des DUT récents sans LP, des DUT avec des LP à petits effectifs, une répartition des BUT sur 6 sites parfois très éloignés ne facilitant pas les mutualisations pédagogiques ou RH. Pour cette raison, l'établissement a fait le choix de l'intégration de toutes les LP IUT dans les BUT 3 et a travaillé à cette occasion à l'élaboration commune DF-IUT d'un outil de pilotage partagé (fichier excel permettant de gérer finement les ouvertures de groupes TP, TD, les taux de réalisation du PPN, la valorisation des stages et des projets tutorés) qui donne satisfaction et permet un pilotage co-construit et précis. Il n'a malheureusement pas été possible de décliner cet outil pour les autres composantes comme nous l'envisagions (manque de forces RH).

Dès l'automne 2023 s'est tenu un séminaire (DI, DC et équipe présidentielle) sur le redimensionnement de l'offre de formation qui a permis de lancer un premier temps de réflexion et de priorisation, en vue de la construction de la future offre de formation 2027-2032. L'offre de formation existante a été analysée selon les critères retenus : trois critères prioritaires : attractivité (effectifs minimum seuil du cadrage établissement) situation RH de la formation (indicateurs quantitatifs sur le % d'EC, le % d'enseignement assurés par des personnels UCA et un indicateur qualitatif co-construit avec une enquête auprès des responsables de formation sous la responsabilité des directeurs et directrices de composante pour déterminer un indicateur de risque RH pour chaque mention : mesure la taille de l'équipe pédagogique, les compétences disponibles, l'implication effective d'un nombre suffisant d'enseignants, la mobilisation des intervenantes et intervenants extérieurs professionnels, la solidité du portage de la formation, les éventuelles tensions existantes, les départs en retraite programmés...), de la qualité de l'insertion professionnelle, de l'adéquation aux besoins du monde socio-économiques. Les critères complémentaires sont l'adossement recherche et le lien avec les thématiques identifiantes de l'UCA, l'internationalisation de la formation, la qualité des liens avec des partenaires académiques ou du monde socio-professionnel notamment sur les campus territoriaux, le (h/e) de la formation et les possibles recettes. [diaporama en annexe](#)

Les incertitudes budgétaires liées au contexte national nous ont amené à durcir les objectifs sans toutefois figer notre OF ([voir document COMP](#)) : - 10 % des charges d'enseignement, (40 000 h) en 3 étapes, - 10 000 pour 24-25, -15 000 pour 25-26 et – 15 000 pour la nouvelle OF. Une boîte à outil a été identifiée, un cadre posé (protéger certains dispositifs établissement comme les parcours adaptés loi ORE, l'enseignement des langues, les LAS...) ; ces objectifs et cette stratégie ont été validés en CFVU. La DF fait des estimations au niveau composante (en distinguant les différents cycles et avec un regard par formation) et les décisions de répartition sont prises au niveau institut, ce qui permet de dégager quelques marges de manœuvre. La réforme de la formation des enseignants vient perturber les prévisions (avec modification des maquettes de L3 pour préparation du concours, création d'une LPE, question de la possibilité de préparer le CPRE sur les campus territoriaux d'Aurillac et du Puy, modification des maquettes de master MEE) ce qui rend complexe une estimation du surcoût à envisager.

Dispositifs de pilotage et d'amélioration continue de l'OF

L'UCA a développé une culture de **l'amélioration continue des formations** avec la mise en place de comité de suivi ou de comité de pilotage établissement (comité de suivi de la réforme accès santé, COPIL licence, COPIL ReoPASS...) et la présentation systématique et annuelle en CFVU pour discuter le bilan et les perspectives. L'amélioration continue des formations est assurée par le conseil de perfectionnement de chaque formation, les composantes, les instituts, les différents comités de pilotage établissement et le CFVU. Elle s'appuie sur l'évaluation des formations et des enseignements,

le suivi des effectifs, les taux de réussite, les résultats en termes d'insertion professionnelle, les enquêtes de suivi de cohorte et de satisfaction sur les réformes en cours et les nouveaux dispositifs établissement mis en place. Annexe L'Université Clermont Auvergne s'est dotée d'une Charte de l'évaluation des formations et des enseignements, qui décline les modalités du processus d'évaluation et le rôle joué par chacun des acteurs. Elle a été élaborée au sein de la Commission Evaluation des formations par les étudiants et étudiante puis présentée et votée en CFVU le 21 mai 2019. Jusqu'en 2022, un outil a été mis à disposition aux enseignantes et enseignants afin qu'ils puissent réaliser leurs propres évaluations d'enseignement par les étudiants et étudiantes via le module feed-back de l'application moodle. A partir de 2023, la réalisation des évaluations a été confiée à l'OFDE afin que toutes les formations et les enseignements aient été évalués sur 2023-24 et 2024-25. Les taux de réponses sont en moyenne de 27% pour la formation et 23 % au S1 – 17 % au S2 pour les enseignements : ils varient de 11% à 63% selon les formations et leur degré d'adhésion et d'implication dans le processus. Des ingénieries pédagogiques accompagnent les enseignants et enseignantes à leur demande dans cette démarche d'évaluation : communication auprès des différents acteurs, conception d'un dispositif d'évaluation complémentaire, analyse des résultats, transformation pédagogique des enseignements suite aux résultats. Un espace en autoformation permet de mieux comprendre les enjeux de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Une ingénierie pédagogique peut participer au conseil de perfectionnement, sur demande.

La composition des conseils de perfectionnement est cadree par le CFVU (annexe) et elle remonte à la DF pour validation (quasi 100 %). Il y a un conseil de perfectionnement à la mention (afin que la mention soit bien le niveau de pilotage de la formation, pas de conseil de perfectionnement au parcours possible) ; plusieurs mentions proches peuvent faire un conseil de perfectionnement commun. Un CR type (annexe) permettant de faciliter la conduite de la séance par le responsable de formation est proposé (également pour favoriser l'acculturation de certaines disciplines qui n'avait pas cette pratique). Le CR doit être envoyé à la DF (74 % reçus 22-23 et 97% pour 23-24), ce qui satisfaisant mais laisse une petite marge d'amélioration pour systématiser complètement le process.

Référence 18 : La vie étudiante et la vie de campus

Les orientations stratégiques de la vie étudiante et de campus

1/ La politique de développement de la vie étudiante et de campus

La politique de développement de la vie étudiante et de campus (volet 4 du projet d'établissement 2021-2026) est fondée sur 4 orientations stratégiques : le développement d'une offre de services diversifiée (développement des pratiques sportives, culturelles et artistiques de tous les étudiants sur l'ensemble des campus) ; la prise en charge de la santé des étudiantes et étudiants ; la reconnaissance de leur engagement ; le déploiement d'une politique inclusive.

Le Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE) 2022-2026, porté par l'UCA au nom de l'Alliance UCA, reprend à l'échelle de la coordination territoriale ces 4 orientations et y ajoute 2 orientations supplémentaires : un accès facilité, sur l'ensemble des campus, aux ressources et services essentiels au bon déroulement d'un cursus universitaire (logement, restauration, documentation, numérique...) ; la conduite d'une réflexion transversale sur les rythmes de la vie universitaire des étudiantes et étudiants. Approuvé par le Conseil d'Administration le 6 décembre 2022, le SDVE du site Clermont Auvergne est le fruit de plusieurs mois de concertations avec les établissements du site, les collectivités territoriales, les représentants étudiants, les élus du CFVU et les services acteurs de la vie étudiante.

Une enquête « Mieux connaître les pratiques et attentes des étudiants dans le domaine de la vie étudiante » a également été menée en 2022 auprès de l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'Alliance UCA. Elle sera renouvelée fin 2025 pour mesurer l'évolution du regard porté par les étudiants sur la politique de vie étudiante du site.

Le SDVE est piloté par le vice-Président Vie Universitaire et conditions de travail de l'UCA et son suivi administratif est assuré par la Direction de la Vie Universitaire et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (DVURSE) qui travaille en lien direct avec les référents désignés par chaque établissement. La commission de site Vie universitaire, co-pilotée par le vice-président vie universitaire et conditions de travail de l'UCA et le directeur général du Crous Clermont Auvergne, est l'instance de pilotage et de suivi de ce schéma.

Ce SDVE repose sur 3 axes déclinés en 18 thématiques et s'appuie sur 40 indicateurs consolidés, pour lesquels un travail de définition, caractérisation et collecte a été mené et partagé avec les établissements. Ces indicateurs ont également été coordonnés et harmonisés avec les indicateurs du projet d'établissement et du contrat d'établissement. Le SDVE constitue donc pour la gouvernance de l'établissement un outil de mesure et de pilotage de la politique de vie étudiante de l'UCA.

2/ Le portage politique et opérationnel de la vie étudiante

Le portage politique de la vie étudiante est assuré par un vice-président dédié, distinct de la vice-présidente formation, et par le vice-président étudiant. Un chargé de mission Vie des campus, rattaché au vice-président étudiant, est venu épauler ce binôme début 2025.

La politique de vie étudiante de l'UCA s'appuie sur de nombreux partenariats, en premier lieu avec le Crous Clermont Auvergne et les établissements d'enseignement supérieur membres de l'Alliance UCA (Clermont Auvergne INP, ENSACF, ESACM, VetAgro Sup et groupe ESC Clermont). Ces partenariats sont concrétisés par le SDVE commun et des conventions avec le Crous Clermont Auvergne dont une convention cadre signée en 2025. Les partenariats impliquent aussi les collectivités territoriales, dont la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole (CAM) avec lesquelles l'UCA a organisé début 2025 un atelier « Clermont ville universitaire : l'étudiant dans la ville » dans lequel les thématiques prioritaires de collaboration entre l'université et ces deux collectivités pour les 5 prochaines années ont été définies. Des partenariats ont aussi été établis avec des acteurs institutionnels, comme l'Agence Régionale de Santé, et des acteurs socio-économiques (associations, comme l'UNICEF ou l'épicerie solidaire ESOPE 63 ; structures culturelles ; clubs sportifs, etc.).

Le suivi et la mise en œuvre des orientations stratégiques en termes de vie étudiante sont assurés d'une part au sein d'une direction centrale, la DVURSE, et d'autre part par les services mutualisés de vie étudiante portés par l'UCA au titre de la coordination territoriale (Service Université Culture – SUC, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives - SUAPS, Service de Santé Étudiant - SSE, Service Université Handicap - SUH) et la Bibliothèque universitaire Clermont Auvergne (BUCA).

La DVURSE est support administratif pour les services mutualisés de vie étudiante (conventionnement, statuts et chartes). Elle est en charge de la coordination de l'emploi étudiant au sein de l'UCA : process, procédures administratives, gestion des fonds mis à disposition par l'UCA. Elle est aussi en charge de la gestion et du suivi de la CVEC. Elle assure l'organisation et le suivi de la Convention étudiante (assemblée des élus étudiants de l'UCA) sous l'égide du vice-président étudiant. Dans le cadre du déploiement du projet européen ARTEMIS, la DVURSE fait partie de l'équipe constituée pour suivre le volet Vie étudiante pour l'UCA et co-pilote avec l'Université Ovidius de Constanta un élément du Work Package 2 lié à la vie étudiante, en particulier la partie concernant les associations étudiantes. La

direction est aussi missionnée dans le cadre du travail mené au titre de l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant mis en place en 2025, en partenariat avec le Crous Clermont Auvergne, CAM et l'Agence d'urbanisme de CAM. La DVURSE est organisée autour de quatre pôles aux missions transverses et fédératrices. Le pôle Vie de Campus, structuré autour d'une chargée de CVEC et d'une gestionnaire administrative et financière placées sous l'autorité de la directrice de la DVURSE, assure la promotion et l'utilisation des fonds CVEC à travers l'organisation, la préparation et le suivi des différentes commissions CVEC Actions transverses et FSDIE projet. Ce pôle est aussi chargé de la mise en œuvre de la politique d'accompagnement et de valorisation de l'engagement étudiant (statuts spécifiques, UE libre engagements citoyens, dispositif de valorisation de l'engagement étudiant, labellisation des associations étudiantes). La chargée de CVEC organise la tenue des réunions et suit les travaux de l'Assemblée Générale des Associations Étudiantes (AGAE), organe permettant un déploiement participatif du SDVE en complément de la Convention étudiante. Le déploiement des différents éléments évoqués ci-dessus est également assuré pour les cinq campus territoriaux, des déplacements réguliers de la chargée de projets CVEC sur ces campus, sous l'égide du vice-président étudiant, permettant d'une part un lien régulier avec les associations étudiantes, d'autre part de faire la promotion des dispositifs liés à l'engagement étudiant.

Le SUC, implanté en 2024 sur le site Carnot, dispose de nouveaux lieux de pratique artistique dédiés sur le campus des Cézeaux et sur certains campus territoriaux (salle Basalte sur le campus d'Aurillac depuis 2022, par exemple). Il compte 8 personnels (7,8 ETP). En 2023-2024, le SUC a consommé un budget de 536094€. Il porte trois types d'actions : des ateliers et stages de pratique artistique ; la production et l'organisation d'actions transdisciplinaires ; la co-production et le soutien à des évènements artistiques et culturels. Le nombre d'étudiantes et étudiants touché par les activités du SUC est en nette croissance : 1100 en 2023-2024 pour 861 en 2022-2023.

Le SUAPS est implanté sur la plupart des campus ; son équipe est constituée de 19 personnels (13 enseignants d'EPS, 3 personnels administratifs, 3 personnels techniques). En 2023-2024, le SUAPS a consommé un budget de 252050€. Ce service gère les installations sportives universitaires. Le nombre d'étudiantes et étudiants pratiquant des activités physiques et sportives au SUAPS est en hausse significative depuis 2019 : 6328 en 2019-2020, 8845 en 2023-2024.

Le SSE est implanté sur l'ensemble des campus et dispose d'un réseau de 8 espaces de santé (3 sur les campus clermontois, un sur chacun des campus territoriaux) ; il inclut un bureau d'aide psychologique universitaire dirigé par un médecin psychiatre et un service social. En 2023-2024, le SSE était constitué de 42 personnels (9 médecins, 13 infirmières, 9 psychologues, 3 assistantes sociales, 2 chargées de prévention, 6 personnels administratifs), pour un total de 32 ETP. En 2024, le SSE a consommé un budget 476963€. Le SSE est un centre de santé (dont la santé sexuelle) qui assure des actions de prévention, des consultations médicales, psychologiques et infirmières, des vaccinations, une veille sanitaire et de l'accompagnement social.

Le SUH, implanté sur le campus des Cézeaux, compte 7 personnels (1 médecin, 2 auxiliaires d'intégration, 1 personnel en charge de la déficience visuelle, 3 personnels administratifs). En 2024, le SUH a consommé un budget de 116970€. Il est en charge de l'accompagnement des étudiantes et étudiants en situation de handicap et travaille en articulation étroite avec le SSE.

Enfin, afin de mieux coordonner l'action des services mutualisés de vie étudiante et de la DVURSE, un COPIL Vie de campus, animé par le vice-président Vie universitaire et conditions de travail, la Directrice générale adjointe en charge de l'appui aux missions et la Directrice générale adjointe en charge des partenariats et des territoires, a été créé en 2022.

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques

1/ le développement d'une offre de services diversifiée (pratiques sportives, culturelles et artistiques ; santé) pour tous les étudiants sur l'ensemble des campus

En 2020, l'offre de pratiques sportives, culturelles et artistiques était très largement concentrée sur les campus de l'agglomération clermontoise. Les nouveaux projets mis en œuvre par le SUC et le SUAPS ont été prioritairement orientés vers les étudiants des 5 campus territoriaux. Deux stratégies différentes ont été expérimentées par le SUC et le SUAPS : le SUC a financé via le COMESUP Région AURA puis la CVEC un poste d'assistante de projets culturels (0,7 ETP) dédié aux campus territoriaux tandis que le SUAPS mettait en œuvre, en partenariat avec l'INSPÉ, le redéploiement de postes de professeurs d'EPS titulaires sur les campus de Moulins (2022) et d'Aurillac (2024). Ces deux dispositifs ont permis de développer l'offre de pratiques culturelles et sportives sur l'ensemble des campus territoriaux. Cependant, le choix d'un personnel SUC basé à Clermont-Ferrand et intervenant sur l'ensemble des campus territoriaux a rapidement montré ses limites (difficulté à suivre la mise en œuvre pratique des activités aux côtés des acteurs et partenaires locaux, déplacements très nombreux et fréquents). En revanche, les activités conçues et mises en œuvre par les professeurs d'EPS sur les campus de Moulins et d'Aurillac ont permis à la fois de multiplier et de diversifier l'offre de pratiques physiques et sportives et d'augmenter de manière significative le nombre d'étudiantes et d'étudiants pratiquant ces activités. Ainsi, sur le campus de Moulins, le nombre de pratiquants SUAPS est passé de 38 en 2021-2022 à 177 en 2023-2024.

En ce qui concerne les activités culturelles déployées pour les étudiantes et étudiants de l'agglomération clermontoise, elles touchaient en 2020 très majoritairement celles et ceux du campus centre-ville, et plus spécifiquement de l'UFR LCSH, où les bureaux du SUC étaient implantés. Plusieurs actions ont permis de varier les profils des étudiantes et étudiants participant aux activités culturelles et artistiques proposées par le SUC :

- ouverture d'un espace de répétition pour les arts de la scène sur le campus des Cézeaux (2022) ;
- refonte des ateliers proposés par le SUC pour les adapter aux pratiques et attentes des étudiants (2023-2025) ;
- installation des bureaux du SUC dans des locaux adaptés (2024) ;
- implantation d'activités du SUC dans des locaux existants mutualisés sur le campus des Cézeaux : studio son (EUPI), salle de pratique musicale (MVU), salle polyvalente (MVU).

L'UCA a aussi choisi de renforcer la présence du SSE sur les campus territoriaux, à travers :

- des conventions de mise à disposition d'infirmières par les centres hospitaliers ;
- la rénovation des locaux dédiés (Vichy, Moulins) afin que chaque campus dispose d'un espace pour les consultations médicales et psychologiques et les soins infirmiers ;
- des actions de prévention dédiées.

Afin de lutter contre l'isolement étudiant, mis en lumière lors de la pandémie, et de proposer des activités plus inclusives, le SUC, le SUAPS et le SSE ont accru leur collaboration qui s'est manifestée depuis octobre 2023 à travers une première action co-portée par le SUC et le SSE, la Nuit des cœurs brisés ; cette manifestation semestrielle consacrée à la rupture amoureuse et à ses conséquences mêle événementiel et médiation. La première édition de l'événement a attiré 80 étudiantes et étudiants, la dernière en date (février 2025) en a touché 270. Le SUC, le SUAPS, le SSE et le SUH ont ensuite monté le projet Cultures en commun (2025-2027), soutenu financièrement par la Région AURA. Ce projet est destiné à mettre en place des parcours de santé adaptés et fondés sur la pratique collective du sport et des arts afin de lutter contre l'isolement étudiant.

2/ la prise en charge de la santé des étudiants

La période 2020-2025 a été marquée par la transformation du Service de Santé Universitaire en SSE à compter de 2023. Le volume d'activité du SSE est en nette augmentation depuis 2020, exception faite de l'année du début de la pandémie. Cela s'explique notamment par les difficultés croissantes des systèmes de santé de ville et hospitalier qui font que de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants aient recours aux médecins du SSE en tant que médecins traitants. En 2022-2023, le nombre de consultations de soins a dépassé 35000 (pour un peu plus de 34000 en 2019-2020) et le nombre de consultations de prévention a été de plus de 23000 (pour un peu plus de 19000 en 2019-2020).

La pandémie a par ailleurs révélé l'ampleur des problématiques de santé mentale étudiante, qui sont depuis une priorité de la politique de vie étudiante de l'UCA. 3 leviers ont été activés en faveur de la santé mentale étudiante :

- la prévention, assurée par le SSE et les étudiants relais santé, dont le nombre a sensiblement augmenté (6 en 2021, 10 en 2025) ;
- la formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) des responsables associatifs étudiants, via des financements FSDIE projet ;
- le renforcement des partenariats avec les collectivités territoriales, dont la Ville de Clermont-Ferrand (dans le cadre du Contrat local de santé mentale), et le Crous Clermont Auvergne.

Enfin, les consultations liées au handicap, en particulier dans le cadre des aménagements d'exams, connaît une croissance très forte, qui devrait se poursuivre lorsqu'on observe la tendance à l'œuvre dans l'enseignement secondaire : 702 consultations en 2019-2020, 1539 en 2023-2024.

3/ la reconnaissance de l'engagement étudiant

La valorisation de l'engagement étudiant à l'UCA se décline en plusieurs dispositifs complémentaires :

- La labellisation des associations étudiantes. La charte FSDIE prévoit que les associations labellisées accèdent en priorité au FSDIE projet, à un local ainsi qu'à une adresse mail générique. La commission de labellisation se réunit trois à quatre fois par an ; les labellisations peuvent être accordées pour une durée d'un à trois ans. La difficulté d'allouer des locaux aux associations labellisées qui en font la demande persiste toutefois, faute de disponibilité. Une centaine d'associations étudiantes sont à ce jour labellisées UCA ;
- six statuts spécifiques étudiants reconnus par l'UCA, dont quatre portés par la DVURSE (sapeur-pompier volontaire, réserviste, responsable associatif, artiste), un par le SUAPS (Sportif de Haut et Bon Niveau) et un par Clermont Auvergne PEPITE (entrepreneur). Pour l'année 2024-2025, pour les quatre statuts gérés par la DVURSE, 111 étudiantes et étudiants ont bénéficié du statut spécifique étudiant ;
- les UE libres « Engagement citoyen et associatif », « Réservistes » et « Sapeurs-pompiers volontaires » ;
- le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant qui permet à des étudiantes et étudiants engagés au sein d'associations étudiantes ou citoyennes, d'organismes d'intérêt public ou à titre personnel (comme par exemple proche aidant) de faire reconnaître leur action et les compétences acquises via un accès à des UE libres, la remise d'un open badge ou une bonification jury sur leurs résultats au semestre pair de l'année en cours.

Le portage politique est assuré par la vice-présidente Formation et le vice-président Vie universitaire et conditions de travail, en lien avec le vice-président étudiant. La construction du dispositif est progressive et s'appuie sur l'existant, à savoir les statuts spécifiques. Elle est sécurisée par un processus administratif solide, portée par deux directions qui travaillent en synergie sur les deux versants de la valorisation de l'engagement : la formation et la vie étudiante. La mise en œuvre du dispositif repose

sur la DVURSE et la Direction de la Formation. Des moyens numériques sont engagés pour la création et l'évolution de la plateforme de dépôt des dossiers. Une enseignante a été sollicitée afin de soutenir le déploiement de l'open badge (par le biais de vacations). Le travail en cours vise à intégrer l'open badge dans les partenariats existants, notamment avec le monde associatif.

4/ le déploiement d'une politique inclusive

La politique d'inclusivité de l'UCA se déploie sur plusieurs axes : l'égalité et la lutte contre les discriminations, avec un focus sur le handicap, l'autisme et les TND (troubles du neurodéveloppement). L'UCA est membre fondateur du programme Aspie-Friendly (aujourd'hui Atypie-Friendly) et s'est engagée depuis 2024 dans une démarche de labellisation Atypie-Friendly (le dossier de labellisation sera déposé au printemps 2026).

Les outils de déploiement sont nombreux : formations, théâtre forum, expositions, conférences débat ; ils sont complétés par divers projets étudiants. En 2024-2025, les actions de formation suivies de débat ont bénéficié à plusieurs associations étudiantes, et ont été organisées sur plusieurs campus : « Le camp des milles » ; sensibilisation à l'autisme, aux troubles DYS, aux troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Les expositions et les théâtres forum sont des outils régulièrement utilisés, alors que des fresques et jeux divers sont en cours de déploiement.

La mobilisation des étudiantes et étudiants est au cœur de la politique d'inclusion. Ainsi, par exemple, l'atelier photo organisé par la mission autisme et TND, le SUC et le Groupement d'entraide mutuelle (GEM) de Chamalières a associé des étudiantes et étudiants autistes et non autistes ; ce travail a conduit à la réalisation par les étudiantes et étudiants d'une exposition, d'un jeu « actions et préjugés », etc. La politique inclusive de l'UCA s'inscrit dans le quotidien de la vie étudiante par la présence d'étudiantes et étudiants dans le réseau des référents égalité.

Dans le prolongement du programme Atypie-Friendly, un espace d'accueil adapté a été mis en place par la mission autisme et TND, d'abord à destination des étudiantes et étudiants autistes et porteurs de TND ; il est dorénavant ouvert à tous les étudiants et étudiantes ayant des besoins particuliers. Au cours de ces derniers mois, ce concept a été décliné en dehors des murs de l'UCA lors d'actions de vie étudiante comme la finale régionale du tremplin musical étudiant européen Europavox campus ou le bal atypique organisé en collaboration avec le SUC et le Crous Clermont Auvergne. La politique d'inclusion associe également les différents acteurs du territoire ayant un lien avec la vie de campus.

5/ un accès facilité sur l'ensemble des campus aux ressources et services essentiels au bon déroulement d'un cursus universitaire

Cette priorité relève pour partie de l'action du Crous Clermont Auvergne et des collectivités territoriales (accès au logement, restauration). L'implication de l'UCA porte principalement sur la création de lieux de vie étudiants, financés notamment par la CVEC Actions transverses, et sur la lutte contre la précarité étudiante.

a) Développer les lieux de vie étudiante : l'un des défis à relever était de doter les sites universitaires (campus de l'agglomération clermontoise et campus territoriaux) de lieux de vie étudiante adaptés aux pratiques et attentes des étudiants. Deux stratégies ont été engagées : intégrer les besoins en termes de vie étudiante aux programmes de rénovation de bâtiments universitaires (pôle mutualisé d'enseignement sur le campus des Cézeaux, École de Droit, site de l'IUT à Montluçon, campus d'Aurillac) ; financer ou co-financer l'aménagement de lieux de vie étudiante via la CVEC (espaces de convivialité à l'EUPI, hall de l'UFR LCSH, foyer du campus du Puy-en-Velay, salle de convivialité au stade universitaire, etc.). L'UCA encourage aussi l'émergence de projets de lieux de vie étudiante issus

d'initiatives étudiantes. Ainsi, l'aménagement du tiers-lieu étudiant L'Alvéola, ouvert début 2025 sur le campus des Cézeaux (métropole clermontoise), a été financé par des subventions CVEC Actions transverses.

b) Lutter contre une précarité étudiante croissante : sur le fondement de la circulaire de mars 2023, l'UCA a installé une commission FSDIE social en septembre 2023 afin de permettre le versement d'aides directes en faveur d'étudiants. Ce dispositif ne se substitue pas au versement des ASAA-ASAP et des bourses sur critères sociaux, géré par le Crous Clermont Auvergne. Pour l'année universitaire 2023-2024, à titre d'expérimentation, une enveloppe de 10 000 € issue de la CVEC a été attribuée pour le fonctionnement de cette commission. Pour l'année 2024-2025, l'enveloppe a été portée à 25 000 €. Pour l'année 2025-2026 il est prévu de compléter le dispositif par une aide à l'hébergement d'urgence sous l'égide des assistantes sociales UCA ainsi que la mise en place de bons alimentaires d'urgence. Le bilan du fonctionnement de cette commission est présenté annuellement aux membres du CFVU.

Le FSDIE social est également mobilisé pour l'achat d'ordinateurs qui sont ensuite mis à la disposition des étudiantes et étudiants sous forme de prêts longs ou prêts courts. Entre 2020 et 2024, l'établissement a financé 728 acquisitions d'ordinateurs, soit un budget de 455278 €. Les critères d'attribution sont présentés et votés annuellement en CFVU. La gestion de cette flotte par la BUCA, présente sur l'ensemble des campus de l'UCA, constitue un point fort de ce dispositif. Pour l'année universitaire 2025-2026 il est prévu l'achat de 400 PC permettant d'une part de renouveler la flotte achetée pendant la pandémie, d'autre part d'augmenter le nombre de PC disponibles au regard du nombre croissant de demandes. L'UCA soutient aussi fortement via des subventions FSDIE projet les initiatives étudiantes de lutte contre la précarité étudiante : épicerie solidaire étudiante Agoraé, installation de distributeurs de protections périodiques mises à disposition gratuitement sur l'ensemble des campus, etc.

6/ la conduite d'une réflexion sur les rythmes de la vie universitaire des étudiants

Dès la consultation mise en œuvre pour élaborer le SDVE 2021-2026, la question des rythmes étudiants est apparue comme centrale, à la fois pour la réussite académique, pour le développement de pratiques culturelles et sportives étudiantes et pour la santé physique et mentale des étudiants. Les rythmes étudiants sont d'abord conditionnés par des contraintes fortes : les emplois du temps des formations, le salariat étudiant, le lieu de résidence des étudiants.

La priorité a d'abord porté sur l'amélioration des conditions de restauration des étudiants du campus centre-ville de Clermont-Ferrand. Jusqu'à la fin de l'année universitaire 2024-2025, les étudiantes et étudiants bénéficiaient dans leur grande majorité d'une pause méridienne d'une heure, insuffisante pour qu'ils puissent se rendre au restaurant universitaire le plus proche (Dolet) pour y bénéficier du repas à 1€ ou pour qu'ils puissent être certains de pouvoir disposer du temps suffisant pour déjeuner dans un kiosque Crous. Une concertation avec l'ensemble des instituts et composantes du campus centre-ville a permis de mettre en place une désynchronisation de la pause méridienne étudiante, qui reste d'une durée minimale d'une heure, désormais déclinée sur trois plages horaires entre 11h et 14h, et qui sera d'une durée de deux heures pour certaines cohortes d'étudiants afin de faciliter les repas au restaurant universitaire Dolet. La prochaine étape du travail sera la définition de plages horaires dédiées à des activités de vie étudiante dans les emplois du temps étudiants à compter de 2027, en lien avec l'élaboration de la nouvelle offre de formation.

L'établissement accompagne les étudiants et leurs associations dans le développement de leurs initiatives et encourage la représentation étudiante dans les instances

1/ La convention étudiante

Dans une démarche de renforcement de la démocratie universitaire et de valorisation de l'engagement étudiant, l'université s'est dotée d'une nouvelle instance, la Convention Étudiante. Installée en février 2025, cette instance s'inscrit dans le cadre du SDVE 2022-2026 et a pour vocation d'être un espace de dialogue et de représentation, où les étudiantes et étudiants sont pleinement reconnus comme des acteurs essentiels de la vie universitaire.

La Convention Étudiante est une instance consultative centrale, composée de représentants étudiants élus ou nommés issus de l'ensemble des composantes de l'université et des campus territoriaux. Elle permet de faire remonter directement les préoccupations et les propositions des étudiantes et étudiants dans des domaines variés tels que la politique de vie étudiante, la transition écologique, la santé, la culture, le sport, ou encore la reconnaissance de l'engagement. Son rôle dépasse la simple consultation : elle peut émettre des avis et proposer des recommandations. Elle permet ainsi de contribuer à l'élaboration de politiques universitaires. Cette instance joue également un rôle dans le développement des initiatives étudiantes en facilitant la communication entre les élus, les associations étudiantes, les services de l'université et la gouvernance. Enfin, elle est dotée d'un outil de saisine issu de la démocratie directe, « la pétition étudiante ». Cela permet à tout étudiant ou étudiante de saisir directement la Convention sur un sujet pertinent, à condition de réunir 300 signatures réparties sur plusieurs composantes, ce qui donne un pouvoir d'initiative direct aux étudiantes et étudiants et renforce leur implication. La Convention Étudiante incarne pleinement l'idée de « l'étudiant-acteur ». Elle devrait permettre de dynamiser la vie universitaire, renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement, promouvoir une université inclusive et démocratique. L'objectif est désormais de finir de structurer l'instance et de la promouvoir au sein de la communauté étudiante.

2/ L'Assemblée Générale des associations étudiantes

Dans son souci de structurer, renforcer et valoriser la vie associative étudiante, l'université a instauré, en janvier 2025, une nouvelle instance, l'AGAE. Créeé en réponse à l'essor croissant des initiatives portées par les associations labellisées de l'université, cette instance vise à fédérer les acteurs associatifs, à améliorer leur visibilité et le dialogue avec les services et la gouvernance. L'AGAE s'inscrit pleinement dans les orientations du SDVE, (thèmes « vie associative » et « engagement étudiant »).

L'instance a pour objectif de devenir le lieu central de concertation et de coordination des associations étudiantes de l'université. Elle permet d'identifier les besoins spécifiques des associations, d'organiser des temps de formation pour leurs responsables, de relayer les informations institutionnelles utiles. Elle contribue ainsi à renforcer la cohésion entre les différentes structures associatives et à forger un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire. Cette instance constitue également un canal d'échange privilégié entre les associations et les services de l'université, favorisant ainsi un dialogue direct et régulier. L'AGAE fonctionne à travers deux formations complémentaires : une assemblée plénière, ouverte à toutes les associations connues de l'université, et un Conseil des associations labellisées, doté de pouvoirs consultatifs. Ce dernier est seule habilité à adopter des avis et à élire les représentants associatifs siégeant au sein de la Convention Étudiante. L'AGAE permet ainsi aux associations étudiantes d'exprimer leur voix auprès de l'université. Par ses missions, l'AGAE vise à favoriser le développement des initiatives étudiantes. Elle est impliquée dans l'organisation de plusieurs événements déjà existants ou nouveaux, tels que le « Village associatif », moment de rencontre et d'échange ; le « Club des assos », qui permet de former et d'informer sur les dispositifs de soutien à la vie étudiante (FSDIE, CVEC) ; la « Journée des Initiatives Étudiantes », qui valorise les projets portés par les associations, leur offrant une visibilité et récompensant les meilleures initiatives à travers un système de prix participatifs. Ces dispositifs renforcent la dynamique de l'engagement étudiant et encouragent l'innovation dans les projets associatifs.

L'AGAE permet ainsi une représentation structurée des associations et constitue un levier majeur pour faire vivre la vie associative, représenter efficacement les intérêts des étudiants, impulser une dynamique collective au sein de l'UCA. Elle a rapidement pu se structurer et se mettre en place, l'objectif est désormais de la faire perdurer et monter en puissance.

3/ Les dispositifs d'accompagnement proposés aux associations étudiantes

L'accompagnement des associations étudiantes est assuré par l'AGAE et par le pôle Vie de campus de la DVURSE, qui est un régulateur qui encadre la transmission par les pairs et assure les apports techniques d'ajustement, notamment lors du montage par les associations de dossiers de demande de subvention CVEC ou FSDIE projet.

La structuration de ce nouveau pôle et surtout la création du poste de chargée de projets CVEC en avril 2022 ont constitué un levier primordial pour le développement des dispositifs d'accompagnement proposés aux associations étudiantes. En effet, des guides pratiques UCA portant sur la CVEC et le FSDIE projet à destination des porteurs de projets sont élaborés et mis en ligne, constituant le support d'actions de formations qui sont dispensées auprès des associations étudiantes clermontoises et sur les campus territoriaux. Le pôle met aussi son expertise juridique et financière aux services des associations étudiantes en les guidant lors des changements de bureau ou de démarches administratives. Des fiches pratiques sont ainsi développées et mises à disposition des responsables associatifs étudiants.

La chargée de projet CVEC a pour mission d'établir un calendrier des commissions FSDIE projet et CVEC Actions transverses sous l'égide du vice-président Vie universitaire et conditions de travail et du vice-président étudiant. Elle diffuse ce calendrier en début d'année universitaire (site web UCA et réseaux sociaux) et accompagne les associations étudiantes ou les services dans le montage des projets. Les projets qui ne sont pas retenus font l'objet d'un échange sur les motifs de refus, les points à améliorer ou à modifier et le cas échéant d'une proposition de nouveau dépôt. Le nombre de projets initiés par les associations étudiantes dont le montage a été accompagné par la DVURSE a ainsi bondi, passant de 3 en 2021-2022 à 122 en 2023-2024.

Le déplacement de la chargée de projets CVEC sur les campus territoriaux permet de renforcer le maillage, d'inciter les associations étudiantes à entrer dans le processus de labellisation et d'accompagner les dépôts de projet. Les rencontres initiées en 2023-2024 ont montré l'efficacité de ces rencontres physiques, le dispositif a été renforcé pendant l'année universitaire 2024-2025. C'est dans cet esprit que les étudiants de CPGE du territoire ont fait cette année l'objet d'une attention particulière. Les étudiantes et étudiants inscrits dans les lycées bénéficient d'équivalence universitaire *via* une inscription à l'UCA : cette double inscription ouvre des droits liés à la CVEC. Des rencontres spécifiques en établissement en partenariat avec la Direction de la Formation ont permis de délivrer une information sur ces droits et un dialogue renforçant le lien lycées/université dans l'académie. Cette initiative a permis aux étudiantes et étudiants des campus de Clermont-Ferrand d'accéder en particulier aux ressources du KAP e-learning et aux inscriptions aux activités proposées par le SUAPS, que les lycées soient situés en centre-ville ou en quartier prioritaire.

Le chargé de communication de la DVURSE travaille aussi à la promotion de l'accompagnement des projets étudiants en mobilisant le site internet de l'UCA et à travers la *Lettre des étudiants* diffusée chaque mois *via* les boîtes mails et les actualités sur l'ENT. De plus, afin de soutenir et faire connaître l'accompagnement des projets étudiants, un compte Instagram a été créé en 2022. Celui-ci permet de communiquer des calendriers, des rappels de dates, mais également de valoriser les projets menés par

les associations étudiantes, de mettre en lumière un événement important pour la vie étudiante, de relayer des propositions de formation ou d'accompagnement.

La politique de ressources : l'usage de la CVEC

Entre 2020 et 2025, le montant de la CVEC versé à l'UCA a augmenté chaque année. Il est ainsi passé de 2115919€ en 2021-2022 à 2351673€ en 2023-2024.

La répartition du produit de la CVEC est fixée par délibération du Conseil d'Administration toutes les deux années universitaires. En 2020, la répartition était la suivante :

FSDIE Projet	23 %	SUAPS	20 %
FSDIE Social	9 %	SUC	7 %
Actions transverses	14 %	SSU	20 %
		SUH	7 %

Lors de l'élaboration du SDVE 2022-2026, un double constat a été fait : l'enveloppe disponible pour le FSDIE projet était largement sous-utilisée ; les projets soumis par les associations étudiantes pour un financement FSDIE projet étaient nettement perfectibles et trop peu nombreux. Afin d'améliorer le taux d'exécution du FSDIE projet, l'UCA a décidé de mettre en œuvre un accompagnement des associations étudiantes dans le montage de projets, associé à une politique de formation des responsables associatifs étudiants. Depuis 2022, 2% du produit de la CVEC est donc affecté au financement d'un chargé de projet CVEC et la part de CVEC consacrée au FSDIE projet est de 21%, la répartition fixée antérieurement étant inchangée par ailleurs. Les effets de cette mesure sont clairs : le taux d'exécution du budget FSDIE projet est passé de 36,3% en 2021-2022 à 62,7% en 2023-2024.

Une convention lie les établissements d'enseignement supérieur membres de l'Alliance (convention 2021-68) et concerne les modalités de participation financière de ces établissements aux services mutualisés de vie étudiante et aux actions de vie étudiante en contrepartie de l'accès de leurs étudiants à ces services et actions. Cette convention fixe donc la répartition de la CVEC pour l'ensemble de ces établissements, cadre le principe de la CVEC Actions Transverses et la participation de chacun de ces établissements pour l'alimentation de ce fonds mutualisé.

Depuis 2023, une convention entre l'UCA et le Crous Clermont Auvergne a permis le versement de 14% de l'ensemble de la CVEC collectée par le Crous Clermont Auvergne à l'UCA, au titre de la CVEC Actions transverses. Cette convention s'inscrit dans une dynamique de coopération étroite entre l'UCA et le Crous Clermont Auvergne qui se traduit notamment par une articulation forte entre la commission CVEC Actions transverses de site et la commission CVEC du Crous Clermont Auvergne.

L'examen des demandes de financement de projets par la CVEC est réalisé par deux commissions comprenant 50% de représentants étudiants : la commission UCA FSDIE projet et la commission de site CVEC Actions transverses. Afin de permettre le financement de projets étudiants tout au long de l'année, le nombre annuel de commissions FSDIE projet a été porté de 3 à 4 depuis 2024 ; la commission CVEC Actions transverses, quant à elle, se réunit deux fois par an. L'enveloppe attribuée au financement CVEC Actions transverses est consommée en intégralité. En revanche, l'enveloppe dédiée au FSDIE projet demeure sous-consommée, mais les reliquats générés diminuent d'année en année.

L'emploi des fonds CVEC attribués aux services mutualisés de vie étudiante concerne à la fois le fonctionnement de ces services (déploiement d'actions), le financement de moyens humains et la réalisation d'investissements, parfois pluriannuels. Afin d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie de l'UCA en termes d'équipements liés à la vie étudiante, les projets d'investissements pluriannuels

programmés par les services mutualisés de vie étudiante (nouveaux locaux dédiés au SSE ; nouveaux équipements sportifs conçus pour le SUAPS) ont été soumis à la validation du CFVU à partir de 2024.

Le bilan d'utilisation de la CVEC est soumis annuellement à la validation du CFVU. Entre 2022-2023 à 2023-2024, le taux d'exécution est passé de 55,9% à 64,65%, ce qui montre les effets positifs des mesures mises en œuvre pour accroître significativement ce taux d'exécution. L'effort dans ce domaine devra toutefois être poursuivi dans les prochaines années.

SWOT

Points forts	Points faibles
Un bon adossement de l'offre de formation à la recherche, renforcé par les dispositifs SFRI et CMA.	Une offre de formation insuffisamment valorisée à l'échelle internationale.
Un dialogue nourri et formalisé entre l'offre de formation et les acteurs du monde socio-économique pour une meilleure professionnalisation.	Une stagnation des effectifs étudiants, avec un déficit d'attractivité de certaines formations.
Un déploiement de l'offre de formation sur les territoires en cohérence avec la stratégie générale de l'université.	Un coût élevé de l'offre de formation, en regard du nombre d'enseignants et enseignants-recherches.
La réussite de la réforme de l'accès aux formations de santé et le bon taux de réussite en Licence.	Le travail en équipe pédagogique n'est pas encore assez diffusé dans l'ensemble des formations.
L'intégration des formations d'ingénieurs dans une offre de formation globale de l'UCA (prepas, passerelles, double cursus masters-diplômes d'ingénieurs)	Certaines actions d'envergure en termes de vie étudiante reposent sur la réussite à des AAP.
L'amélioration et la modernisation de la stratégie d'accès aux ressources documentaires, en lien avec la formation (le KAP Learning centre)	Le manque d'espaces de vie étudiante dans le campus centre-ville de Clermont-Ferrand.
Pilotage solide de l'offre de formation grâce au rôle joué par le CFVU, à la qualité du travail collectif (Groupes de travail préparatoires) et du suivi de la mise en place des réformes, des nouveaux dispositifs (efficacité des Comités de pilotage établissement) et grâce à l'accompagnement par la Direction de la Formation et la direction des instituts.	Une insuffisante appropriation de la vie étudiante par l'ensemble de la communauté universitaire.
Une bonne coordination des acteurs de la vie étudiante à l'échelle de l'alliance UCA.	Des locaux SSE inadaptés.
	Des difficultés de communication à destination des étudiants pour la diffusion de l'information sur les possibilités offertes.

<p>Une politique d'accompagnement des initiatives étudiantes efficace.</p> <p>Des services mutualisés de vie étudiante proactifs, en particulier le SSE.</p> <p>Un développement de la vie étudiante sur les campus territoriaux.</p>	
<p>Opportunités</p> <p>ARTEMIS : le rôle de l'alliance européenne dans le développement de formations internationales, de la mobilité étudiante, le développement d'actions de vie étudiante et d'initiatives d'innovation pédagogique</p> <p>Le Club des Entreprises, outil structurant pour déployer notre stratégie de professionnalisation en lien avec les acteurs socio-économiques.</p> <p>Une offre de formation couvrant un très large spectre disciplinaire et offrant des possibilités de cursus inter et pluridisciplinaires.</p> <p>La signature thématique de l'UCA (« Concevoir des modèles de vie et de production durable ») peut jouer un rôle structurant pour l'OF, en lien avec l'évolution des compétences attendues.</p> <p>L'attractivité des formations notamment master doit pouvoir s'appuyer sur la structuration des forces scientifiques au sein des CIR et de pôles transversaux (sciences de la durabilité, IA, eau).</p> <p>La participation de l'UCA dans le cluster MIAI doit permettre d'accélérer l'appropriation de ces outils et de ces enjeux dans le domaine de la formation.</p> <p>Le travail en cours sur le renforcement du sentiment d'appartenance et l'extension des réseaux d'alumni doit pouvoir renforcer l'attractivité de l'offre de formation</p> <p>L'intégration récente de l'ENSACF doit permettre une articulation des formations d'architecte avec les formations des domaines SHS et Sciences de l'ingénieur.</p> <p>La création de la Convention étudiante et de l'Assemblée générale des associations</p>	<p>Menaces</p> <p>Les incertitudes budgétaires et risques de dépendance de l'offre de formation aux financements fléchés.</p> <p>Les incertitudes concernant les financements en soutien de l'apprentissage</p> <p>Les effets déstructurants liés aux nouvelles réformes de la formation des enseignants, de l'accès aux formations de santé.</p> <p>Une multiplication des sollicitations auprès des EC et des enseignants.</p> <p>Un développement concurrentiel de formations privées sur le territoire.</p> <p>Un risque de désengagement partiel des collectivités territoriales en matière de vie étudiante.</p> <p>Les incertitudes liées à l'évolution possible du contexte politique national, notamment dans les domaines de l'égalité, de la lutte contre les discriminations, du handicap et de l'inclusion.</p> <p>Des actions de vie étudiante dépendant des financements CVEC.</p>

étudiantes pour renforcer l'implication des étudiantes et étudiants.

La démarche de labellisation Atypie-Friendly au service de la généralisation de la politique d'inclusion de l'établissement.

Le programme *Creative Centre*, levier des pratiques culturelles et de l'ouverture sur la Cité des étudiantes et étudiants

CHAPITRE 2 : POLITIQUE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DE L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIETE

Profondément repensée et structurée à l'échelle du site Clermont Auvergne au début des années 2010 (avec notamment en 2013 la publication du rapport Eschalier sur « la politique scientifique du site clermontois »), la politique de recherche, d'innovation et d'inscription de la science dans la société constitue un point d'appui de la stratégie globale de l'établissement et de son rayonnement national et international. C'est autour d'elle que s'est construit le projet « CAP 20-25 », labellisé I-SITE en 2017 (et pérennisé en 2022). C'est également autour d'elle que s'est structurée une coordination territoriale, aujourd'hui portée par l'Université et initiatrice de projets labellisés, que ce soit dans le champ de l'innovation (l'UCA ayant été l'une des cinq Universités pilotes des Pôles universitaires d'innovation en 2021) et du dialogue Science-société (l'UCA ayant bénéficié du label SAPS dès la première campagne, en 2021). Le rapport d'évaluation HCERES de la coordination territoriale, en 2020, considérait comme un point fort « une stratégie scientifique de site pilotée et actualisée par CAP3S [la commission recherche de la coordination territoriale], articulée avec les ressources et les enjeux du territoire ».

Depuis la précédente évaluation, la politique scientifique de l'UCA s'est inscrite dans le prolongement de cette dynamique collective et partenariale, en cohérence avec le programme CAP 20-25 et en s'appuyant sur les projets labellisés (PUI, SAPS, SFRI, Alliance européenne). Elle a aussi intégré des problématiques liées à la stratégie générale de l'UCA, qu'il s'agisse du développement durable (autour de la signature thématique « Concevoir des modèles de vie et de production durable ») ou des enjeux territoriaux. Pilotée par une vice-présidence dédiée, qui anime aussi le Conseil scientifique de l'Alliance UCA et qui s'appuie sur des vice-présidents délégués (à l'innovation et aux relations avec le monde socio-économique) et des chargés de mission (à la Science ouverte et au SI Recherche), cette politique scientifique implique étroitement l'ensemble des entités de recherche ainsi qu'une Direction de la recherche et des Etudes doctorales (DRED) et différentes structures d'appui (service CAP EUROPE ; Bibliothèque universitaire-UNIVEGE ; filiale Clermont Auvergne Innovation).

Référence 10. La politique de recherche de l'établissement définit des orientations structurantes.

Des choix stratégiques affirmés et portés à l'échelle du site

La recherche académique sur le site Clermont Auvergne s'effectue au sein de **42 laboratoires** (l'UCA étant tutelle de 36) **et de 2 Unités d'appui et de recherche** (UAR CNRS : MSH Clermont et l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) dénommé Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand OPGC) sous tutelle de **4 établissements d'enseignement supérieur** (EPE UCA, regroupant UCA et Clermont INP /ENSACF comme établissements composantes, VetAgro Sup, Clermont business School, AgroParisTech, EMSE), de 4 ONR (CNRS, INRAE, Inserm et IRD), en collaboration avec de **2 établissements hospitalo-universitaires** [CHU et Centre de Lutte contre le Cancer Jean Perrin (CLCCJP)], 1 EPIC (BRGM) et 2 EPA (le CEREMA et l'INRAP).

La recherche académique du site s'organise autour de **5 axes principaux : 1- Environnement, Agronomie et Territoires ; 2- Matériaux, Mobilités et systèmes complexes ; 3-Biologie, Technologie et santé ; 4-Développement humain et dynamique des sociétés ; 5-Mathématique et physique**, définis dans le cadre d'un document d'actualisation de la politique scientifique du site.

Depuis 2013, l'UCA structure sa stratégie de recherche autour des labellisations et financements du PIA, avec **trois Labex labellisés en 2011**, le projet **CAP 20-25 labellisé ISITE en 2017** et pérennisé en 2022 et les volets recherche des CPER 2014-2020 et 2021-2027. Ces efforts ont été renforcés par les **labellisations SAPS (2021) et PUI (2021, 2023)**, ainsi que par les projets retenus aux **AAP SFRI (CAP-GS) et ASDESR (CAP-Rupture)**.

Grâce à ces leviers et sur la base des axes scientifiques, l'UCA et ses partenaires ont mis en place une **politique scientifique interdisciplinaire**, centrée sur des domaines où elle bénéficie d'une reconnaissance internationale et d'éléments de différentiation, avec un accent porté sur la signature thématique commune autour des enjeux de la durabilité.

Elle se décline à travers les quatre challenges scientifiques du projet CAP 20-25, devenus en 2021 des **Centres Internationaux de Recherche (CIR) : 1) Agro-écosystèmes durables ; 2) Systèmes intelligents pour la production et les transports ; 3) Mobilité humaine et santé ; 4) Réduction des risques naturels catastrophiques**. Les 3 labex du site (IMobS3, ClerVolc et IDGM+) sont devenus des programmes thématiques des CIR. Un **axe transversal DATA** lié au cycle de vie de la donnée, vient compléter cette stratégie. En robotique mobile, le CIR « systèmes intelligents pour la production et les transports » s'appuie sur les travaux du **Labex IMobS3** sur la mobilité innovante, tandis que le CIR « réduction des risques naturels

catastrophiques » intègrent les recherches des **Labex ClerVolc** sur le volcanisme et **IDGM+** sur la vulnérabilité économique et les politiques de développement. Ces **CIR**, en tant que **structures fédératives et interdisciplinaires de l'UCA**, constituent les locomotives de sa politique scientifique et renforcent sa visibilité et son attractivité.

Sur la base des activités de ses unités, l'UCA est également partie prenante de deux autres **labex PRIMES** (centré sur le développement de nouveaux concepts et de nouvelles méthodes pour l'exploration, le diagnostic et la thérapie du cancer et des pathologies associées au vieillissement) et le LabEx **GANEX**, (dont l'objectif est de développer le domaine des AlGaN/N). L'établissement est également partenaire dans **trois Equipex +** (OBS4CLIM, TERRA FORMA, TIRREX).

Depuis 2021, l'UCA et ses partenaires ont engagé une **structuration de domaines thématiques émergents**, dans une démarche prospective visant à anticiper l'émergence de nouvelles priorités scientifiques. Cette stratégie a permis de positionner ou de faire évoluer des structures fédératives existantes du site, telles que la Fédération des Recherches en Environnement (FRE) et la Fédération des Systèmes Microbiens (SySmic), en lien avec les dynamiques de recherche en cours. Ainsi, un **pôle sur l'eau** regroupant l'ensemble des forces scientifiques interdisciplinaires du site incluant les SHS, a été mis en place sur la période 2023-2024 afin de répondre à des enjeux sociétaux majeurs. Cela a permis fin 2024, de faire évoluer la FRE en **Fédération de recherche Eau, Environnement et Territoire**. Courant 2023, l'ensemble des activités de recherche en lien avec **l'intelligence artificielle** a été invité à se structurer à l'échelle du site et à proposer une fédération **Data4IA@Clermont** qui permet à l'université de promouvoir sur ce périmètre, l'interdisciplinarité, la mutualisation des ressources et la création de masses critiques, afin d'être mieux organisée et plus visible pour tirer profit des grands programmes et projets de recherche dans lesquels elle est impliquée (Cluster MIAI, projet FLAURA, Programme DATA du projet ISITE-CAP 2025, CPER AUDACE, IDEAL, CINAURA). Enfin en cohérence avec l'identité du site construite autour de concevoir des modèles de vie et de production durables, un pôle transversal **des Sciences de la durabilité** a été initié dans le cadre du Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance 2023.

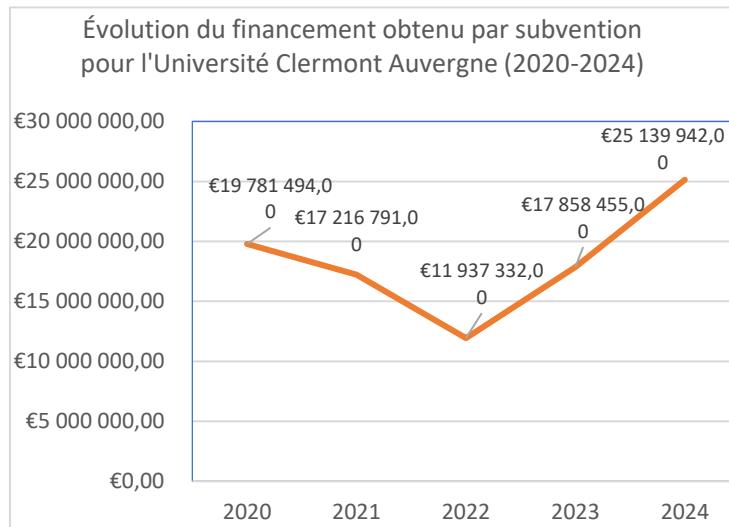
Afin d'assurer une **coordination et une cohérence en matière de recherche** sur le site, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche au sein de l'Alliance se sont dotés d'une commission recherche opérationnelle : **le Comité d'Animation et de Suivi de la Politique Scientifique de site (CAP3S)**. Il a fonctionné de 2013 à 2023 en articulation avec les instances de coordination territoriale, et dépend aujourd'hui du **directoire élargi** de l'UCA. Présidé par le ou la VP recherche de l'UCA, ce comité composé de 17 membres permet d'associer, aux côtés des directeurs des 6 instituts de l'UCA, des directeurs des 4 CIR et du directeur de l'I-SITE, l'ensemble des acteurs de la politique scientifique du site : organismes nationaux de recherche (CNRS, INRAE, INSERM), établissements de santé et d'enseignement supérieur. Il se réunit entre 8 à 10 fois par ans afin de proposer, actualiser et animer la politique scientifique du site, en tenant compte de la qualité scientifique des différents domaines, de leur rayonnement et des synergies pertinentes à encourager pour renforcer le positionnement scientifique national et international du site. Ce comité permet **d'impulser une dynamique collaborative** à partir des forces du site, d'identifier les **domaines transversaux et à structurer**, de coordonner le **déploiement des plateformes technologiques** et des **moyens de calcul**. Il est aussi un interlocuteur de choix pour l'établissement, les collectivités territoriales et l'état sur le site pour **répondre et instruire les appels à projet du site** (AAP Emergence I-Site, CPER, FEDER, CAM soutien I-Site, Recherche-Action CAM, ...). Cette Commission propose au directoire élargi des **voies d'optimisation** de l'activité scientifique en recherchant des transversalités et en articulant les objectifs avec ceux de l'ISITE.

D'autres projets portés à l'échelle de l'Alliance UCA contribuent à structurer les actions en lien avec la recherche. Le projet **IDÉES CAP ART** a renforcé la **dimension territoriale** de cette stratégie en établissant des partenariats avec les collectivités locales pour déployer les dispositifs structurants en Auvergne et les intégrer aux politiques de développement territorial, tandis que le projet **SFRI CAP GS** a contribué à renforcer l'articulation formation recherche et l'ouverture à l'international. En parallèle, le **projet « Science Avec et Pour la Société en Auvergne »**, labellisé SAPS en 2021, regroupe les acteurs scientifiques autour de l'UCA pour favoriser le dialogue entre la science et la société à travers des actions de diffusion scientifique, des innovations numériques et des recherches participatives. Le **PUI CAP I-TERR** (Clermont Auvergne Project Innovation et Territoires) vise quant à lui, à renforcer l'activité partenariale du site et la création de start-ups deeptech issues ou liées à la Recherche. Annuellement les porteurs de projets sont invités à présenter un bilan devant CAP3S afin d'**assurer un suivi**.

Dès 2013, cette coopération scientifique sur le site s'est traduite par une **signature commune** des publications scientifiques sous le label « Université Clermont Auvergne ». La signature commune a significativement accru la **visibilité et le rayonnement scientifique** de l'UCA, renforçant son positionnement dans des disciplines clés de son positionnement thématique. En 2022, elle figurait dans le classement Shanghai au rang 501-600 et accuse depuis 2023, un léger recul au **rang 601-700**, sachant

par ailleurs que la production scientifique du site reste stable sur la période 2019-2024 (autour de 2600 publications/an selon WOS). L'UCA occupe ainsi la **20ème place des universités françaises** classées et se distingue dans **7 disciplines** (Earth Sciences, Atmospheric Science, Physics, Veterinary Sciences, Ecology, Environmental Science and Engineering ; Agricultural sciences). L'analyse des indices de spécialisation des publications par domaine fait également ressortir la médecine clinique, la microbiologie les neurosciences et la psychiatrie. Dans le classement de Leiden, l'université se situe en 16e position des 33 universités françaises du classement 2023. Sa position dans les grands classements internationaux reste globalement stable depuis 2021, et une réflexion est en cours pour identifier d'éventuels leviers d'amélioration.

Au **niveau de l'UCA**, les priorités scientifiques sont depuis 2021, travaillées avec les **directeurs et directrices des Instituts** dans le cadre de réunion hebdomadaire. Les sujets abordés peuvent dans certains cas, faire l'objet de présentations et d'échanges devant les bureaux/conseils des instituts, avant d'être soumis au **conseil de la Recherche de l'UCA**, qui se réunit 7 et 8 fois par an. Deux fois par an, des **réunions conjointes CR/CFVU** sont également organisées afin de traiter des questions transversales telles que la campagne d'emploi, les mesures LPR ou encore les questions relatives aux doctorants et doctorantes et aux écoles doctorales. Des **groupes de travail et des séminaires** ont également été mis en place au sein du CR afin d'impliquer les élu.e.s dans la définition des orientations stratégiques liés à la recherche et d'arbitrer certaines attributions. Celles-ci concernent en particulier la réflexion sur le projet d'établissement, l'internationalisation de la recherche/Artémis, les initiatives Sciences et sociétés, ainsi que l'allocation des moyens dédiés à la recherche (préparation de la ventilation du budget recherche, nombre de contrats doctoraux, appels à projet organisation de colloques...), la chartre des contractuels, le label HRS4R, les critères pour l'attribution de CRCT ou encore l'articulation formation recherche. En amont de chaque CR, un conseil **des directeurs et directrices d'Unités** (CDU) est organisé afin de présenter et d'échanger sur les points principaux. C'est également le lieu de présentation pour les directions centrales des principales évolutions institutionnelles et organisationnelles.



site, avec plus de 6,2 M€ de subventions signées.

Cette dynamique s'explique notamment par une hausse du taux de sélection des projets ANR, ainsi que par l'augmentation du nombre de dossiers déposés dans le cadre des projets FEDER.

Concernant les **activités contractuelles** de ses unités de recherche, l'établissement en assure un suivi annuel dans le cadre de l'élaboration de son rapport recherche. Après un net repli lié à la période COVID, ces activités connaissent une **croissance marquée**, atteignant près de 24 M€ en 2024.

La majorité des subventions obtenues proviennent des organismes nationaux de financement, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) étant le premier financeur de la recherche à l'UCA. En 2024, le Fonds européen de développement régional (FEDER) Auvergne-Rhône-Alpes représente le deuxième levier de financement du

En termes d'infrastructure et de plateformes, l'UCA est doté d'un **mesocentre**, infrastructure du site pour le calcul, le traitement et le stockage de données scientifiques. Le mesocentre mutualise pour l'ensemble de la communauté scientifique du site auvergnat, des **ressources humaines, des équipements de calcul et de stockage, et des logiciels et applications scientifiques**. Il a pour rôle de structurer l'offre de calcul scientifique à l'échelle du site, et de définir une stratégie collective pour la gestion des ressources informatiques scientifiques mutualisées dans le datacenter de l'UCA. Ses missions visent également à accompagner les utilisateurs et les communautés des utilisateurs, développer une expertise autour du calcul scientifique (calcul intensif, calcul GPU, cloud computing), favoriser les échanges et les collaborations entre équipes de recherche et enfin collaborer avec les mesocentres en région (initiative CIDRA²) et à l'échelle nationale (GENCI, Groupe Calcul). La gouvernance du mesocentre est en relation avec la VP en charge de la recherche et s'appuie sur un comité des utilisateurs et utilisatrices composé de l'ensemble des directeurs des laboratoires utilisateurs du Mésocentre ou leurs représentants.

Parallèlement, l'UCA bénéficie d'une structure dénommée **UCA PARTNER** (Plateformes d'Assistance à la Recherche, aux Technologies et aux Entreprises) regroupant les principales plateformes technologiques et accompagné par un budget dédié du CR (100 k€ en 2024). UCA PARTNER participe à la politique de développement de la recherche de l'établissement et assure aux chercheurs et entreprises l'accès à un **parc technologique mutualisé, performant et polyvalent**. Doté d'une directrice et d'une directrice adjointe, UCA Partner fédère plus d'une quarantaine de plateaux techniques d'analyses scientifiques et de ressources technologiques de l'établissement regroupés en pôles de compétences et couvrant des domaines d'expertise variés allant des technologies pour la santé, l'environnement, la géomatique, la biologie, les analyses physico-chimiques, l'imagerie, les matériaux, aux sciences humaines et sociales.

La politique **documentaire scientifique** s'inscrit pleinement dans la dynamique de la science ouverte. À ce titre, les accords dits "transformants" ne doivent être signés que s'ils respectent ce principe et ne compromettent pas l'accès libre à la recherche. Des communications ont été faites dans ce sens, auprès des laboratoires. Afin d'assurer une gestion efficiente et cohérente des ressources documentaires à l'échelle de l'établissement, plusieurs axes de travail structurent notre politique documentaire : (1) Une **gestion centralisée des abonnements** aux revues et plateformes qui permettrait de mieux maîtriser les coûts, de simplifier la gestion des accès, et d'optimiser les ressources, (2) le maintien d'un équilibre de **50 % entre les besoins liés à la formation et ceux liés à la recherche**, (3) Le budget alloué aux abonnements (hors contrat Elsevier) est à la hauteur des ambitions scientifiques du site afin d'assurer un accès de qualité aux ressources, dans une logique de soutien à la fois à l'excellence académique et à l'égalité d'accès à l'information.

Des partenariats institutionnels formalisés et une inscription forte dans le territoire

Comme décrit précédemment, les **partenariats institutionnels sont structurés** au niveau du site dans le cadre de l'**Alliance UCA**. Les **3 principaux ONR** impliqués dans la politique scientifique de l'UCA (CNRS, INRAE, INSERM) sont **étroitement associés à l'Université**.

Entre 2021 et 2024, des **conventions cadres** avec l'ensemble des ONR présentes sur le site (CNRS, INRAE, INSERM et IRD) ont été signées afin de formaliser des stratégies communes et les modalités de gestion de nos UMR. Ils sont représentés au CA et au CR de l'UCA et au sein du « directoire élargi ». Au niveau de la politique de site, le CNRS est représenté par l'adjoint au délégué scientifique référent du site, l'INSERM par la référente de site et l'INRAE par le directeur du centre clermontois. Dans le cadre de l'Alliance, ils participent pleinement à l'élaboration de la stratégie de site, notamment au sein de la commission CAP3S (vide- supra). Cette organisation favorise un pilotage concerté, une mutualisation des ressources et **une stratégie de site cohérente et partagée**. Sur des sujets spécifiques, des échanges informels sont aussi fréquemment organisés (plateformes, projets CPER, FEDER...) en bilatéral.

Les relations avec les ONR s'organisent aussi **au niveau des unités de recherche (13 UMR CNRS, 2 UAR CNRS, 4 UMR INSERM, 6 UMR INRAE)**, où la coordination repose principalement sur **les directrices et directeurs d'unité**, qui assurent l'interface entre les orientations scientifiques de leur laboratoire et celles des établissements tutelles. Cette articulation est renforcée par les dispositifs mis en place par le CNRS, tels que les Dialogues Objectifs Ressources (DOR) et les Entretiens Annuels Objectifs Moyens (EAOM), auxquels l'UCA au travers de sa vice-présidente en charge de la recherche et sa directrice de la DRED, est systématiquement conviée. Clermont Auvergne INP est fortement impliqué dans trois UMR UCA/CNRS (LIMOS, IP, ICCF), ce qui nous a conduit à formaliser la répartition des rôles et missions dans le cadre d'une convention recherche UCA/Clermont Auvergne INP en 2022 tenant compte de la convention de site UCA-CNRS. Aussi Clermont Auvergne INP est associé systématiquement aux échanges UCA-CNRS pour les unités qui la concernent. Ces dispositifs garantissent un alignement des stratégies et une transparence dans l'allocation des moyens. Toutefois, une marge de progression subsiste afin d'envisager de coconstruire une stratégie à l'international sur le périmètre des laboratoires et de pouvoir affecter en concertation et en fonction des besoins, les moyens aux unités (fonctionnement, équipement et RH).

Des échanges sur des **questions ponctuels** (management et direction des UMR, locaux, CPJ, ...) sont également organisés en fonction de l'actualité des laboratoires, avec les responsables des instituts du CNRS, des départements de l'INRAE ou encore des Instituts thématiques de l'INSERM. Des échanges opérationnels concernant la valorisation, l'ingénierie de projets y compris européens sont également Les collaborations avec les **établissements de santé** (CHU, CJP) se sont intensifiées grâce à une politique conjointe de **recherche translationnelle** bénéficiant d'un appel à projets commun depuis 2022. Par ailleurs, un travail a été engagé fin 2024 qui devrait être finalisé au premier semestre 2025, afin de renouveler la **convention hospitalo-universitaire** et la **composition du CRBSP**, de sorte à renforcer le partenariat entre les acteurs du site dans le domaine de la santé et à identifier les **thématisques prioritaires de recherche partagées** dans une volonté de promotion conjointe de recherche translationnelle en santé.

La recherche et l'innovation bénéficient du **soutien des collectivités territoriales** que ce soit dans le cadre de la stratégie de **la Région AURA**, ou bien au niveau de **Clermont Auvergne Métropole (CAM)** en tant que moteurs de dynamique territoriale, de la croissance économique et de compétitivité. **La région** soutient le site dans le cadre du **Contrat Plan Etat Région** - Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (CPER ESRI). Sur le contrat 2021-2027, 5 projets coconstruits entre les axes principaux et les CIR sous la coordination de CAP3S, ont été soumis et labellisés pour un montant total de 13,425 M€ dont 5.74 M€ de la part de la Région AURA. Parallèlement, la Région accompagne également la recherche via des **appels à projets spécifiques** (Pack Ambition Recherche, R&D Booster...), des projets partenariaux public-privés afin de stimuler l'innovation dans des secteurs prioritaires ainsi que les collaborations à l'international (Pack Ambition International). En tant qu'autorité de gestion du FEDER/FEADER, la région soutient également le financement d'équipements de pointe au sein des plateformes et laboratoires reconnus pour leur excellence scientifique. Soulignons que dans le cadre du CPER, les échanges entre partenaires ont permis d'obtenir de la part de **CAM**, un financement de RH (10/an) en soutien aux 5 projets labellisés. La métropole accompagne également la recherche de l'UCA via son AAP annuel recherche-action, des demi-bourses de thèse (2-3/an) ainsi qu'un soutien aux collèges des écoles doctorales (35 k€/an). Une autre contribution importante de CAM porte sur des **actions financées dans le cadre de l'I-Site** (750 k€/an), qui font l'objet d'une présentation annuelle des projets par les porteurs de CIR et de programmes devant l'élu en charge de l'Enseignement Supérieur, la Recherche, et l'Innovation et la directrice du service correspondant. C'est ainsi que plus de 33 M€ et 8 M€ pour la Région/FEDER et la CAM respectivement, ont été investis sur le contrat 2019-2024 en soutien à des projets de recherche et d'innovation portés par l'UCA. Si ces financements contribuent fortement au développement de certains domaines de recherche du site, d'autres plus éloignés des stratégies affichées par les collectivités échappent à ce soutien tout particulièrement dans le domaine des SHS.

La reconnaissance de la qualité des recherches menées à l'UCA se traduit non seulement par la production de publications majeures, mais également par des implications et des réussites à des appels à projets importants. A titre illustratif, on notera en particulier sur la période :

- La première étude clinique mondiale montrant une association entre la présence des **bactéries AIEC** (adherent-invasive E. coli) et le risque de récidive post-opératoire dans la maladie de Crohn (Buisson A et al. Role of adherent and invasive E. coli in Crohn's disease: lessons from the post-operative recurrence model. Gut. 2023 ; 72(1) :39-48).
- Une étude basée sur l'analyse du **néodyme** mettant en évidence que la Terre et les proto-planètes ont une composition différente des météorites primitives. (Frossard P., Israel C., Bouvier A., Boyet M. Earth's composition was modified by collisional erosion. Science 2022, 377, 1529-1532, 6614).
- La première mesure directe de **tenseur géométrique quantique** dans un système physique (photonique) (A Gianfrate, O Bleu, L Dominici, V Ardizzone, M De Giorgi, D Ballarini, G Lerario, KW West, LN Pfeiffer, DD Solnyshkov, D Sanvitto, G Malpuech, Measurement of the quantum geometric tensor and of the anomalous Hall drift, Nature 2020, 578, 381).
- Un positionnement en faveur de la **mise en commun des brevets** relatifs aux vaccins et traitements contre la COVID-19. (De Villemeur, E. B., Dequiedt, V., & Versaevel, B. (2021). Pool patents to get COVID vaccines and drugs to all. Nature, 591(7851), 529-530).
- Des **ouvrages primés** qui mettent en valeur les PUBP et les auteurs de l'UCA (Résistances à l'idée d'art moderne dans la peinture (Pierre Sérié, PUBP, coll. « Histoires croisées ») : prix Eugène Carrière 2024, Académie française ; Les Gergoviates, des étudiantes et étudiants en résistance (Marion Dacko et Arnaud Pocris, PUBP, beau-livre, hors collection) : prix Achard-Gardette 2024, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand
- Une **bonne dynamique autour de l'IUF** avec 14 lauréats sur la période répartis à part égale entre SHS et sciences expérimentales, dont 5 en 2024.
- L'**ERC Consolidator Grant Redlang** obtenu par Simon Riche (LMBP), en 2021 d'un projet qui porte sur la représentation des groupes algébriques réductifs sur des corps de caractéristique positive.
- La coordination **de deux réseaux COST : Opera** (composé de communautés d'experts et **croissance épitaxiale** axée sur différentes classes de matériaux innovants) ainsi que **iCON-MICS** qui vise à mener des recherches sur les **bandes dessinées et les romans graphiques** de l'espace culturel ibérique
- L'organisation en 2023 par AME2P **du premier workshop international** dédié au métabolisme énergétique et aux spécificités physiologiques de la femme en présence des 10 meilleurs experts mondiaux et d'environ 180 personnes venant de 20 pays différents.
- Le pilotage par le LMGE du **Centre National de Référence** (CNR) des entérovirus et parechovirus, pour une mission de surveillance nationale sous l'égide de Santé Publique France.

Une internationalisation de l'activité de recherche en cours de structuration

Suite aux évaluations de l'HCERES en 2019 et du jury IDEX/ISITE en 2022, l'**UCA a reconstruit sa stratégie d'internationalisation** afin de la renforcer et de l'adosser à son label I-Site CAP 20-25 pour améliorer son attractivité et son rayonnement.

Cette dynamique s'est structurée autour d'un cadre de gouvernance mis en place dès 2020 via la Commission des Relations Internationales (RI) de site, et a été formalisée en 2022 par l'adoption d'une **stratégie internationale commune**.

Trois priorités stratégiques de site ont été définies en 2022, basées sur les forces et faiblesses identifiées lors des évaluations :

- a) Le premier axe vise à renforcer la **dimension européenne** de l'UCA en bâtiissant un réseau universitaire solide, basé sur des partenariats privilégiés et stratégiques en enseignement et en recherche.
- b) Le deuxième axe s'appuie sur **l'expertise de l'UCA en développement durable**, positionnant l'université comme un acteur clé de la formation pour le développement humain et durable, grâce à ses recherches dans des domaines tels que les aléas naturels et le développement économique international.
- c) Le troisième axe se concentre sur l'intégration de l'UCA dans les **réseaux de coopération internationale** de ses partenaires publics et privés du territoire, comme le Centre Jacques Cartier et le Réseau International des Villes Michelin.

Pour renforcer sa dimension européenne, l'UCA a fait le choix de coordonner la création de l'alliance universitaire européenne **ARTEMIS (Alliance for Regional Transition, Equality, Mobility, Inclusion, Sustainability)**, qui a obtenu le statut d'université européenne par la Commission européenne en juin 2024. Le projet ARTEMIS constitue un **levier stratégique et structurant majeur** pour l'internationalisation du site. Dédiée aux enjeux de mobilité et de transition territoriale en cohérence avec la signature thématique de l'UCA, l'université européenne labellisée pour une durée de 4 ans (2024–2028), comprend notamment un **Work Package dédié à la recherche et un autre à l'innovation**, en lien étroit avec les thématiques des CIR 2, 3 et 4. Comptant **8 établissements** d'enseignement supérieur européens (France, Grèce, Italie, Roumanie, Belgique, Estonie, Allemagne, Norvège), ainsi que **2 Universités ukrainiennes** et **80 partenaires associés** issus de l'écosystème territorial et économique, l'Université européenne ARTEMIS s'inscrit pleinement dans la stratégie d'établissement du site clermontois et **constitue un catalyseur de coopération européenne**. Il pose ainsi les bases d'un **réseau structuré, pérenne et multidisciplinaire** pour les années à venir qu'il conviendra de mobiliser pleinement autour des activités de recherche et d'innovation. La création en 2023, de **CAP Europe**, guichet Europe au pérимètre transversal pour l'accompagnement des réponses aux AAP européens (dans le cadre projet UCA ASDESR) participe également de ce renforcement.

Ces priorités trouvent un **ancrage scientifique** dans les Centres Internationaux de Recherche (CIR I-Site CAP 20-25) et les laboratoires du site, qui renforcent la dimension internationale de la recherche par la coopération scientifique, l'accueil de chercheurs étrangers, la structuration de partenariats internationaux et la participation à des projets européens ou multilatéraux. Ils contribuent ainsi à la visibilité et à l'attractivité du site. **L'évolution des 4 challenges scientifiques** CAP 20-25 en CIR en 2021, participe pleinement à cette stratégie. Cette évolution renforce leur visibilité internationale en s'appuyant sur les thématiques des "modèles de vie et de production durables".

Parallèlement, depuis 2022, l'UCA a réorganisé **ses dispositifs de soutien à la mobilité** des EC et C, en remplaçant le programme WOW par une série d'appels à projets ciblés :

- **Mobilités sortantes** de courte (5-15 jours), moyenne (2-3 mois) et longue durée (3 à 12 mois) ;
- **Mobilités entrantes** de chercheuses et chercheurs internationaux ;

Ces dispositifs soutiennent environ 120 mobilités entrantes et sortantes par an, pour un montant total avoisinant 320 000 €. Un des objectifs est de ne pas dissocier formation et recherche dans le cadre de ces mobilités à l'international mais aussi de favoriser dans la majorité des cas une articulation voire une synergie.

L'**internationalisation du doctorat** fait l'objet d'une attention particulière depuis 2022 afin d'articuler les dispositifs existants au niveau du pôle des ED HDR, ceux du conseil de la recherche et ceux de la commission RI de site. Cela a conduit à déployer différents dispositifs, tels que:

- La mise en place d'un appel à projets pour soutenir les **séjours de recherche des doctorants et doctorantes** à l'international (5 jours à 3 mois) ;
- Le financement de la participation **de membres étrangers dans les jurys de thèse** ;
- Le co-financement pour la **participation à des congrès internationaux** ;
- La valorisation progressive des **cotutelles de thèse** ;

- L'inscription à venir dans **une école doctorale conjointe européenne** dans le cadre du WP4 du projet ARTEMIS.

Cette démarche vient en prolongement des actions menées pour internationalisation des formations, en particulier dans le cadre de la graduate school (CAP-GS) et des 7 graduate tracks.

Enfin sur la période, l'UCA a initié **deux laboratoires internationaux de recherche** : un autour des Processus et de la Remédiation de l'Environnement (LPRE) créé en Décembre 2020 avec l'Université de Wuhan et un second Homigut avec l'Université de Gand sur le rôle méconnu du microbiote de l'intestin grêle en nutrition et santé humaines. L'établissement est par ailleurs partenaire de 4 Laboratoires communs associés porté par le CNRS et un porté par INRAE.

Une attention particulière portée aux questions de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique de la recherche

Une réelle politique en **matière de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique de la recherche** a été mise en place dès 2018 avec la mise en place d'un **conseil éthique et déontologie de l'UCA**. Celui-ci porte la politique et les actions en matière de :

- **Déontologie** : à l'appui du **référent** déontologue de l'établissement, une **commission** de déontologie est en place afin d'examiner et de rendre des avis sur les demandes de cumul d'activité, dont la reprise ou la création d'entreprises. Elle porte également la politique plus globale en matière de gestion des liens et conflits d'intérêt. L'UFR de Médecine et des professions paramédicales a mis en place une **charte de déontologie en matière de santé**, qui est signée par l'ensemble des personnels hospitalo-universitaires. Il est en charge de rendre des avis sur les demandes de cumuls des personnels HU, pour le compte de l'UCA. Les membres de la commission (EC, juristes, personnels de la DRH et de la DRED) sont formés régulièrement afin d'actualiser les pratiques au regard des évolutions réglementaires et juridiques, la dernière formation ayant eu lieu en janvier 2025. Le nombre de dossiers traités, de manière coordonnée avec CAI, est de 12 dossiers depuis 2020 dont 2 en 2024 et 4 en 2025.
- **Intégrité scientifique (IS)** : l'UCA a porté dès 2018 la **formation obligatoire** en matière d'intégrité scientifique auprès des **doctorants et doctorantes**. En 2019, cette formation a été rendue obligatoire auprès des **candidats HDR**, et ce afin d'asseoir notre engagement en matière de prévention des manquements à l'IS. Cette formation est effectuée par des personnels membres du conseil éthique et déontologie et préalablement formés par Lucienne Letellier, DR émérite et experte auprès du comité éthique du CNRS. La formation comporte un cours plénier sur **l'IS, la déontologie et l'éthique** de la recherche, un autre sur la **science ouverte**, et des **ateliers pratiques**. La formation est un moyen de prévention des manquements à l'IS. Mais en cas de suspicion de manquement, une procédure interne, reprenant la procédure travaillée au national par l'association RESINT (association des référents à l'IS), a été validée en 2019 et liste les étapes permettant de gérer les potentiels manquements : depuis le lancement d'alerte à l'éventuelle sanction. Par ailleurs, la **référente IS de l'UCA**, est membre du **bureau de l'association RESINT** et a organisé le 22 novembre 2024, pour le compte de RESINT et en lien avec France Université, le collège de déontologie et la fédération des comités éthique de la recherche (CER) un colloque intitulé « Référents intégrité scientifique, déontologie et éthique de la recherche : comment travailler ensemble ? ».
- **Ethique de la recherche** : un **CER-IRB** (comité éthique de la recherche Institutional review board) est en place à l'UCA **depuis 2018** et rattaché à la DRED, et permet de proposer une **qualification des projets de recherche**, de rendre des avis éthiques avec **numéro IRB** pour les dossiers hors loi Jardé et de soumettre les projets à un CPP pour les RIPH3 et RIPH2 dont l'UCA peut être promoteur. Les dispositifs en place ont été travaillés en lien avec la DRCI du CHU qui a également un CER permettant de rendre des avis pour les projets dont l'investigateur est HU, le CER de l'UCA se chargeant de la gestion des autres projets de recherche. Fin 2024, le nombre de membres du CER UCA a augmenté et est passé de 14 membres en 2018 à désormais **27 membres** opérationnels en 2025, et ce afin de permettre de répondre de manière plus réactive aux demandes croissantes de demandes d'avis et/ou gestion des RIPH en amont de la soumission CPP. En effet, le CER a traité 30 dossiers en 2018, 51 en 2019 et **75 en 2024** pour un total cumulé de **460 dossiers** entre 2018 et 2024. Concernant les **dossiers RIPH**, un total de **19 dossiers** ont été soumis au CPP depuis 2018.

Les pratiques responsables couvrent également le **champ des recrutements** notamment de chercheurs, avec le portage depuis 2019 d'une **labelisation HRS4R** (*Human resources strategy for researchers*) à l'échelle de l'UCA puis de l'EPE à compter de 2021. Cette démarche vise à améliorer les pratiques dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de condition de travail des chercheurs. Accordé par la Commission européenne, ce label « HR Excellence in Research » reconnaît la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs de l'EPE. Il valide l'engagement de l'établissement dans l'amélioration des pratiques en matière de recrutement et conditions de travail des chercheurs, et reconnaît la qualité de sa politique de ressources humaines.

Le label s'est concrétisé par la mise en œuvre d'un **plan d'actions pour la période 2019-2024** (25 actions) dont l'évaluation interne a fait l'objet d'un rapport positif rendu par les experts européens.

Certains axes forts peuvent être dégagés selon les thématiques : formation à l'**intégrité scientifique**, valorisation de la **science ouverte**, sensibilisation à la **valorisation de la recherche** (aspects professionnels et éthique), élaboration de divers textes et documents RH concernant le **recrutement** (recrutement), mise en place de politiques et de **groupes de travail** sur la qualité de vie et des conditions de travail, l'égalité professionnelle, le handicap, les RPS (conditions de travail), accompagnement et formation pour les nouveaux et nouvelles EC, accompagnement et parcours individuel de formation pour les doctorants et doctorantes (formation-développement).

Le **plan d'actions révisé 2024-2027** (19 actions) vise à améliorer certaines actions déjà engagées et à proposer de nouveaux engagements. L'effort porte notamment sur le recrutement des **publics internationaux** (outil de recrutement ATS, accueil et documents en anglais), l'**accompagnement** des personnels (compagnonnage des EC, mentorat pour les carrières féminines), les **conditions de travail** (mise en place de partenariats Aract et FIPHFP, enquêtes récurrentes servant de baromètre) et l'**égalité professionnelle** (nouveau plan égalité professionnelle, formations proposées en lien avec l'égalité).

A l'issue de cette phase, après une évaluation interne et une visite des experts européens sur site, l'UCA pourra solliciter un **renouvellement du label HRS4R**, s'appuyant sur un nouveau plan d'actions pour la période **2027-2030**.

Un positionnement affirmé et des actions en faveur de la Science Ouverte

Depuis sa création, l'UCA s'est fortement engagée dans le **développement de la Science Ouverte**, avec une volonté affirmée de favoriser la diffusion et le partage des connaissances. Cette politique s'inscrit dans le cadre du deuxième Plan National pour la Science Ouverte (PNSO2, publié en 2021), des initiatives de la Commission européenne et des recommandations de l'UNESCO. Portée par **une chargée de mission** placée sous la responsabilité de la vice-présidence recherche, cette dynamique est coordonnée par la « cellule science ouverte » et implique activement la Bibliothèque Universitaire (BU), la DRED, la DOSI, le Pôle éditorial numérique (POLEN), les Presses Universitaires Blaise Pascal (PUBP), ainsi que des membres de la communauté scientifique.

Poursuite de la dynamique vers l'accès ouvert des publications : La mise en place d'un réseau de correspondants et correspondantes science ouverte (SO) au sein de chaque BU a permis d'assurer un accompagnement de proximité auprès de la communauté scientifique en proposant une prise en main personnalisée de HAL, des formations science ouverte et en mettant à disposition des ressources sur le site web dédié de l'UCA. Parallèlement, l'offre de formations à destination des doctorants et doctorantes s'est enrichie. Une sensibilisation à la science ouverte intégrée au module « Ethique de la recherche et Intégrité scientifique » est complétée depuis 2022 par un module facultatif intitulé « valoriser sa recherche au regard de la SO » permettant d'approfondir leurs connaissances. Selon le dernier baromètre de la science ouverte de l'établissement, 78 % des publications sont en accès libre en 2023, un chiffre supérieur à la moyenne nationale. Toutefois, cette progression globale masque des disparités entre disciplines. Par ailleurs, il convient de noter que 70 % de cet accès ouvert est obtenu via le paiement de frais de publication (APC) et une publication dans des revues hybrides.

Développement de l'édition en accès ouvert diamant : En parallèle, le POLEN et les PUBP ont étoffé leur offre de publications en accès ouvert diamant, pour les revues et les ouvrages. Un tiers des 12 revues accompagnées par le POLEN sont aujourd'hui diffusées sur la plateforme OpenEdition Journals. Les ouvrages publiés par les PUBP sont de plus en plus nombreux à être disponibles en version freemium sur OpenEdition Books. Un plan de retraitement, sur 3 ans, de l'ensemble du fond éditorial imprimé des PUBP (500 titres) pour une diffusion numérique en accès ouvert diamant a été élaboré en 2024, en lien avec la plateforme Persée. 90 titres sont déjà retraités et en cours d'intégration sur Persée. 83 autres sont en cours de traitement. Ces efforts ont été accompagnés d'une refonte des sites web du POLEN et des PUBP, renforçant leur visibilité. Le soutien proposé à la communauté académique par ces structures couvre l'amélioration de la qualité éditoriale, le référencement, la conformité aux critères internationaux et la promotion du libre accès. Les équipes sont progressivement formées aux outils d'édition structurée.

Vers un pôle d'édition ouverte : Le constat d'un manque de lisibilité et de synergie entre les pôles éditoriaux a conduit en 2024, à la mise en place d'un groupe de travail chargé de réfléchir à la création d'un pôle d'édition ouverte sur le site clermontois. L'objectif est de renforcer la complémentarité des structures existantes et de proposer un ou plusieurs scénarios d'organisation pérenne.

Structuration d'une offre de services autour des données de la recherche : L'une des priorités de l'établissement a été d'organiser une offre de services à destination de la communauté scientifique, afin de favoriser le partage et l'ouverture des données selon les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable). Lancés dès 2020 à travers un groupe de travail, les services de l'atelier G.O.T.O. DO UCA « Gérer Ouvrir Trouver Obtenir les Données de l'UCA » sont labellisés au niveau national et rejoignent l'écosystème Recherche Data Gouv depuis 2023 (<https://recherche.data.gouv.fr/fr/page/ateliers-de-la-donnee-des-services-generalistes-sur-tout-le-territoire>).

L'offre de service qui s'adresse à la communauté s'organise autour de 4 services (1) **Guichet unique** « Données de la recherche » et base de connaissances « Ouvrir et gérer ses données de recherche avec l'UCA » autour des données, (2) **Gérer et partager ses données de recherche** dès le début de sa thèse, (3) **anticiper et coordonner l'ouverture** des données, en proposant aux laboratoires, une aide à la rédaction d'un **Plan de gestion de données** (PGD) d'entité et (4) **accompagnement au dépôt** des données dans des entrepôts nationaux et/ou thématiques.

Depuis 2023, l'équipe a été renforcée par le recrutement d'un ingénieur d'étude « données » (0,5 ETP) et a permis l'ouverture d'un guichet unique « Données de la recherche » comme porte d'entrée pour toutes les questions en lien avec les données de la communauté scientifique de l'UCA. Un parcours de formation « science ouverte » est proposé aux doctorants et doctorantes dans le cadre de la formation obligatoire « éthique et intégrité à la recherche » ainsi qu'un **module de 14 h, facultatif « Gérer et partager ses données de la recherche** ». Celui-ci a été dispensé auprès des 20 doctorants et doctorantes de l'UCA afin de les accompagner vers la FAIRisation de leurs données de recherche. Des ressources sont aussi disponibles et accessibles sur le site web science ouverte et à partir du guichet unique. Une offre de formation « rédaction du PGD de projet » est proposée à la communauté. L'atelier accompagne actuellement 13 laboratoires dans la rédaction du PGD d'entités. En parallèle, un **espace institutionnel Data UCA** dans l'entrepôt national Recherche Data Gouv a été mis en place. Enfin, l'atelier a également assuré l'animation d'ateliers pratiques via 2 Metadata parties annuelles, pour comprendre les principes FAIR et apprendre à déposer un jeu de données dans un entrepôt thématique. Deux ateliers Wikidata, pour apprendre à collecter et déposer des données dans la base ont été suivis.

En parallèle, l'UCA a adhéré à l'association de **l'European Open Science Cloud (EOSC)**, ce qui lui permet de partager les informations au niveau européen et de bénéficier des formations, outils proposés par le Cloud.

Évolution des pratiques d'évaluation : Favoriser l'adhésion de la communauté à la science ouverte passe par une transformation des **méthodes d'évaluation des EC et de la recherche**. Depuis 2022, l'UCA est **membre signataire de l'accord CoARA**. Dans ce cadre, un groupe de réflexion a été constitué en 2023, réunissant des élus et élues du Conseil de la recherche, du CP2E et du Conseil HSR4R. Ce groupe travaille à l'élaboration d'outils, de critères et de ressources visant à inscrire l'évaluation de la recherche dans une approche qualitative et attentive à la diversité des activités scientifiques et en respectant les principes CoARA. Cette réflexion s'appuie notamment sur un texte de recommandations voté par la Commission académique de l'UCA en 2020.

Feuille de route institutionnelle : Dans une volonté d'une structuration pérenne et de poursuite des engagements de l'établissement en matière de science ouverte, une feuille de route a été rédigée. **Validée par le conseil de la recherche puis le conseil d'administration**, cette feuille de route définit les engagements politiques, les actions à mener et les priorités à déployer autour de 5 axes stratégiques : 1- développer la dynamique vers l'accès ouvert des publications, 2- mettre en œuvre une stratégie d'édition scientifique centrée sur le modèle diamant, 3- partager et ouvrir les données de la recherche, les codes sources et les logiciels, 4- transformer les pratiques de l'évaluation de la recherche au regard de la science ouverte, 5- faire de la science ouverte un principe par défaut. Elle permettra également un suivi annuel via des indicateurs et facilitera la communication auprès de la communauté et des partenaires.

Engagement dans les réseaux de la science ouverte : Enfin, l'UCA par l'intermédiaire de sa chargée de mission SO, s'implique activement dans les **écosystèmes de la science ouverte**, tant au niveau national qu'europeen et international. Elle participe à de nombreuses instances et réseaux à travers la participation aux groupes de travail des ateliers de la donnée, aux collèges du Comité pour la Science Ouverte (CoSO), au chapitre national de CoARA et au réseau des référents et référentes science ouverte de France Universités.

Référence 11. L'établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche.

Une politique budgétaire en adéquation avec le potentiel scientifique et les orientations

Afin de soutenir sa politique scientifique interdisciplinaire à l'échelle du site, l'UCA, en tant qu'établissement coordinateur territorial, fléche chaque année une part significative (65%) de la **dotation I-SITE CAP 20-25 aux CIR et aux programmes transverses**, après présentation et validation devant le directoire élargi de l'Alliance UCA. Pour certains CIR, les dotations liées aux labex (ImobS3, Clervolc et IGDM+) sont intégrées à leur dotation. Les CIR incarnent les domaines scientifiques de spécialisation de l'initiative CAP 20-25, en cohérence avec sa thématique générale et dans une double perspective d'ouverture interdisciplinaire et de rayonnement international : « concevoir des modèles de vie et de production durables ». Ils appliquent une méthodologie d'innovation multimodale propre à l'initiative, combinant diversité disciplinaire, partenariats variés et exigences de performance scientifique, économique, environnementale et sociétale. Chaque CIR est dirigé par **un directeur** nommé par le conseil d'administration de l'UCA, sur proposition du directeur de l'initiative CAP 20-25 et après avis du directoire élargi de l'Alliance. Il reçoit une lettre de mission du directeur de l'initiative, et constitue **un comité de pilotage** représentatif des forces académiques et socio-économiques du territoire, dans le périmètre scientifique concerné. Les **choix stratégiques et budgétaires du CIR** sont discutés au sein de ce comité de pilotage, qui veille à la cohérence des mesures incitatives avec l'ensemble des programmes de l'initiative CAP 20-25. Le directeur de l'I-SITE siège au comité de pilotage de chaque CIR, afin d'assurer la **cohérence d'ensemble de l'initiative**. Le CIR présente annuellement un rapport d'activité que son directeur présente au directoire élargi, incluant les membres du consortium CAP 20-25. Le périmètre d'un CIR peut évoluer, sous réserve de l'approbation du comité de pilotage et du directoire élargi, en cas de demande de rattachement de nouvelles unités de recherche. Parallèlement, le projet I-SITE CAP 20-25 soutient également des **programmes transversaux**, tels que ceux consacrés à l'eau ou aux données (Data). Il accompagne le programme EMERGENCE, dédié au financement de projets exploratoires ouverts à l'ensemble des disciplines de recherche présentes sur le site. Il appuie également les recherches en innovation pédagogique, afin d'en favoriser un déploiement pertinent.

Tableau de répartition de la part dédiée à la recherche de l'I-Site CAP2025 en 2024 en k€

CIR 1	CIR2 + IMOSB3	CIR3	CIR4 +Clervolc+ IDGM+	Data	Pole Eau	Emergence	CS LIA1 ¹	Total
750	1 363	750	2 414	250	200	500	200	6 427

Les communautés scientifiques de l'UCA sont également soutenues à travers le **budget de la recherche** (~10 M€ /an ; avec une augmentation de 743 311€ entre 2019 et 2024 soit 21% hors budget dédié aux contrats doctoraux), voté chaque année en CR. Étant donné que le financement de la recherche actuel dépend largement de la réponse à des appels à projets compétitifs nationaux et internationaux (Région, ANR, Union européenne), la performance de la recherche n'est pas prise en compte dans la répartition des moyens UCA entre les différents domaines disciplinaires. La **structuration macro du budget recherche** se décline en trois volets :

- une part consacrée aux **dotations récurrentes des laboratoires**, des écoles doctorales et des autres structures de recherche (31%);
- une part affectée aux **contrats doctoraux** (57 %);
- une part dédiée aux **actions transverses**, qui permettent à l'établissement d'exprimer des priorités de politique scientifique (12%) ;

La part relative aux **actions transverses** comprend notamment le montant du préciput ANR, variable d'une année sur l'autre, auquel s'ajoute une enveloppe spécifique attribuée par le CR.

Afin d'assurer une visibilité financière aux laboratoires, leurs dotations ont été reconduites entre 2019 et 2021. À partir de 2022, une nouvelle méthode d'attribution a été mise en place : chaque unité de recherche reçoit une dotation calculée selon une **clé de répartition** élaborée en groupe de travail du CR, puis validée en séance. Cette clé est fondée sur le nombre de personnels permanents affectés aux laboratoires, pondéré selon leur statut (EC, C, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études) et selon le caractère expérimental ou non des activités de recherche.

En 2023, les mesures liées à la LPR ont été intégrées dans la dotation globale. L'établissement y a ajouté une enveloppe complémentaire de 50 000 euros pour marquer son soutien renforcé aux laboratoires. Cette évolution a permis **d'augmenter les dotations** aux laboratoires et de progresser vers une harmonisation selon le principe du « mieux-disant ». Historiquement, une forte disparité existait entre laboratoires, en héritage de la fusion des 2 universités (UBP et UdA) en 2017. Les laboratoires relevant des

¹ Conseil scientifique Learn'in Auvergne

établissements composantes (Clermont Auvergne INP, ENSACF) bénéficient par ailleurs d'une dotation supplémentaire de la part des établissements composantes,

Par ailleurs, grâce aux mesures de la LPR, le **nombre d'allocations de thèse** financées par l'établissement est passé de 44 à 49 à partir de 2023. Ces contrats doctoraux sont alloués aux ED, qui les redistribuent ensuite entre les laboratoires. La répartition entre ED repose sur leur capacité d'encadrement (nombre d'HDR), pondérée par les allocations déjà obtenues dans le cadre des projets PIA portés par l'établissement (I-SITE, SFRI). La **répartition des 49 allocations** en 2024 est la suivante : 13 pour l'ED SF, 6 pour l'ED SPI, 16 pour l'ED SVSAE, 7 pour l'ED LLSHS, 7 pour l'ED SEJPG.

En complément de ces 49 allocations « de base », et dans le cadre du soutien au projet CAP GS et de la priorité accordée aux études doctorales, 21 allocations doctorales supplémentaires sont mobilisées pour la période 2021–2029, soit 3 allocations pour chacune des 7 Graduate Tracks (GT) du site.

Tableau de répartition du budget de la recherche sur la période 2019-2024 en € et nombre de thèse

	Dotations Laboratoires	ED/CED	Autres structures	Actions transverses	Total	Nombre de thèse
2019	2 409 563	250 000	206 766	613 300	3 479 629	42
2020	2 409 563	250 000	206 746	654 300	3 520 609	44
2021	2 409 563	250 000	206 746	654 300	3 520 609	44
2022	2 760 875	200 000	222 246	862 800	4 045 921	44
2023	2 970 903	200 000	242 546	1 114 235	4 527 684	49
2024	2 719 338	180 000	218 291	1 105 211	4 222 840	49

Les **actions transverses** financées par l'établissement permettent de soutenir plusieurs **leviers structurants** de la politique scientifique :

- le fonctionnement des **plateformes technologiques** et des **animaleries du site**
- l'adhésion à des **pôles de compétitivité**, ainsi qu'à des **réseaux et plateformes** nationaux et européens
- le financement de **groupements ou d'actions spécifiques**, tels que les Herbiers, l'École de Saint-Flour, le Groupe Cancer Clermont Auvergne, le Groupe Auvergne Bioinformatique ou encore les actions en recherche translationnelle.

Sont également cofinancés :

- des **stages de master 2**, afin de renforcer le lien entre formation et recherche ;
- des **mobilités de doctorants et doctorantes** sur les campus territoriaux ;
- des **demi-bourses de thèse**, utilisées comme levier pour compléter d'autres sources de financement.

L'internationalisation de la recherche constitue également un axe ciblé, avec l'attribution de bourses pour la participation des doctorants et doctorantes à des **congrès internationaux** ou pour des **mobilités internationales**, en lien avec l'appel à projets de la DRIF.

Un accompagnement financier est par ailleurs prévu pour l'organisation de **colloques nationaux et internationaux** sur le site, Clermont Auvergne, ainsi que pour des colloques et séminaires en SHS (en moyenne entre 32 et 40 événements soutenus par an), afin de renforcer la visibilité et le rayonnement des activités de recherche.

Enfin, cette enveloppe budgétaire permet également de financer **l'accueil des nouveaux arrivants** à l'UCA (à hauteur de 2 500 € par personne) et de soutenir les initiatives en faveur de la **diffusion scientifique** et de la **Science ouverte**.

Malgré une légère inflexion en 2024, due aux mesures liées à la maîtrise budgétaire de l'UCA, les moyens alloués à la recherche par le CR (hors contrats doctoraux) ont progressé sur la période de **plus de 20%**.

La Fondation de l'UCA développe également des **partenariats stratégiques** avec diverses institutions pour soutenir de manière complémentaire des initiatives en matière d'employabilité, de recherche et de solidarité. Grâce à ces partenariats (50), la fondation gère actuellement **11 chaires de recherche mécénale**, pour un montant total cumulé de 2 292 507 € sur la période. Ces chaires sont axées sur des domaines spécifiques en lien avec la santé, l'éducation, le handicap, l'archéologie, et le numérique. A titre d'exemple, la Chaire Santé et territoire (CLERMA) créée en 2017, a produit 157 activités scientifiques (dont 38 articles classés, 27 articles de vulgarisation ou professionnels, des contributions à 13 ouvrages ou chapitres d'ouvrages et s'est également distinguée par ses 9 programmes de recherche financés).

Concernant l'**allocation des moyens RH**, depuis 2021 elle est élaborée à l'échelle de l'UCA dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et d'un dialogue avec les responsables d'Instituts et de structures (composantes et laboratoires).

Sur le volet recherche plus spécifiquement une « **politique des talents** » a été portée par le projet CAP 20-25 (2017-2021) avec des dispositifs de type **tenure tracks** permettant aux domaines scientifiques les plus en pointe de rester compétitifs à l'échelle mondiale en matière de recrutement. Après une période probatoire de 5 ans et sous réserve d'une évaluation positive, les lauréats seront titularisés sur un poste de Professeur des Universités. **3 lauréats** sur la période 2017-2021 ont été recrutés en sciences de la terre (Guillaume Boudoire, LMV), en mathématiques appliquées (Boris Nectoux, LMBP) et en économie (Eric Roca Fernández CERDI). Depuis, les **chaires professeurs juniors** (CPJ) issues de la LPR, ont prolongé cette dynamique. L'UCA a fait le choix de positionner les CPJ au sein des UMR et a mené une concertation avec les ONR du site pour identifier les thématiques et laboratoires les plus pertinents à cibler afin de renforcer l'attractivité. Entre 2021 et 2024, sur le site **l'UCA a recruté 9 CPJ**, (Simulation ICCF, physique LPCA, sciences informatique LIMOS, mathématiques LMBP, neurologie Neurodol, écologie LMGE, microbiologie UMRF, géographie Territoires et économie CERDI), le CNRS 1 (psychologie expérimentale LAPSCO), l'INSERM 1 (Biologie du développement iGRED) et l'INRAE 2 (Epidémiologiste EPIA, Robotique TSCF), soit au total **13 chercheurs supplémentaires** au sein des unités. Afin d'assurer la plus-value de tels recrutements à l'UCA au-delà de la qualité des dossiers, une attention particulière a été portée sur les aspects **internationaux** des profils ou encore les expériences auprès du **monde socio-économique**.

Un soutien efficace qui s'appuie sur une direction de la recherche à l'écoute et professionnelle

La **Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales (DRED)** rattaché à la VP recherche apporte en articulation avec les autres directions centrales (DRIF, DBF, DRH, DOSI, DAJI et DPIE), un soutien fort à la mise en œuvre de la politique de la recherche ainsi qu'à l'accompagnement des unités de recherche et de leurs personnels. Organisée en en 5 pôles, elle comprend en 2024, prêt de 40 personnes au total.

Un premier **pôle Etudes doctorales et HDR**, gère l'ensemble des questions relatives à l'inscription, le suivi et l'obtention des diplômes de doctorat et d'HDR, en interaction forte avec les directeurs et directrices d'ED et CED et les usagers. L'acquisition du **système d'information ADUM** en 2021 a permis de nettement améliorer les process de gestion des différentes phases. Une réflexion est en cours afin maintenant que l'outil est bien installé, de rationaliser les différentes missions et de permettre des transversalités au sein du pôle pour pallier aux absences ponctuelles.

Le **pôle Appui au Pilotage et à l'Activité des Laboratoires (PAPAL)** contribue fortement au pilotage de l'établissement dans le domaine de la recherche (réponses aux enquêtes, pilotage du SI recherche (GRAAL), déploiement de CAPLAB (AMUE), rapport recherche, accompagnement du CDU, suivi des actions scientifiques transverses du CR (AAP colloques, Cofinancement des gratifications de stage, Action nouveaux arrivants). Il assure également le suivi des relations contractuelles avec les partenaires institutionnels (conventions ONR, Pôle de compétitivité...) ainsi que la mise en place des règlements intérieurs des unités. L'interruption par l'AMUE du développement du SI Recherche CAPLAB annoncé fin 2024, nécessitera une réflexion au sein de l'UCA pour identifier la suite à donner à GRAAL. Au niveau de l'activité des laboratoires, il s'occupe la contractualisation de l'accueil des personnels hébergés ; du respect du protocole de Nagoya ; l'appui à l'organisation des colloques ; le traitement des demandes d'accès en Zones à Régime Restrictif (ZRR) et la gestion du CER-IRB et des demandes de RIPH2 et RIPH3 (recherche impliquant la personne humaine). Dans le cadre des manifestations, le pôle en lien avec la DOSI aide pour la création de serveurs d'inscription, la relecture et signature des arrêtés de tarification en lien avec la DAJI, les conventionnements avec des partenaires co-organisateurs ou co-financeurs et le respect des règles de la commande publique. Depuis 2022, 4 agents supplémentaires ont été affectés au Pôle dans le cadre de l'offre de service « partage » ouverte aux laboratoires afin de pouvoir répondre en termes de gestion financière aux absences courtes des gestionnaires et pallier aux besoins les plus urgents.

Le **pôle Accompagnement des PROjets de recherche (ACCPRO)** a pour mission de sensibiliser les EC de l'UCA aux opportunités de financement, et d'assurer le montage ainsi que le suivi des projets de recherche et de coopération internationale. Il assure la veille sur les AAP au bénéfice des unités (lettre de veille mensuelle (2019- 2023), calendrier webisé des AAP, séminaires d'information, permanences physiques en laboratoires. Il constitue l'unique point de contact pour toute réponse à un appel à projets, quels que soient les échelons : régional (dont FEDER, CPER, Etat déconcentré, etc.), national (ANR, dont grands programmes France 2030/PEPR, Ministériel, BPI France, Associations/Fondations, etc.) ou européen pour tout ce qui est hors champs Horizon Europe/ERC/COST et international. Jusqu'en 2023, la cellule Europe du site était intégrée à ce pôle. Le Pôle a également pour mission de coordonner les actions non-scientifiques des projets dits complexes et/ou structurants dès leur conventionnement et assure notamment leur sécurisation financière. Dans le cadre du projet ASDESR (CAP-RUPTURE) et de la

création de CAP-Europe, nouveau service mutualisé d'appui en ingénierie de projets européens rassemblant six personnes, les missions européennes ont été redéployées. CAP-Europe est désormais en charge de l'accompagnement dédié aux projets financés par la Commission Européenne pour l'ensemble du site avec pour objectifs : 1/ Elargir la participation des communautés du site au-delà des projets européens de recherche aux projets européens de formation et de coopération internationale ; 2 / Accroître le nombre de candidatures en réponse aux AAP européens thématiques ; 3/ Augmenter le nombre de projets européens collaboratifs déposés et obtenus en coordination.

Le **pôle Valorisation** a quant à lui pour missions : la gestion, la négociation, et le suivi des différents contrats conclus par l'UCA avec des partenaires extérieurs (industriels ou non), le développement de la politique partenariale entre les laboratoires de l'UCA et les acteurs publics et associatifs et la gestion administrative, contractuelle et financière du service général UCA PARTNER. Le Pôle a également pour objectif de sensibiliser la communauté scientifique à la valorisation de la recherche publique. Depuis 2020 et la création de CAI filiale de valorisation de l'UCA, le Pôle travaille en lien étroit avec elle. La localisation dans la Maison de l'Innovation, des deux entités est favorable à fluidifier les échanges.

Enfin le cinquième pôle correspond au **Centre D'excellence De Science Partagée En Auvergne** (CESPAU). La labellisation SAPS a conduit en 2022 à l'évolution du Pôle Promotion de la Recherche (et de son CCSTI). Il assure la gestion du projet SAPSAU pour le site, le développement de contenus éditoriaux de vulgarisation scientifique et enfin l'organisation et la création d'événements de médiation scientifique.

Afin d'assurer une articulation efficace entre la DRED et la gouvernance de l'établissement, **une réunion hebdomadaire** est organisée entre la VP en charge de la recherche et la directrice de la DRED afin de passer en revue les principaux sujets. Parallèlement, des **échanges plus informels** avec les chef.fes de pôle sont organisés autant que besoins, sur des sujets ponctuels.

Au niveau des **établissements composantes**, un accompagnement spécifique peut également être apporté. Ainsi, Clermont Auvergne INP est doté d'une direction de la recherche et d'un service support (DRIVE) qui assure le suivi et la gestion des moyens qu'il affecte aux unités de recherche membres (ICCF, IP, LIMOS) ainsi que l'ingénierie de projet pour les salariés de l'établissement composante ou en PNA, le cas échéant (convention de site avec le CNRS).

Les unités de recherche sont aussi accompagnées par **la DOSI** pour le déploiement d'outils spécifiques (Sinchro pour le suivi des fiches de temps, Bonita pour les achats informatiques, My booking pour les réservations de salles et véhicules, Open Project pour la gestion de projets et calendrier des Appels à projets, Outils de calcul des coûts UCALto et Valorisation) et par la **Direction de la communication** pour la diffusion scientifique et la création de supports.

Référence 12. Dans sa politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société, l'établissement définit des orientations structurantes.

Une stratégie en matière d'Innovation ancrée et volontariste

Le site académique Clermont Auvergne se caractérise par une **longue tradition de production de valeur socio-économique à partir de la recherche et de l'innovation** : création de la première filiale d'université issue d'une plateforme technologique dès 1987 (Centre National d'Évaluation de Photoprotection), premier incubateur « Allègre » créé en France en 1999, création de l'une des 6 Maisons de l'entrepreneuriat dès 2004 (ancêtre des Pepite), création en 2006 de l'un des 14 Dispositifs Mutualisés de Transfert Technologique, portage et création en Auvergne de la SATT Grand Centre, création du service général UCA PARTNER (Plateformes d'Assistance à la Recherche, aux Technologies et aux Entreprises) en 2016. À la suite de la décision de l'État de ne pas poursuivre le soutien de la SAS SATT Grand Centre (SATT GC), l'UCA a opéré en septembre 2019 la reprise de toutes les actions détenues par les autres actionnaires académiques au capital de la SAS et de la transformer en **Clermont Auvergne Innovation** (CAI), filiale de l'établissement pour le compte de tous les acteurs académiques du territoire.

Conformément au plan stratégique élaboré en 2018, l'activité de gestion de la Protection Intellectuelle de l'ensemble des actifs de l'UCA transférée en janvier 2020, **d'investissement en maturation** technologique et de licensing héritée de la SATT GC a été complétée en janvier 2021 par l'activité d'incubation d'entreprises d'innovation scientifique, technique ou technologique en succession de l'incubateur d'entreprise d'Auvergne BUSI. De manière non planifiée, l'activité **d'accélération DeepTech** du Bivouac a été également transférée à Clermont Auvergne Innovation le 15/06/2021, permettant ainsi à CAI d'être lauréat de l'AAP Satt-Incubateur-Accélérateur (SIA) cette même année. Enfin, en janvier 2022, l'UCA a souhaité confier à sa filiale CAI la mission de **développement des partenariats public-privé** au préalable assuré par la Direction de la Recherche et de la Valorisation, renommée dans ce contexte Direction de la Recherche et des Études Doctorales.

Ainsi CAI dispose d'un grand éventail de missions dont les deux objectifs principaux et liés sont :

- **Irriguer le monde socio-économique** des actifs et compétences des laboratoires de recherche et dynamiser ainsi son développement

- En conséquence, contribuer à la **génération de ressources propres** pour l'établissement, principalement en augmentant le nombre et les montants des contrats de recherche, incluant les contrats de valorisation de la Propriété intellectuelle.

A la signature de la première convention UCA CAI, la filiale intègre la gestion de la relation client avec les entreprises quel que soit le type de contrat devenant de ce fait la seule structure filialisée en France gérant à la fois le **développement de la recherche partenariale, la gestion de PI et sa maturation, le transfert de technologie et la création d'entreprise jusqu'à sa phase d'accélération**. Ce modèle permet de développer les synergies entre les métiers pour le bien du développement des projets issues de l'UCA et de ses partenaires académiques.

Fin 2024, on peut considérer que Clermont Auvergne Innovation est un vrai succès de la politique d'innovation de l'UCA et du site.

Au-delà de l'aspect opérationnel porté par la mise en place et le développement de CAI, la stratégie de l'établissement en matière d'innovation se base sur des grands piliers de l'UCA à savoir :

- **Une signature thématique** de l'I-SITE CAP 2025 : concevoir des modèles de vie et de production durables
- Un **ancrage fort et assumé** de l'UCA sur son territoire faisant d'elle une université territoriale d'Excellence
- Son alliance universitaire **Artemis** autour de la mobilité, la transition régionale, l'égalité, l'inclusion et la soutenabilité

Ce positionnement entrant en cohérence totale avec ce qu'attend l'État a contribué de manière significative à la désignation de l'UCA comme **chef de file d'un des 5 Pôles Universitaires d'Innovation expérimentaux**, ainsi que sa confirmation en 2023.

La **labellisation PUI** pilote a soutenu l'élaboration d'une stratégie d'innovation à l'échelle du site Clermont Auvergne, accru l'efficacité et la coordination des actions portées par ses acteurs et facilité l'accès des acteurs socio-économique à l'offre académique de compétences et de technologies. L'UCA et CAI ont ainsi piloté plusieurs actions d'innovation structurantes :

- Mise en place d'un **Comité de Gouvernance de l'Innovation** au sein du Puy de Dôme et de comités d'Innovations sur les campus Territoriaux avec les acteurs locaux de l'écosystème d'innovation (collectivités, chambres consulaires, etc.) ;
- Création d'un **réseau des compétences** pour l'incubation piloté par CAI ;
- Diffusion d'actions **PEPITE sur les campus territoriaux** ;
- Développement de l'offre en **Innovation Ouverte**, en interaction forte avec les filières industrielles des territoires ;
- Création de la **Maison de l'Innovation** et ses annexes territoriales en cours de déploiement.

Les premières actions de cette labellisation PUI ont eu un impact positif sur l'écosystème d'innovation (mise en réseau, stratégie territoriale commune, fluidification des interactions et meilleure efficience opérationnelle) et sur les relations entre industriels et chercheurs (reconnaissance du label PUI, connexion plus directe entre partenaires, reconnaissance des compétences en Innovation Ouverte). Du fait des enjeux auxquels sont confrontées les filières économiques de nos territoires, l'UCA a désormais l'ambition de **renforcer la notion d'Impact sociétale et environnementale** au cœur de sa stratégie d'innovation.

Il s'agit de mettre en place à côté de l'évaluation de tout projet à l'aune de la PI, du marché et de l'équipe, une évaluation de l'impact RSE.

Une autre réussite a aussi été le fait que l'établissement chef de file du PUI a su articuler les **actions des business developer** recrutés par les deux ONR membres fondatrices (INRAe et CNRS) à celles déjà entreprises par CAI. Cela a permis une meilleure répartition des domaines d'expertises et une identification plus efficiente des entreprises-industries ayant un fort potentiel de partenariat avec l'UCA. Un accent particulier doit être porté sur la mise en place des **Pôles d'Innovations Ouverts (PIO)**. C'est-à-dire créer une **structure commune** pour investir une thématique où les industriels sont acteurs et volontaires pour travailler de concert ; CAI porte l'investissement de l'UCA dans le PIO et amène également ses propres services d'accélération, d'incubation ou de développement de la recherche partenariale ou d'investissement sur des projets de co-maturation. Deux PIO sont créés :

- BiOP (Biotech Open Platform) dédiée à la fermentation de précision et réunissant Danone ; DMC, Michelin et CACF
- Santé Adom considéré également comme un tiers lieu en Santé Numérique réunissant le CHU de Clermont-Ferrand, le Groupe VyV, Careline et Gutycare.

D'autres PIO ont été identifiés comme émergents dans les domaines de la radiothérapie (CHU et le CJP), la microbiologie industrielle (INRAe, industries du Bassin Aurillacois) ou la régénération de filière fruitière dans le département du Puy de Dôme.

Les relations partenariales que l'établissement souhaite intensifier s'appuient également sur les grands chantiers structurants de notre Région. L'un des plus identitaires est celui mené au sein du Parc Cataroux à Clermont-Ferrand en lien avec La Manufacture Michelin dans le cadre du Pole d'Innovation Collaboratif ou du Centre des matériaux Durables lieu où nous retrouverons la localisation de la start-up BioUpp issue de l'UCA.

Dans le cadre de l'action 1.1.1.1 menée par le **FEDER** dans le cadre de son programme opérationnel 2021-2028, portant respectivement sur **l'accompagnement des projets de recherche et de développement**, l'établissement en lien avec ses services et la filiale CAI mène une politique volontariste, de détection, d'accompagnement au montage et de dépôt de dossier. (34 projets identifiés et en cours de montage pour un montant avoisinant 10 M€).

En complément des chaires mécénales déployées par la fondation UCA, Clermont Auvergne INP favorise la mise en place de **chaires industrielles**, telles que la chaire industrielle **VIVA**, « Valorisation d'Ingrédients Végétaux Actifs » ; la Chaire **DREAM** qui vise à accompagner la transition du secteur industriel vers les nouveaux procédés de fabrication et la création de nouveaux matériaux pour les procédés additifs destinés à l'industrie, ou encore la chaire **SWITCH** « Sustainable Wood Insulation Concrete for a Transition to low Carbon Habitat », portée par le département Génie Civil de Polytech Clermont, et des spécialistes du domaine des bétons biosourcés, et la société CCB Greentech spécialisée dans le béton de bois structurel à bilan carbone négatif.

Des relations à **l'échelle de la grande Région** ont lieu également au travers des 3 SATT-E pour promouvoir la création de start-up. Le programme Expl'Aura permet aux doctorants et doctorantes, jeune docteur et ingénieur par l'intermédiaire d'un bootcamp de monter en compétences et se former à l'innovation, d'être accompagné d'experts à la création d'entreprise et se familiariser aux enjeux du monde économique dans les domaines du Business Model, propriété intellectuelle et la création de valeur.

Une inscription dans le dialogue science et société renforcée et portée à l'échelle du site

L'UCA déploie une stratégie d'inscription de la science dans la société étroitement adossée à la dynamique de transformation du site portée par son initiative I-SITE, et en cohérence avec son projet d'établissement. Cette stratégie articule de manière étroite les objectifs scientifiques et territoriaux autour de la signature thématique de l'établissement : **concevoir des modèles de vie et de production durables**. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre d'initiatives **d'innovation ouverte** et de **sciences participatives**, favorisant la collaboration entre acteurs académiques, étudiantes et étudiants, partenaires socio-économiques, institutionnels et citoyens. Elle a conduit à la création de **territoires pilotes d'innovation ouverte**, à l'image du **Vichy City Lab** centré sur les questions de santé et de mobilité, qui mobilise chercheurs, professionnels de santé et administrations. Dans le domaine agricole, **des living labs** ont été mis en place dans la **Limagne-Val d'Allier** et le **Massif central** : ils s'appuient sur des démarches participatives d'expérimentation en conditions réelles, associant agriculteurs, chercheurs et acteurs de la filière autour des enjeux de durabilité et de valorisation des ressources locales. Des **laboratoires publics-privés** de l'UCA s'inscrivent également dans cette logique d'innovation ouverte, en s'intéressant notamment à l'acceptabilité des solutions, à l'image de **Factolab**, laboratoire partagé avec Michelin sur la cobotique. Dans la continuité, le Groupe d'experts scientifiques Clermont-Auvergne pour l'habitabilité durable des territoires (**GESCA-HDT**), instance initiée début 2024 et coportée par l'UCA et Clermont Auvergne Métropole, incarne une nouvelle forme de **collaboration science-politique**. Il articule recherche publique et action publique pour examiner, de manière exploratoire et prospective, les défis liés à la transition des territoires vers une habitabilité durable, dans un cadre de gouvernance partagée. Ce dispositif renforce la capacité de l'établissement à mobiliser un **savoir scientifique directement mobilisable** par les décideurs publics, contribuant ainsi à l'ancre territorial et à la transformation sociétale.

Cette dynamique est renforcée par le développement d'une **recherche-action plus systématisée**, notamment à travers le projet **CAP A.R.T.** (AAP IDÉES 2022-2029), qui associe les collectivités locales à la définition des priorités scientifiques et à l'identification de terrains d'expérimentation, consolidant ainsi les liens entre recherche publique et transformation des territoires. Par ailleurs, les structures d'innovation de l'UCA, telles que **Clermont Auvergne Innovation** ou **UCA Partner**, soutenues par la labellisation **PUI**, jouent un rôle clé dans la valorisation des résultats de la recherche, en interaction étroite avec les PME, les grands groupes et les collectivités. Cette approche permet d'intégrer pleinement les enjeux sociétaux dans les processus d'innovation (santé, alimentation, mobilité, biotechnologies, agriculture durable, etc.).

Parmi les autres initiatives originales pour renforcer son **ancrage territorial** et favoriser la **circulation des savoirs, l'Université Foraine (Ufo)** portée par l'UCA et son IUT constitue une démarche emblématique. Conçue comme une université «hors les murs», elle permet d'instaurer des temps d'échange et d'envisager des projets collaboratifs dans des territoires éloignés des centres universitaires traditionnels, en co-construction avec les collectivités locales et les acteurs du territoire. La première édition a été organisée en 2022 dans la communauté de communes de Sumène Artense (Cantal), puis à Brioude Sud Auvergne en 2023 (Haute-Loire), dans la métropole clermontoise en 2024, dans la communauté Ambert Livradois Forez (Puy-de-Dôme) en 2025 – avant une édition 2026 programmée dans la communauté de communes Pays du Tronçais (Allier).

Le volet **Science avec et pour la société (SAPS)** constitue un axe important de cette stratégie. À travers le projet **SAPSAU** (Science avec et pour la société en Auvergne), labellisé en 2021 par le MESR, l'UCA fédère l'ensemble des acteurs scientifiques du site autour d'une ambition partagée : renforcer le dialogue entre science et société pour favoriser le dialogue entre science et société.

Les objectifs de cette démarche pour l'UCA sont les suivants :

- Rendre les sciences et leurs enjeux accessibles aux citoyens, en lien étroit avec la politique scientifique de site portée par l'Université ;
- Restaurer la confiance des citoyens dans la science ;
- Accompagner le développement de la recherche participative dans une logique de science-société, afin de répondre aux grands défis sociétaux et aux enjeux environnementaux.

Afin d'atteindre ses objectifs, le projet SAPSAU, financé à hauteur de 1,5 M€ pour la période 2022-2025, s'est appuyé sur la :

1- Construction et coordination d'un **réseau de partenaires** de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) à l'échelle des quatre départements de l'ex-Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme)

2- **Sensibilisation des jeunes publics** aux sciences, avec un accent particulier sur l'éveil scientifique et l'encouragement des vocations scientifiques, notamment chez les jeunes filles. Un **plan d'éveil** aux STIM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques) a été déployé dans les 4 départements auvergnats, en lien avec l'Académie de Clermont-Ferrand et les collectivités. Une attention particulière a été portée à la lutte contre **l'autocensure des jeunes filles**.

3- Valorisation du **patrimoine scientifique** auvergnat, par la création d'un **musée virtuel** de la science locale, valorisant les objets patrimoniaux conservés dans les laboratoires et les collections universitaires et la mise en place d'une **Micro-Folie**.

4- **Formation de la communauté scientifique** à la médiation scientifique et au média-training en partenariat avec des journalistes et des acteurs de la CSTI, afin de **favoriser le dialogue** entre la science, la recherche et la société. Trois sessions ont permis de former une trentaine de chercheurs, dont certains ont produit des podcasts diffusés sur ICI Pays d'Auvergne. La formation doctorale du site contribue également à cette dynamique en renforçant la médiation scientifique, tant à travers ses dispositifs de formation que par des événements publics tels que « **Ma thèse en 180 secondes** », le **Prix Jeunes Chercheurs de la Ville de Clermont-Ferrand, ou le Concours d'éloquence des doctorants et doctorantes**. Le pôle des écoles doctorales et du collège des écoles doctorales de l'UCA propose par ailleurs, des **modules transversaux** sur la médiation scientifique, l'éthique de la recherche et l'impact sociétal.

5- Accompagnement des chercheurs dans le développement de **projets de Sciences et Recherches Participatives**, ainsi que dans la réponse aux Appels à Projets Génériques de l'ANR, sur le volet Impact et Retombées dont certains ont été lauréats (ex. projet Act-Pro Arbitres).

Ce projet a permis de structurer une gouvernance inter établissements associant en particulier l'UCA, Clermont Auvergne INP, l'INRAE, VetAgro Sup et de créer des synergies avec les associations, les collectivités et les acteurs culturels du territoire.

L'un des piliers du projet est le **portail numérique « Puy de Sciences »**, lancé en 2023, conçu comme une vitrine dynamique et accessible de la recherche en Auvergne. Il propose des **contenus variés** (articles, portraits de chercheurs, reportages, infographies, podcasts coproduits avec Ici Pays d'Auvergne), diffusés également via les réseaux sociaux, afin de toucher un **public élargi**, notamment les jeunes. Ce portail intègre un agenda collaboratif des événements scientifiques, un moteur de recherche thématique, ainsi que le « **musée virtuel** ». Il contribue à rendre les actions de médiation visibles et accessibles au plus grand nombre.

Enfin, des manifestations emblématiques comme le festival « **Nuées Ardentes** », qui donne chaque année à voir au pied du Puy de Dôme, l'activité scientifique du site dans un cadre culturel et accessible à tous, incarne concrètement l'ambition de l'UCA d'un dialogue vivant entre science et société. En 2023, c'est

80 EC/C/docteurants/doctorantes qui ont participé à l'événement au côté de 50 bénévoles, pour accueillir 8500 festivaliers.

Les priorités dans ce domaine sont définies de manière **interdisciplinaire et prospective**, en cohérence avec les grands enjeux de la signature scientifique de l'établissement. Elles sont discutées et déployées notamment au sein de la **coordination territoriale de site** et de sa **commission recherche** (CAP3S), et de plus en plus nourries par un **dialogue stratégique avec les collectivités locales**, qui participent activement à l'orientation des thématiques de recherche (transitions environnementales, numérique responsable, santé publique durable, etc.).

Pour évaluer les retombées de cette stratégie, l'UCA s'appuie sur des **indicateurs de participation et de rayonnement** (publics touchés, nombre et nature des projets déployés, retombées économiques et médiatiques), et sur des **retours qualitatifs** issus de l'interaction régulière avec ses partenaires territoriaux, institutionnels et économiques. Le **bilan final du projet SAPSAU**, remis au MESR en février 2025, permet ainsi de documenter précisément les impacts du volet SAPS, en lien direct avec les priorités stratégiques du site et la politique scientifique de l'UCA. Il atteste notamment d'une visibilité accrue des initiatives de recherche participative, et d'un ancrage renforcé de la science dans les dynamiques locales.

Référence 13. L'établissement mène une politique de ressources et de soutien qui bénéficie à ses activités en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société.

Un soutien affirmé à la stratégie d'Innovation et à sa structuration

Afin d'accroître sa visibilité en termes de relations partenariales, l'UCA a souhaité se doter d'un lieu totem. La **Maison de l'Innovation** réunit dans un même lieu de nombreux services et structures situés à l'interface entre la recherche académique et le monde socioéconomique, pour faciliter, encourager et stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat. On y trouve notamment :

- le **Pôle Partenariats et Territoires** de l'UCA ;
- la **Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales** de l'UCA ;
- **Clermont Auvergne Innovation** (filiale de valorisation et de transfert de l'UCA) ;
- la **Fondation UCA** ;
- **CAP Europe** (la structure d'appui spécialisée en ingénierie de projets européens) ;
- des **personnels de valorisation du CNRS**.

La Maison de l'Innovation dispose également d'un espace dédié pour l'accueil des étudiantes et étudiants-entrepreneurs accompagnés par le **pôle Clermont Auvergne PEPITE**. Elle accueille des chercheurs, des étudiantes et étudiants, des entrepreneurs et des acteurs locaux pour collaborer sur des thématiques variées, allant de la transition écologique à la révolution numérique et contribue à la dynamisation de l'écosystème grâce à une programmation événementielle qui met en avant les acteurs, atouts et réussites du site. Afin de proposer la même offre de service sur l'ensemble du site Clermont Auvergne, **des maisons de l'innovation territoriales** sont actuellement en cours d'étude ou de déploiement sur les campus territoriaux de l'UCA dans le Cantal, en Haute-Loire et dans l'Allier.

Nombre de DI : 2019 (12) 2024 (27), Laboratoires communs dont LabCom : 2019 (2) 2024 (10), CIFRE 2019 (37) 2024 (114), Montants de contrats de recherche avec entreprises 1.2 M€ de 2019 à 2024.

Autre dispositif d'amélioration concernant notre visibilité, celui du développement de **notre service général UCA PARTNER** (Plateformes d'Assistance à la Recherche, aux Technologies et aux Entreprises). UCA PARTNER participe à la politique de développement de la recherche de l'établissement et assure aux chercheurs et entreprises l'accès à un parc technologique mutualisé, performant et polyvalent. Il fédère plus d'une quarantaine de plateaux techniques d'analyses scientifiques et de ressources technologiques de l'établissement couvrant des domaines d'expertise variés allant des technologies pour la santé, l'environnement, la géomatique, la biologie, les analyses physico-chimiques, l'imagerie, les matériaux, aux sciences humaines et sociales.

Le **projet CAP 360**, initié à la création de l'EPE UCA en 2021, vise à offrir à l'échelle de l'UCA une vision globale et actualisée de l'ensemble de ses partenariats en dotant la gouvernance d'un outil de pilotage, fiable et réactif, facilitant les prises de décisions stratégiques en ayant une vision transversale et centralisée de l'ensemble des partenariats de l'EPE UCA.

Cet outil de pilotage repose également sur la mise en place d'un **outil de gestion de la relation partenariale (CRM)**, véritable mémoire des relations partenariales, qui centralise les contacts, actions, projets en cours et historiques. Ce CRM vise à professionnaliser la gestion des partenariats, optimiser les échanges, gérer la taxe d'apprentissage, les alumni et les dons, et améliorer la communication (e-mailings ciblés, automatisations). Il renforce l'efficacité administrative, facilite l'organisation d'événements et génère des données utiles pour le pilotage.

Afin de valoriser pleinement son potentiel en matière de ressources humaines, d'infrastructures technologiques et de partenariats, il est essentiel pour l'établissement de disposer d'une stratégie structurée de **collecte, d'automatisation et d'analyse des données** issues des différentes entités de recherche du Pôle Universitaire d'Innovation. L'automatisation des processus de collecte, lorsqu'elle est possible, permet de gagner en efficacité, de fiabiliser les flux d'indicateurs et de libérer du temps pour des analyses à plus forte valeur ajoutée. Une analyse qualitative approfondie de ces données renforce la **capacité de pilotage stratégique**, permet d'identifier les **leviers d'amélioration** et de mieux **valoriser les réalisations** concrètes de l'établissement. Cette démarche s'inscrit résolument dans une logique de qualité et d'amélioration continue, en lien avec les exigences de transparence, d'efficience et d'inscription de la science dans la société.

Une inscription de la science dans la société dense mais dont la structuration et la visibilité reste à structurer

La politique d'inscription de la science dans la société portée par l'UCA s'appuie sur un potentiel humain, institutionnel et partenarial mobilisé de manière stratégique et coordonnée. Toutefois, des marges de progression existent encore pour renforcer la lisibilité, la structuration et le rayonnement de cette politique.

Cette politique a bénéficié de la labellisation I-SITE et la structuration **d'outils innovants** comme le **Pôle Universitaire d'Innovation** (CAP I-TERR 2022-2028), **CAP-ART** ((IDéES 2022-2029) ou le projet **SAPSAU** (label SAPS 2022-2025)). À travers ces dispositifs, l'établissement mobilise efficacement ses ressources en **personnel, ses laboratoires et plateformes**, mais aussi ses expertises en **ingénierie de projet, en communication scientifique et en coordination partenariale**, pour porter des actions structurantes d'inscription de la science dans la société.

L'optimisation de ce potentiel s'exprime notamment dans la **diversité des formats d'action et la qualité du dialogue** établi avec les acteurs locaux : territoires pilotes, collaboration avec les collectivités sur les priorités de recherche, intégration de chercheurs dans les politiques publiques, partenariats durables avec les entreprises, initiatives de formation des élus et d'appui à la décision publique. Elle se manifeste également dans les outils structurants développés dans le cadre du projet SAPS en Auvergne (SAPSAU), à commencer par le **Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne** (CESPAU), qui assure la coordination régionale des actions de médiation scientifique en lien avec un réseau diversifié de partenaires, avec l'appui des personnels recrutés pour le projet. Le CESPAU joue un rôle important dans l'accompagnement des **projets participatifs**, y compris dans les réponses aux appels ANR (volet impact). Cette dynamique repose aussi sur la mobilisation conjointe de **plusieurs entités de l'établissement** : la **Bibliothèque Universitaire**, les **chargés de communication des instituts**, le **Service Université Culture**, le **Collège des Écoles Doctorales**, la **Maison pour la Science en Auvergne** et des événements phares comme le festival « **Nuées Ardentes** ». L'ensemble contribue à valoriser les travaux de recherche et à encourager la participation citoyenne, en s'appuyant notamment sur des **formats numériques innovants**, à l'image du portail « **Puy de Sciences** », lancé en 2023. Ce dernier offre une vitrine dynamique des actions de médiation, renforce leur visibilité et favorise **l'accessibilité des savoirs scientifiques au grand public**, en particulier aux jeunes.

La réflexion prospective engagée au niveau du site par l'ensemble des acteurs de l'ESR et coordonnée par l'UCA dans le cadre de la démarche « Prospective horizon 2040 » a mis en évidence plusieurs leviers d'amélioration, qui s'inscrivent dans les objectifs de l'UCA: **structuration d'un guichet d'entrée lisible** pour les acteurs externes, **renforcement de l'interdisciplinarité** et du **continuum** entre recherche fondamentale et participative, formalisation d'un **observatoire des impacts de la recherche dans la société**.

Une politique entrepreneuriale assumée

Les politiques de **gestion de la PI** et de la recherche partenariale sont pensés comme **des outils au service** de la politique d'innovation de l'établissement et plus largement de sa structuration. Cette politique d'innovation est basée depuis plus d'une trentaine d'année sur la création d'entreprises innovantes issues ou liées à l'écosystème de recherche clermontois.

A contrario de la politique des SATT évaluées sur leur capacité à générer du Chiffre d'affaires à partir des licences, la filiale CAI a diversifié ses modèles économiques pour générer moins de chiffre d'affaires par la licence (mais par contre, du cash et non des compensations de créances comme dans beaucoup de SATT) en proposant des conditions de **retours financiers cohérentes** avec le développement de la Startup. CAI mise ainsi sur la relation client pour la pérenniser et générer in fine de nouveaux contrats génératrices d'autres revenus. Cela permet de lisser la relation entre la Startup et l'Université, relation qui peut souvent se tendre au moment de la signature de la licence initiale.

Il est très important de préserver la **relation laboratoire-entreprise** car de sa persistance à long terme naîtra la structuration de la filière.

Sur **160 entreprises** qui se sont créées à partir des ou **en lien avec les laboratoires** du site depuis bientôt 40 ans, on s'aperçoit que près de la moitié de celles qui existent toujours ont des relations pérennes avec des laboratoires du site académique, en créant à titre d'exemple des laboratoires communs.

Nous devons mentionner que certaines entreprises disparues par rachat ont tout de même modifiées durablement le paysage de l'innovation et de la recherche du site. Si on prend le cas de Cyclopharma, son rachat en 2017 a permis à Curium Pharma de devenir le leader mondial de la fabrication du fluorodéoxyglucose (FDG18) traceur radioactif utilisé pour des examens en cancérologie. Sa filiale Curium PET France a toujours son siège social à Clermont et l'entreprise collabore fortement avec le Centre Jean Perrin et l'UMR INSERM IMOST. Cela contribue à la renommée de Clermont Ferrand en tant que centre de recherche en médecine nucléaire important en France. De même, le rachat d'Allegorithmic par Adobe en 2019 a permis d'avoir la seule implantation d'Adobe en province à Clermont Ferrand. Enfin, dernier exemple, la création de Metabolic Explorer en 1999 a permis la naissance par essaimage de Carbios en 2011 et également celle d'Afyren faisant de Clermont Ferrand un lieu de référence de l'industrie de la chimie verte nationale. Toute cette structuration locale a conforté le choix de la Manufacture Michelin de créer son Centre des Matériaux Durables et en son sein le Pôle Innovation Ouverte Biotech Open Platform dont Danone, la start-up américaine DMC Biotechnologies et le Crédit Agricole Centre France sont les principaux investisseurs.

Enfin, la réussite en 2024 de l'augmentation de capital de Surgar start-up liée à l'UCA en levant 11 M€ contribue indéniablement au rayonnement de l'innovation et de la valorisation des actifs de la recherche de notre établissement.

Dans tous ces cas, la **politique de PI a son importance** notamment à la naissance de l'aventure entrepreneuriale et elle a été en général mesurée de manière à ne pas contracter la croissance de l'entreprise sachant que ces aventures se développent sur un cycle supérieur à 10 ans. Au cours de cette longue phase, la recherche partenariale peut se développer et permettre notamment grâce aux thèses CIFRE de codévelopper aussi bien l'entreprise que l'équipe de recherche et de créer un effet amplificateur.

Un engagement important et diversifié

Pour soutenir la diffusion de la culture scientifique et les activités de médiation, l'UCA **mobilise un ensemble coordonné de moyens humains, financiers, structurels et partenariaux**. Ces moyens s'inscrivent dans une stratégie d'ancrage territorial, d'accessibilité sociale et d'innovation dans les formats d'intervention.

L'UCA s'appuie pour cela sur une **direction stratégique** dédiée, et articulée à l'initiative SAPSAU. Ce projet, financé dans le cadre de SAPS, constitue le socle de la politique de médiation scientifique de l'établissement : il a permis la mise en place d'un portail numérique commun « Puy de Sciences », d'une équipe de coordination mutualisée, d'actions de formation à la médiation pour les chercheurs, chercheuses, doctorant et doctorantes, et d'une stratégie de communication renforcée.

Cette dynamique est soutenue par une **structure dédiée**, le CESPAU, qui facilite la coordination des actions de médiation scientifique à l'échelle régionale. Le CESPAU s'appuie sur un réseau de partenaires diversifiés et sur des financements ciblés, notamment de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**, qui soutient pour 2025 l'organisation du Village de l'Industrie, la coordination de la **Fête de la Science en Auvergne**, ou encore les **actions de sensibilisation des lycéennes aux sciences et technologies**.

Plusieurs formats sont aujourd'hui pleinement installés :

- Les événements grand public comme Les **Nuées Ardentès** (festival arts et sciences), **Clermont Innovation Week**, ou la participation à la **Fête de la science** et à la **journée internationale des femmes et filles de science** ;
- Le soutien à la médiation individuelle : **accompagnement des chercheurs** pour des interventions en milieu scolaire, **soutien à la participation à des concours** (« Ma thèse en 180 secondes », le Prix Jeunes Chercheurs de la Ville de Clermont-Ferrand, ou le Concours d'éloquence des doctorants et doctorantes) ;
- Le développement de **supports innovants** : capsules vidéo de vulgarisation, publications synthétiques pour élus, fiches thématiques, animations pédagogiques dans les établissements scolaires ;
- L'investissement dans des **espaces partagés** : **Maison de l'innovation**, **FabLabs**, lieux de dialogue intersectoriels (par ex. dans le cadre City Labs-Living Labs), le KAP Learning Centre ;
- L'ancrage territorial, avec des **partenariats conventionnés avec les collectivités** pour financer des actions conjointes, et le développement d'ateliers de **co-construction de la médiation** (notamment à destination des jeunes publics ou des zones rurales) ;
- Des **partenariats éducatifs pérennes** avec l'INSPÉ et l'Éducation nationale, pour **ancrer la culture scientifique dans les parcours scolaires**, y compris via des dispositifs de **formation continue des enseignants et enseignantes** (Maison pour la science).

- Enfin, l'UCA inscrit cette stratégie dans la durée, en l'articulant à sa **politique de formation**, à travers des modules ou des projets de médiation scientifique, contribuant à **former une nouvelle génération de chercheurs ouverts à la société**.

« SWOT » du chapitre 2 : politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

Parmi les points forts notés :

- **Une structuration interdisciplinaire efficace**

- CAP3S, outil agile, structurant et fédérateur, offre une capacité d'adaptation aux transformations dans l'écosystème et permet une politique scientifique évolutive.
- L'existence des CIR et des fédérations de recherche favorisent le dialogue entre disciplines et l'émergence de projets interdisciplinaires.
- Un lien renforcé entre la formation et la recherche, notamment dans nos axes scientifiques d'excellence (Cf Graduate Schools CAP GS)

- **Un ancrage territorial et institutionnel solide**

- Une forte coopération des ONR (INRAE, CNRS, INSERM), qui renforce la structuration de la recherche
- Une articulation réussie avec les collectivités territoriales et les financeurs (Etat et collectivités territoriales pour le montage et le déploiement du CPER, la mobilisation des fonds FEDER, etc.), qui permet de structurer des projets à impact.
- Ouverture sociétale (Living lab, city lab, SAPS...)

- **Une politique de recherche identifiable et bien positionnée**

- Des domaines scientifiques reconnus internationalement
- Un positionnement scientifique clair autour d'une thématique globale bien identifiée
- Une dynamique de création et d'évolution de pôles et de fédérations, qui permet d'anticiper les évolutions scientifiques et institutionnelles.

- **Une stratégie d'innovation claire et affirmée**

- Un écosystème en cours de structuration dans le cadre du PUI
- Une filiale CAI qui constitue le bras armé de l'UCA en termes d'innovation
- Des partenariats et des activités dynamiques

Parmi les faiblesses notées :

- **Un manque de lisibilité et de simplification des structures**

- La complexité de l'organisation actuelle de la recherche et du lien formation-recherche (CIR, labex, fédérations, pôle, Instituts, Fondations, Laboratoires, écoles doctorales...) nuit à la compréhension du fonctionnement du site, en interne comme en externe, chaque structure contribuant à l'allocation de moyen
- Certains laboratoires peinent à s'approprier et s'intégrer dans la politique scientifique du site, ce qui entraîne parfois un cloisonnement des initiatives.

- **Une compétition parfois entre interdisciplinarité et excellence disciplinaire**

- Si l'interdisciplinarité est encouragée, certaines disciplines n'adhèrent pas pleinement par crainte d'un affaiblissement de leur ancrage scientifique disciplinaire.
- Le manque d'outils d'évaluation de l'impact des projets interdisciplinaires empêche de mesurer leur valeur scientifique et leur intégration dans les politiques des laboratoires.
- une recherche de niche moins mise en valeur

- **Une attractivité internationale et un rayonnement encore insuffisant**

- Une faiblesse en matière de recrutement de chercheurs de haut niveau et de visibilité internationale.
- La difficulté des services de l'état dans certaines préfectures dans l'accueil des doctorant et doctorantes et C étrangers (délais de délivrance des visas)
- Un manque d'initiatives structurées pour attirer des chercheurs étrangers et renforcer l'insertion du site dans les réseaux académiques internationaux.
- Une visibilité encore modérée (ERC, Nomination Scientifique, Prix...)

- **Un financement trop dépendant des appels à projets (Recherche, PUI, ASDESR, SAPS...)**

- Une grande partie des activités de recherche, d'innovation et d'inscription de la science dans la société sur le site repose fortement sur des financements compétitifs sur des durées limitées, ce qui pose un problème de soutenabilité des dispositifs et des actions à long terme et peut conduire à un certain éparpillement
- le recourt quasi-systématique à des appels à projets plutôt que de la programmation, même dans le cas des financements ciblés I-Site,
- Une difficulté à sécuriser certains projets dans la durée.

Parmi les opportunités relevées :

- Les thématiques choisies en 2017 (durabilité, agroécologie, résilience territoriale, mobilité) restent centrales au regard des préoccupations actuelles et peuvent trouver des prolongements dans le cadre des politiques publiques
- La prise de conscience sociétale des enjeux environnementaux et climatiques peut renforcer l'attrait des formations et de la recherche sur le site pour les nouvelles générations, autour du thème des modèles de vie et de production durables
- Des dynamiques internationales offrent des opportunités de développement du site : l'Université Européenne Artemis, qui renforce l'ouverture à l'Europe et l'intégration dans un espace de recherche commun qui bénéficiera de la création CAP Europe), et l'implantation de l'IRD et du GDN, ainsi que la présence de la Ferdi, qui ouvrent des perspectives de collaborations plus fortes avec les pays du Sud
- Au niveau de l'innovation, la structuration autour de PUI CAP I-TERR et la montée en puissance des plateformes technologiques, qui bénéficient d'une politique d'investissement stratégique et qui sont des leviers d'attractivité pour les collaborations académiques et industrielles

Parmi les menaces relevées :

- Des ajustements sur les périmètres des instituts de l'UCA mis en place en 2021, notamment pour l'institut SVSAE, peuvent introduire un déséquilibre dans la gouvernance scientifique du site et une perte de cohérence dans l'articulation entre les structures de recherche et avec les écoles doctorales
- La diminution des financements des établissements par l'Etat, renforce la dépendance aux appels à projet, limite la capacité de programmation à long terme, et impacte l'attractivité des laboratoires
- Le développement de l'interdisciplinarité via de nouvelles structures de recherche, pose la question de l'équilibre entre spécialisation et coopération entre disciplines. Une spécialisation trop poussée pourrait marginaliser certaines thématiques scientifiques et réduire la capacité du projet de site à s'adapter aux inflexions des politiques de recherche
- La montée du scepticisme, l'atteinte aux libertés académiques envers certaines thématiques scientifiques (agroécologie, durabilité, science du climat) et une défiance vis-à-vis de l'expertise scientifique, risquent de compliquer la conduite de la recherche et le dialogue avec la société.